



HAL
open science

Défis, enjeux et politiques : migration, environnement et changements climatiques à Madagascar

S. Ranaivoson, Dominique Hervé, S. Razanaka, ... Samisoa, R.
Rakotoarisaheno, B. Rivolala, J.B. Zafimarolahy, H. Ramanankierana,
Bernard Moizo

► To cite this version:

S. Ranaivoson, Dominique Hervé, S. Razanaka, ... Samisoa, R. Rakotoarisaheno, et al.. Défis, enjeux et politiques : migration, environnement et changements climatiques à Madagascar. [Rapport de recherche] OIM. 2018, 172 p. hal-02321669

HAL Id: hal-02321669

<https://hal.science/hal-02321669>

Submitted on 22 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DEFIS, ENJEUX ET POLITIQUES :

MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET
CHANGEMENTS CLIMATIQUES A

MADAGASCAR



FONDS DE L'OIM
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DÉVELOPPER LES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE GESTION DES MIGRATIONS

Les opinions exprimées dans le rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations employées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIM aucune prise de position quant au statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités, ni ne concernent ses frontières.

L'OIM est attachée au principe selon lequel une migration sûre et ordonnée profite aux migrants et à la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale en vue d'aider à relever les défis opérationnels de la migration, mieux faire comprendre les questions de la migration, encourager le développement social et économique par la migration et défendre la dignité humaine et le bien-être des migrants. Le présent rapport n'a pas été revu par les services d'édition de l'OIM.

Editeur: Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Bureau 108, 1ère étage, Immeuble Sonapar
Zone Galaxy, Antananarivo, MADAGASCAR
Tel +261 20 23 308 09
email : iommadagascar@iom.int

Internet : www.iom.int

© 2018 Organisation internationale pour les migrations

Tous droits réservés. Aucune partie de ce rapport ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, à savoir électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autrement sans l'autorisation préalable et écrite de l'éditeur.

DEFIS, ENJEUX ET POLITIQUES :

MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET
CHANGEMENTS CLIMATIQUES A

MADAGASCAR

Auteurs:

Ranaivoson S.

Hervé D.

Razanaka S.

Samisoa

Rakotoarisaheno R.

Rivolala B.

Zafimarolahy J.B.

Ramanankierana H.

Moizo B.



**FONDS DE L'OIM
POUR LE DÉVELOPPEMENT**
DÉVELOPPER LES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE GESTION DES MIGRATIONS



MOT DU MINISTRE

A Madagascar, des mouvements migratoires anciens, lointains et complexes, sont constatés, conduisant à des impacts environnementaux alarmants, exacerbés par les effets des changements climatiques.

Afin d’asseoir un développement durable respectant l’environnement et la préservation du capital naturel, Madagascar a entrepris des démarches et initiatives fortes, notamment à travers la mise en œuvre de la Politique Nationale de l’Environnement et la Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques.

En 2016, Madagascar a bénéficié de l’appui de l’Organisation internationale pour les migrations et a participé au projet régional « Migration, environnement et changement climatique : Données à l’usage des politiques de l’Afrique Australe et dans l’océan Indien » avec l’Île Maurice, le Namibie et la Mozambique. L’objectif consiste à évaluer les dynamiques complexes qui lient les migrations, à l’environnement et au changement climatique afin d’orienter les politiques publiques et la planification opérationnelle.

Un renforcement du partenariat avec l’ensemble des acteurs concernés issus du secteur public, privé, et de la société civile, est indispensable afin de protéger notre capital naturel en faveur d’un développement socio-économique durable des régions et des aires affectées par les problématiques liées à la migration et aux changements climatiques.

Le Ministère de l’Environnement, de l’Ecologie et des Forêts tient à présenter ses remerciements les plus chaleureux à la représentation de l’Organisation Internationale pour les Migrations à Madagascar, au Fonds pour le Développement de l’Organisation Internationale pour les Migrations, et aux entités composant le Consortium de recherche qui ont mené cette évaluation nationale.

Dr. Johanita Ndahimananjara
Ministre de l’Environnement, de l’Ecologie et des Forêts



AVANT PROPOS

Les facteurs environnementaux ont toujours eu à travers l'histoire des impacts sur les flux migratoires. Un certain nombre d'études conduites dans des pays et régions du monde présentant des contextes environnementaux, de développement, et de population très différents démontrent que la migration, l'environnement et le changement climatique sont interdépendants. De la même manière que la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles à développements rapide ou lent peuvent être à l'origine de migrations, les flux migratoires peuvent également induire des impacts significatifs sur l'environnement, tant dans les zones de départ que les zones d'arrivée des migrants.

Comprendre les enjeux de cette interdépendance au regard du contexte particulier d'un Etat ou d'une région est indispensable pour renseigner la formulation de politiques publiques et la planification opérationnelle y afférents. C'est avec cet objectif en tête que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (MEEF), associés au Consortium de recherche composé du Centre National de Recherche sur l'Environnement (CNRE) et de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), ont réalisé cette Evaluation nationale pays « Migration, environnement et changements climatiques : Base d'information pour l'élaboration de politiques à Madagascar ».

L'Evaluation nationale pays vise à mettre à disposition du Gouvernement de Madagascar et des partenaires nationaux intéressés par ces sujets, une base d'information permettant de mieux connaître et comprendre le lien qui existe dans le pays entre la migration et les changements environnementaux, y compris le changement climatique. Cette évaluation analyse le cadre politique, juridique et opérationnel de chacun de ces phénomènes, la cartographie nationale des vulnérabilités, ainsi que les causes, les effets et les impacts multisectoriels de cette interdépendance à travers une étude de terrain sur deux sites d'étude. Ce rapport propose dans la dernière section du document, une série de recommandations par rapport aux résultats et conclusions formulées.

Cette Evaluation nationale pays soulève de nombreuses problématiques en termes d'adéquation du cadre légal, normatif, et administratif devant permettre une appréhension et intégration de ces enjeux dans le contexte plus vaste du cadre politique et normatif de développement national, de gestion des migrations internes, du foncier, de la protection de l'environnement, et de la prévention ou de l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique. La réalité rencontrée sur les deux sites d'étude impose une réflexion urgente en termes de suivi et de réponse opérationnelle concrète aux différents phénomènes observés.

Une nouvelle vision s'impose à Madagascar, pour que la migration ne soit ni une contrainte ni une imposition, mais devienne un des leviers du développement. J'encourage vivement l'ensemble des partenaires concernés à se saisir pleinement des recommandations formulées. En tant qu'agence des Nations Unies chef de file dans le domaine des migrations, l'OIM restera engagées aux cotés des partenaires nationaux pour la mise en œuvre des démarches allant dans ce sens.

Je voudrais terminer par nos remerciements à l'équipe aux membres du Consortium de recherche qui ont conduits cette étude ; au MEEF pour son accompagnement et sa guidance technique, et à l'ensemble des très nombreux répondants et interlocuteurs au niveau central et sur le terrain, qui ont investi de leur temps, pour exprimer leurs points de vue, partager leurs savoirs et leurs expériences.

Daniel Silva y Poveda
Chef de Mission, OIM Madagascar

TABLE DES MATIERES

MOT DU MINISTRE	iii
AVANT PROPOS	v
TABLE DES MATIERES	vii
TABLEAUX ET GRAPHIQUES	ix
ACRONYMES ET ABREVIATIONS	xii
RESUME EXEUTIF	xv
I. INTRODUCTION.....	1
I.1 CONTEXTE DE L’EVALUATION NATIONALE PAYS.....	1
I.2 OBJECTIFS ET QUESTION DE RECHERCHE.....	2
I.3 METHODOLOGIE ET PLAN.....	4
PARTIE I : DIAGNOSTIC NATIONAL : MIGRATION ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUES	7
II. PARADIGME DES LIENS ENTRE MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUES.....	9
II.1 CADRE CONCEPTUEL DE LA MIGRATION.....	9
II.2 CADRE CONCEPTUEL SUR LA MIGRATION, L’ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	12
III. MIGRATIONS, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES A MADAGASCAR.....	19
III.1 CARTOGRAPHIE DES VULNERABILITES DES MIGRATIONS, DE L’ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	19
III.2 TYPOLOGIE SOCIO-ENVIRONNEMENTALE DES MIGRATIONS A MADAGASCAR.....	33
III.3 LE CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE DE LA MIGRATION, DE L’ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	37
III.3.1 Cadre politique et juridique de la migration.....	37
III.3.2 Cadre politique et juridique de l’environnement.....	41
III.3.3 Cadre politique et juridique du changement climatique.....	43
III.4 LES ACTEURS CONCERNES PAR L’INTERDEPENDANCE ENTRE MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	44
III.4.1 Inventaire des acteurs concernés.....	44
III.4.2 Rôles des acteurs dans la structure administrative.....	49
III.4.3 Volets d’intervention.....	50
III.5 LES ENJEUX DE GOUVERNANCE TERRITORIALE.....	51

**PARTIE II : ETUDE DE CAS : IMPACTS SUR LES ZONES D'ARRIVEE DES MIGRANTS
DU SUD VERS L'OUEST ET LE NORD-OUEST DE MADAGASCAR.....57**

IV. ETUDES DE CAS.....	59
IV.1 METHODOLOGIE.....	59
IV.2 ENQUETES QUALITATIVES A KIRINDY.....	62
IV.2.1 Contexte de la zone d'arrivée.....	62
IV.2.2 Motivations de la migration.....	63
IV.2.3 Origine et profil des migrants.....	65
IV.2.4 Quantification du flux actuel de migrants.....	66
IV.2.5 Evolution de la surface forestière dans les villages touchés par les migrations.....	69
IV.3 ENQUETS QUALITATIVES A MAROVOAY.....	71
IV.3.1 Contexte de la zone d'arrivée.....	71
IV.3.2 Motivations de la migration.....	72
IV.3.3 Origine et profil des migrants.....	73
IV.3.4 Quantification du flux actuel de migrants.....	75
IV.3.5 Accès au foncier et insécurité.....	76
IV.3.6 Evolution de la surface forestière dans le Parc d'Ankarafantsika	79
IV.4 ANALYSE COMPARATIVE DES RESULTATS QUANTITATIFS A KIRINDY ET MAROVOAY.....	81
V. SYNTHSE DES ETUDES DE CAS.....	95
V.1 FICHES RECAPITULATIVES.....	95
V.2 IDEES FORCES DES ETUDES DE CAS.....	97

**PARTIE III : PROSPECTIVE SUR LE LIENS ENTRE MIGRATION, ENVIRONNEMENT
ET CHANGEMENT CLIMATIQUES 103**

VI. CONCLUSIONS.....	105
VII. RECOMMANDATIONS.....	111

BIBLIOGRAPHIE 117

ANNEXES 141

ANNEXE I. Dispositions législatives et réglementaires sur l'environnement. 143

ANNEXE II. Dispositions législatives et réglementaires sur le défrichement. 147

ANNEXE III. Dispositions législatives et réglementaires sur le foncier 151

ANNEXE IV. Composition de l'équipe élargie du Consortium MAGMA 154

ANNEXE 5. Localisation et nombre d'enquêtes à Kirindy (Menabe) 159

ANNEXE 6. Localisation et nombre d'enquêtes à Marovoay (Boeny)..... 161

ANNEXE 7. Questionnaire de l'enquête Chef du ménage..... 163

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- Tableau 1** Liste des facteurs de vulnérabilité selon MECLEP
- Tableau 2** Surface forestière par type de forêt et taux annuels de déforestation (2005-2010-2013)
- Tableau 3** Facteurs majeurs et secondaires des types de migration interne
- Tableau 4** Impacts des types de migration interne sur l'environnement, l'économie, la société
- Tableau 5** Surfaces en forêt à Kirindy (2005-2010-2016) et Ankarafantsika (2005-2010-2015)
- Tableau 6** Migration, environnement, changements climatiques dans le Menabe et le Boeny
- Figure 1** Cartes de répartition nationale des indicateurs climatiques (températures et précipitations)
- Figure 2** Nombre de passages de cyclones par carré de 120 km x 120 km sur 1000 cyclones qui se forment dans l'océan indien suivant le modèle ECHAM
- Figure 3** Nombre de passages de cyclones ayant des vents > 200 km/h par carré de 120 km x 120 km sur 1000 cyclones qui se forment dans l'océan indien suivant le modèle ECHAM
- Figure 4** Carte bioclimatique de Madagascar (ORSTOM, 1972)
- Figure 5** Carte de végétation de Madagascar (Kew Garden, 2010)
- Figure 6** Densité de population au niveau national (1967, 1993, 2012)
- Figure 7** Flux migratoires du sud vers le nord de Madagascar
- Figure 8** Localisation des principaux projets de migration organisée à Madagascar
- Figure 9** Localisation du site 1 de Kirindy-Morondave
- Figure 10** Localisation du site 2 de Marovoay-Boeny

- Figure 11** Evolution du couvert forestier à Kirindy (2005-2010-2016)
- Figure 12** Déforestation de 1990 à 2015 dans la région du Boeny
- Figure 13** Evolution du couvert forestier de l'Ankarafantsika (2005-2010-2015)
- Figure 14** Risques de conflits fonciers, Boeny (2015)
- Figure 15** Lien de parenté entre l'enquêté et le chef du ménage (Kirindy)
- Figure 16** Niveau d'instruction du migrant (Kirindy)
- Figure 17** Situation matrimoniale du migrant (Kirindy)
- Figure 18** Lien de parenté entre l'enquêté et le chef du ménage (Marovoay)
- Figure 19** Niveau d'instruction du migrant (Marovoay)
- Figure 20** Situation matrimoniale du migrant (Marovoay)
- Figure 21** Perceptions du changement climatique (Kirindy)
- Figure 22** Perceptions du changement climatique (Marovoay)
- Figure 23** Vague de migration à Kirindy
- Figure 24** Vague de migration à Marovoay
- Figure 25** La personne qui a parlé de l'opportunité de migrer (Kirindy)
- Figure 26** Personnes qui ont aidé les migrants (Kirindy)
- Figure 27** La personne qui a parlé de l'opportunité de migrer (Marovoay)
- Figure 28** Personnes qui ont aidé les migrants (Marovoay)
- Figure 29** Flux migratoires dans les régions du Menabe et de Boeny

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AMVR	Aires de mise en valeur rurale
ANAE	Agence nationale d'actions environnementales
ANGAP	Association Nationale pour la gestion des aires protégées
AQUAMEN	Aquaculture du Menabe
ASA	ONG « Accueil des sans abris »
ATT	Agence de transport terrestre
BNGRC	Bureau national de gestion des risques et catastrophes naturelles
CAIM	Concession d'aménagement de Marovoay
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CECAM	Caisse d'épargne et de crédit agricole mutuels
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction
CNCD	Commission nationale de conservation pour le développement durable
CNRE	Centre national de recherches sur l'environnement
COI	Commission de l'Océan Indien
COMEMA	Comité d'expansion économique de Marovoay
COP21	La 21e conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
DABARA	Projet d'irrigation de la plaine de Menabe à partir du barrage de Dabara
DIED	Développement industriel écologiquement durable
DREEF	Direction des eaux et forêts
FAD	Fonds africain pour le développement
FIFABE	Association de développement de la plaine du Betsiboka
FIFATA	Association paysanne

GELOSE	Gestion locale sécurisée
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRED	UMR « Gouvernance, Risque, Environnement, Développement »
IDH	Indice du développement humain
IDP	Personne déplacée interne
INSTAT	Institut national de statistiques de Madagascar
IRAM	Institut de recherche, d'applications et de méthodes de développement
IRD	Institut de recherche pour le développement
JEA	Jeunes entrepreneurs agricoles
KMMFA	Comité de protection de la forêt
MADIO	Madagascar-Dial-Instat-Orstom
MECC	Migration, environnement, changements climatiques
MECLEP	Migrations, environnement et changement climatique, bases d'information pour l'élaboration de politiques
MESupReS	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique malgache
MNP	Madagascar National Park
ODOC	Opération domaniale concertée
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OING	Organisation internationale non gouvernementale
ONE	Office National sur l'Environnement
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSC	Organisation de la société civile
PAA	Programme d'adaptation en Afrique
PAE	Plan d'Action Environnementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Plan d'action national d'adaptation au changement climatique
PDF	Plan de développement du fokontany
PLE	Programme de lutte contre l'érosion

PLOF	Plan local d'occupation foncière
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PROJER	Projet des jeunes entrepreneurs ruraux
RAMSAR	Convention internationale sur les zones humides
ROR	Réseau des observatoires ruraux
SAC	Schéma d'aménagement communal
SADC	Southern Africa Development Community
SIRANALA	Siramamy d'Analaiva
SMOTIG	Service de la main d'œuvre pour les travaux d'intérêt général
SNC	Stratégie nationale de conservation pour le développement durable
SOMIA	Société malgache d'investissement agricole
SOPEMO	Société de pêches de Morondava
STAR	Société tananarivienne de réfrigération
SUCOMA	Sucrerie de Morondava

RESUME EXECUTIF

Cette Evaluation nationale pays : « Migrations, environnement et changements climatiques : base d'information pour l'élaboration de politiques à Madagascar » s'intègre dans le cadre du projet régional « Migration, environnement et changements climatiques : Données à l'usage des politiques de l'Afrique Australe et dans l'océan Indien » mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Ministère de l'Environnement, de l'écologie et des forêts (MEEF) à Madagascar, et auquel l'Ile Maurice, le Mozambique et la Namibie participent également.

Migration, environnement et changements climatiques sont interdépendants. Tout comme une dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles peuvent causer la migration, les mouvements de population peuvent également avoir des effets significatifs sur l'environnement local et les écosystèmes. Sont donc touchées aussi bien les régions desquels sont originaires les migrants, que les régions où ils transitent ou s'installent.

L'Evaluation nationale pays vise à mettre à disposition du Gouvernement de Madagascar et des partenaires nationaux intéressés par les enjeux de migration, d'environnement et de changement climatique, une base d'informations permettant de mieux connaître et comprendre le lien qui existe dans le pays entre la migration et les changements environnementaux, y compris le changement climatique, afin d'éclairer la formulation de politiques publiques et la planification opérationnelle. Cette évaluation se propose d'analyser le cadre politique, juridique et opérationnel de chacun de ces phénomènes, les principaux défis, la cartographie nationale des vulnérabilités, ainsi que les causes, les effets et les impacts multisectoriels de cette interdépendance.

Différentes études indiquent que Madagascar se trouve parmi les pays qui seront probablement parmi les plus affectés par les effets du changement climatique. La présente étude met en évidence que les changements climatiques comme la disponibilité des ressources naturelles sont parmi les causes de départ de migrants des régions les moins favorisées au sud

du pays vers d'autres régions plus favorisées. Le cadre juridique national par rapport à l'environnement propose un arsenal étendu de politiques publiques et de lois, mais qui restent difficilement applicables compte-tenu d'une sous-administration chronique. A travers les motivations au départ des migrants internes et les impacts environnementaux liés aux activités économiques des migrants dans les zones d'arrivée, l'étude relève que le cadre politique et juridique des migrations est ancien, inopérant devant les nouvelles formes de migrations internes et insuffisant pour adresser les enjeux d'interdépendance entre la migration interne, l'environnement et les changements climatiques à Madagascar.

Les études de cas conduites sur sites portent sur deux zones d'arrivée de migrants provenant du sud de Madagascar, Kirindy dans le Menabe (ouest) et Marovoay dans le Boeny (nord-ouest), deux zones qui présentent des ressources naturelles représentatives de l'ouest malgache, forêt sèche avec des taux élevés de déforestation dans le Menabe et riziculture dans le Boeny. Pour ces deux zones d'arrivée, l'étude documente des mouvements migratoires anciens, lointains et complexes, et des motivations au départ liées principalement à la sécheresse chronique dans le sud du pays, à la recherche d'opportunités économiques, mais aussi induites par certaines formes d'insécurité. Ces migrations interviennent dans un contexte historique de déplacement organisé de main d'œuvre à des fins agricoles, et de différentiel important de développement entre les régions d'origine et de destination des migrants.

Dans les zones d'arrivées, les migrants participent au développement de nouvelles filières économiques très rentables d'exportation, correspondant à des pôles de production spécialisée fortement demandeurs de main d'œuvre temporaire, centrés sur le maïs, l'arachide et le haricot « black-eye ». Mais ces activités économiques entraînent toutes des effets néfastes sur l'environnement local, et la vitesse de destruction des massifs forestiers – y compris dans des zones protégées – est alarmante, livrant au désarroi la plupart des intervenants locaux et régionaux de l'environnement et du développement, tant publics qu'associatifs. Par ailleurs, le statut foncier des nouvelles terres défrichées comme des anciennes terres irriguées est source de conflits dans ces zones d'arrivées.

Les anciennes concessions coloniales, qui n'ont pas été rétrocédées à l'Etat, sont occupées de fait. La propriété foncière traditionnelle prédomine mais ne parvient plus à résoudre les problèmes migratoires, malgré les efforts de régularisation par la certification des parcelles. Des tensions sociales et ethniques apparaissent suite à la rencontre et à l'interaction entre les cultures et pratiques des nouveaux arrivants et celles des communautés locales.

Dans un contexte où l'entrée importante dans la vie professionnelle de jeunes en âge de travailler laisse prévoir une forte pression sur le marché de l'emploi, et dans un contexte qui sera de plus en plus marqué par les effets néfastes du changement climatique dans les zones principales de départ des migrants, il est plus que probable que l'on observera dans les années à venir une intensification des flux migratoires internes dans le pays. Si les migrants peuvent dans une certaine mesure contribuer au développement économique local, la mise en équation des migrations, avec les enjeux environnementaux et du changement climatique et du développement local durable, présente des questionnements significatifs dont les partenaires nationaux et locaux – puissance publique, collectivités territoriales, communautés de base, organisation non gouvernementales (ONGs), et acteurs économiques – doivent se saisir urgemment et qui transcendent les espaces et les niveaux institutionnels.

Ces questionnements soulèvent des problématiques en termes d'adéquation du cadre légal, normatif, et administratif devant permettre une appréhension et intégration de ces enjeux dans le contexte plus vaste du cadre politique et normatif de développement national, de gestion des migrations internes, du foncier, de la protection de l'environnement, et de la prévention ou de l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.

La réalité rencontrée sur les deux sites d'étude de terrains impose une réflexion urgente en terme de suivi et de réponse opérationnelle concrète aux différents phénomènes observés, en vue de la valorisation des effets positifs liés aux réalités migratoires, et à atténuer les effets négatifs, dans les zones d'arrivée des migrants et dans les zones d'origine des migrants. Cette Evaluation nationale pays, propose dans la dernière section du document, une série de recommandations pour ce faire.

I. INTRODUCTION

I.1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION NATIONALE PAYS

Madagascar a été séparé du Gondwana il y a 65 millions d'années suite à la dérive des continents. Madagascar est une île de taille continentale (587 295 km²) et est peuplé de près de 24,24 millions d'habitants¹. Le pays a reçu des apports successifs de migrants par les ports et les voies maritimes, puis à travers des migrations internes. Madagascar est un pays de migrations, dont les vagues successives se sont déroulées sur plusieurs périodes historiques. Cette partition préhistorique des continents couplée à un peuplement tardif a facilité l'évolution et la survie de milliers d'espèces animales et végétales endémiques. Les imbrications entre le milieu naturel et les hommes expliquent les migrations anciennes, le peuplement, et l'émergence d'ensembles politiques ainsi que la structuration d'un Etat. Près de 18 million de personnes dépendent de cette biodiversité pour leur subsistance, et près de 70% de la population vit de l'agriculture. Le tourisme - troisième source de devises étrangères – est lié à l'environnement unique de l'île et le potentiel de l'éco-tourisme notamment dans les réserves protégées est énorme².

Les Nations Unies (ONU) estiment que la population de Madagascar atteindra 30 à 42 millions d'habitants en 2030 et entre 37 et 75 millions en 2050. Plus de la moitié de la population ont moins de 20 ans. La démographie est donc sans contexte une composante majeure du processus de développement à Madagascar (Poulain & Razanakoto, 2014). Selon la banque mondiale, en 2017, Madagascar faisait partie des pays les plus pauvres du monde où 80% de la population vit avec moins de 1,90 USD par jour³, avec une forte disparité entre milieux urbains et ruraux. Le pays occupe la 158ème place sur 188 pays dans le Rapport des Nations Unies sur le développement humain de 2017⁴. Madagascar vit, depuis son indépendance en 1960, des cycles de crises politiques qui hypothèquent profondément son développement économique et social.

1 Banque Mondiale, The World Bank in Madagascar, disponible au www.worldbank.org/en/country/madagascar/overview

2 Convention on Biological Diversity, Madagascar- Country Profile disponible au www.cbd.int/countries/profile/default.shtml?country=mg.

3 Banque Mondiale (Octobre 2017) disponible sur www.worldbank.org/en/country/madagascar/overview

4 PNUD, Rapport sur le développement humain 2016, (New York 2016) disponible sur http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2016_report_french_web.pdf

Le pays vient de sortir d'une longue crise politique (2009-2013) dont les conséquences se font encore ressentir actuellement.

Madagascar est un pays qui présente un profil migratoire complexe et dynamique, et depuis plusieurs années, la réalité des migrations internes à Madagascar est soulevée par un ensemble d'acteurs comme porteuse de défis aussi bien pour les zones de départ que pour les zones d'arrivée des migrants, et notamment en relation aux enjeux de l'environnement et du changement climatique.

1.2 OBJECTIFS ET QUESTION DE RECHERCHE

Cette « Evaluation nationale pays : Migrations, environnement et changements climatiques : base d'information pour l'élaboration de politique à Madagascar » s'intègre dans le cadre du projet régional « Migration, environnement et changements climatiques : Données à l'usage des politiques de l'Afrique Australe et dans l'océan Indien » mis en œuvre par l'OIM et le MEEF à Madagascar.

L'Evaluation nationale pays vise à mettre à disposition du Gouvernement de Madagascar et des partenaires nationaux intéressés par les enjeux de migration, d'environnement et de changement climatique, une base d'information permettant de mieux connaître et comprendre le lien qui existe dans le pays entre la migration et les changements environnementaux, y compris le changement climatique, afin d'éclairer la formulation de politiques publiques et la planification opérationnelle y afférents.

Plus précisément, les objectifs sont les suivants :

- (a) Collecter les informations et évaluer les cadres politique, réglementaire et opérationnel gouvernant l'interdépendance entre migration, environnement et changements climatiques à Madagascar ;
- (b) Restituer et analyser le contexte institutionnel, légal, et administratif relatif à l'interdépendance entre migration et environnement ;
- (c) Identifier les acteurs impliqués dans la question de la migration et de l'environnement à Madagascar et spécifier leurs rôles

respectifs (acteurs publics, organisations de la société civile) ;

- (d) Etablir les principaux défis et la cartographie des vulnérabilités par rapport à cette interdépendance au regard du contexte national ;
- (e) Collecter et analyser les données qualitatives et quantitatives sur la migration de la population du Sud vers le Nord de Madagascar dans la perspective des zones d'accueil, les impacts du phénomène d'interdépendance entre migration et environnement ;
- (f) Identifier les acteurs régionaux pertinents et collecter auprès d'eux les informations nécessaires et utiles à une analyse quantitative et qualitative des dynamiques, spécificités et réalités relatives à l'interdépendance entre migration et environnement ;
- (g) Effectuer des enquêtes auprès des principaux sujets touchés par les impacts de l'interdépendance entre migration et environnement.

Les facteurs environnementaux ont toujours eu à travers l'histoire humaine des impacts sur les flux migratoires. Un certain nombre d'études conduites dans des pays et régions du monde très différentes démontrent que la migration, l'environnement et le changement climatique sont interdépendants. De la même manière que la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles à développements rapide ou lent – y compris les catastrophes naturelles dont la plus grande fréquence ou l'augmentation en intensité est directement attribuée aux effets du changement climatique – peuvent être à l'origine de migrations, les flux migratoires peuvent être également une source d'impacts significatifs sur l'environnement, tant dans les zones de départ que les zones d'arrivée des migrants.

Aussi, la question pour Madagascar est prospective : peut-on confirmer cette interdépendance entre migration, environnement et changements climatiques dans le contexte de Madagascar, et auquel cas, quelles sont les manifestations principales de cette interdépendance, et quels sont les enjeux actuels et pour l'avenir, en termes de politiques publiques et/ou de réponses opérationnelles, par rapport aux situations et phénomènes identifiés.

A la suite d'un travail consultatif avec l'ensemble des entités réunies à

travers le Groupe de Travail Technique⁵ (GTT) chargé du pilotage du projet mis en œuvre par l'OIM et le MEEF, et l'analyse des travaux existants et des expertises des partenaires représentés, un certain nombre de situations ont été pré-identifiées, pouvant faire l'objet d'une analyse plus approfondie⁶. Il a été décidé pour l'étude de cas sur site, de porter une attention particulière au phénomène de la migration interne depuis le sud du pays vers les régions de l'ouest et du nord-ouest du pays.

1.3 METHODOLOGIE ET PLAN

Pour traiter cette question, un consortium de recherche⁷ a été créé autour du département Environnement et Société du Centre National de Recherches pour l'Environnement (CNRE), avec l'Institut de Recherche pour le Développement IRD-Unité mixte de recherche « Gouvernance Risque Environnement Développement » GRED, l'Institut National de Statistique malgache INSTAT et le Réseau des Observatoires Ruraux ROR. C'est à ce consortium dénommé MAGMA (Migrations environnementales à Madagascar) que le MEEF et l'OIM ont confié la tâche de réaliser cette Evaluation nationale pays, à la suite d'une sélection sur appel d'offre.

L'étude a été conduite entre juin et décembre 2017. Elle a comporté deux parties. Une première partie à Antananarivo, conduite entre juin et novembre qui a consisté en une revue et analyse documentaire des documents juridique, administratifs, et normatifs portant sur les thèmes des migrations, de l'environnement et du changement climatique au niveau global et à Madagascar, l'identification des acteurs concernés par ces trois thèmes, et l'établissement d'une cartographie nationale des vulnérabilités par rapport à l'interdépendance de ces mêmes thèmes. La

5 Note : Le Groupe de Travail Technique (GTT) du projet mis en place par l'OIM et le MEEF est une structure informelle réunissant régulièrement l'ensemble des partenaires institutionnels et non institutionnels concernés par la thématique du projet. Notamment, le GTT regroupe des représentants au des entités suivantes : Secrétariat Général du MEEF, Bureau National de Coordination des Changements Climatiques (MEEF), PNUD, Délégation de l'UE à Madagascar, GIZ, Cellule environnementale Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), SCE du Ministère d'Etat chargé des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement (M2PATE), Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole (MPMP), Conservation International, Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH), WWF.

6 Note : A l'issue d'un atelier de renforcement de capacité organisé par l'OIM et le MEEF pour les membres du GTT en février 2017, et au terme des échanges entre les participants, quatre thèmes ont été retenus par les participants comme présentant un intérêt particulier pour étude dans le cadre de la réalisation de l'Evaluation nationale pays, à savoir : 1) le mouvement de la population du sud vers le nord : les impacts sur les zones de destination des migrants ; 2) le mouvement de la population du sud vers le nord : impacts sur les zones de départ des migrants ; 3) l'exploitation minières informelle : les dynamiques migratoires et les dégradations environnementales induites, et ; 4) les inondations récurrentes dans et autour de la ville d'Antananarivo : analyse des enjeux d'urbanisme et de migration interne. Lors d'une réunion de finalisation des termes de référence de l'Evaluation nationale pays, les participants ont arbitré le focus pour étude de cas de l'Evaluation nationale pays au thème 1).

7 Le détail de la composition du consortium est indiqué dans l'annexe 4.

seconde partie, qui a consisté en la conduite sur site de deux études de cas, réalisées dans le Menabe entre le 6 et le 17 août 2017 et dans le Boeny en deux temps, du 13 au 22 septembre 2017, puis du 1 au 10 octobre 2017. Ces enquêtes ont été dépouillées et traitées statistiquement entre août et octobre 2017.

Le présent rapport d'étude est articulé autour de trois parties principales. La première partie du rapport vise à encadrer les réflexions et présente un aperçu des travaux et du paradigme existants par rapport aux enjeux d'interdépendance entre migration, environnement et changements climatiques au niveau global avant d'aborder la revue de chacun de ces trois thèmes dans le contexte particulier de Madagascar.

La deuxième partie du rapport illustre par deux études de cas dans des zones d'arrivée de migrants, le Menabe et le Boeny, les migrations du Sud vers le Nord de Madagascar et leurs impacts sur les zones d'arrivée. Enfin la troisième partie reprend les principales conclusions et propose des recommandations aux acteurs concernés, par thématique, et selon une esquisse de calendrier à court, moyen et long terme.

A la fin du document se trouvent sept annexes détaillant les textes réglementaires sur l'environnement, le défrichement et le foncier, le détail de la composition du consortium de recherche, et les protocoles et formulaires d'enquêtes utilisés.

PARTIE I

DIAGNOSTIC NATIONAL :

MIGRATION,
ENVIRONNEMENT
ET CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

II. PARADIGME DES LIENS ENTRE MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

II.1 CADRE CONCEPTUEL DE LA MIGRATION

La migration est un phénomène complexe qui touche à une multiplicité d'aspects économiques, sociaux, culturels et sécuritaires, et qui affecte la vie des individus migrants et non-migrants. Les Etats sont tous concernés d'une manière ou d'une autre, et dans la plupart des pays du monde, plus un jour ne s'écoule sans que les médias internationaux et nationaux abordent ce sujet. Avec plus de 244 million de migrants internationaux et 740 million de migrants internes en 2009, la migration est et restera un enjeu central de gouvernance de ce début de 21ème siècle ⁸.

Dans son édition 2018 du rapport sur l'Etat de la migration dans le monde, l'OIM constate que si la migration est un phénomène qui a historiquement eu un impact généralement positif sur les sociétés, et qui peut contribuer au développement économique et au bien-être des migrants, et de leurs communautés d'origines et de destination, tous les phénomènes migratoires n'interviennent pas dans des circonstances positives. Ces dernières années, il a été observé une augmentation de la migration et des déplacements liés aux conflits, aux persécutions, à des dégradations et aux de l'environnement, et à un manque marqué d'opportunités et de développement.

Cependant, aborder et circonscrire un phénomène migratoire particulier au fin d'étude dans un reste une tâche complexe, qui doit commencer par une clarification lexicale. Comme le rappelle l'OIM dans le Glossaire de la Migration⁹, il n'existe pas au niveau international de définition universellement acceptée du terme « migrant », ce qui s'explique en partie par le fait que, traditionnellement, le phénomène migratoire n'a été traité qu'au seul niveau national, d'où les acceptions variables, de pays à pays, des mots utilisés en la matière. D'autre part, même en se

⁸ Organisation internationale pour les migrations, World migration report, (Genève, 2017) disponible au https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en.pdf.

⁹ R. Perruchoud, Glossaire de la migration, 9ème édition (Genève, Organisation internationale pour les migrations, 2007) disponible au http://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf.

cantonnant à un pays donné, on constate que les termes peuvent varier quant à leur sens ou à leurs implications. Les définitions – et ceci vaut pour toute terminologie, pas seulement pour la terminologie en matière de migrations – peuvent fluctuer selon le point de vue ou l’approche. On peut citer à titre d’exemple le mot « traite », qui a donné lieu à un large éventail de définitions ; ce n’est que récemment que ce mot a été défini dans un traité international à vocation universelle. Beaucoup d’autres, en revanche, n’ont pas encore reçu de sanction internationale.

Aussi, et en absence d’une définition locale à Madagascar des termes abordés dans cette recherche notamment ceux de « migration », « migrant » et « migration interne », en vue de poser le cadre conceptuel de la migration organisant les réflexions proposées, et en vue d’assurer une cohérence avec les autres recherches et études menées par l’OIM dans le cadre de ce projet régional et au-delà, l’étude se base sur les définitions du Glossaire de la Migration.

Selon celui-ci, la migration désigne « le déplacement d’une personne ou d’un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, des travailleurs, réfugiés, personnes déplacées ou déracinées ». Elle fait donc intervenir un sortant (d’une zone de départ ou zone d’origine) et un entrant (dans une zone d’arrivée ou zone de destination). Pour une zone donnée, le solde migratoire est la différence entre le nombre d’individus qui viennent s’installer et le nombre d’individus qui quittent la zone. Dans un intervalle de temps, l’effectif de la population qui se déplace constitue le flux migratoire.

Le terme de migrant quant à lui, « s’applique habituellement lorsque la décision d’émigrer est prise librement par l’individu concerné, pour des raisons « de convenance personnelle » et sans intervention d’un facteur contraignant externe. Ce terme s’applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d’améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d’avenir ou celles de leur famille ».

Lorsque la migration s’effectue à l’intérieur d’un pays, on parle de migration interne. De manière générale, les références bibliographiques

sont beaucoup plus fournies sur les migrations internationales et les enjeux et outils de gouvernance qui les concernent que sur les migrations internes. Les migrations internationales, les migrations irrégulières et leur contrôle, font l'objet de politiques spécifiques, qui font référence à des statuts reconnus : réfugié, asile politique. Ainsi, lorsqu'on parle de migrations, on pense implicitement à des migrations transfrontalières, d'un pays à un autre.

Suivant toujours le Glossaire des Migrations, la migration interne est « le mouvement de personnes d'une région d'un pays à une autre afin d'y établir une nouvelle résidence. Cette migration peut être provisoire ou permanente. Les migrants internes se déplacent mais restent dans leur pays d'origine, par exemple dans le cas d'une migration rurale-urbaine ». D'autres termes usités dans cette étude sont encadrés et renseignés au niveau conceptuel par le Glossaire des Migrations, et notamment les termes de « migration saisonnière », « migration spontanée », « migration forcée », « migration facilitée », « migration de retour », « personnes déplacées à l'intérieur de leur pays », « migrant rural – rural », « migrant rural – urbain ».

Les caractéristiques générales des flux migratoires portent sur l'effectif par unité de temps, la structure par sexe et l'âge des migrants, ainsi que la localisation dans l'espace des départs et des arrivées. En cartographiant leur répartition dans l'espace, on peut rechercher des explications aux mouvements migratoires, dans des événements accidentels (mauvaises récoltes, catastrophes naturelles, événements politiques), ou des raisons économiques (fragilisation des conditions d'autosubsistance ou impossibilité de dépasser la stricte autosubsistance, marchés d'emplois conjoncturels ou création d'activités industrielles, augmentation de la productivité).

Mais alors que la migration est un phénomène en pleine expansion, il n'existe à ce jour aucun document convenu qui énonce clairement les éléments d'une bonne gouvernance de la mobilité humaine. Le Cadre de gouvernance des migrations¹⁰ de l'OIM présente, de manière synthétique, cohérente et globale, un ensemble de trois principes et de trois objectifs dont le respect et la mise en œuvre doivent garantir des migrations ordonnées et respectueuses de la dignité humaine, profitables aux

¹⁰ Organisation internationale pour les migrations, Cadre de gouvernance des migrations, disponible au https://www.iom.int/sites/default/files/about-iom/migof_brochure_a4_fr.pdf

migrants et à la société. Aussi, et pour cette étude, l'analyse des éléments d'information et de contenu soulevé dans les parties I, Partie II, et partie III de l'étude sont informés par ce paramétrage général.

Les principes sont formulés comme suit : 1) une bonne gouvernance des migrations suppose d'adhérer aux normes internationales et de garantir les droits des migrants ; 2) les politiques de migration et les politiques connexes ont intérêt à être formulées sur la base d'éléments factuels et selon une approche associant l'ensemble du gouvernement, et ; 3) une bonne gouvernance des migrations repose sur de solides partenariats. Ces trois principes énoncent les conditions nécessaires à une bonne gestion des migrations, fondée sur un environnement propre à garantir, dans toute la mesure possible, des migrations dans l'intérêt de tous. Ils permettront aux Etats de veiller à ce que les conditions systémiques d'une bonne gouvernance des migrations soient en place.

Les objectifs sont formulés comme suit : 1) une bonne gouvernance des migrations et les politiques connexes devraient viser à l'amélioration du bien-être socioéconomique des migrants et de la société ; 2) une bonne gouvernance des migrations est fondée sur des mesures efficaces pour faire face aux aspects d'une crise relatifs à la mobilité, et ; 3) les migrations devraient se dérouler dans des conditions sûres, en bon ordre et dans la dignité. Ces trois objectifs sont spécifiques et ne nécessitent pas d'autres conventions, lois ou pratiques que celles qui existent déjà. Pris ensemble, ils garantissent une gouvernance des migrations intégrée et holistique, propre à répondre à la nécessité de tenir compte des catégories de personnes mobiles et de pourvoir à leurs besoins d'aide en cas de crise, à renforcer la résilience individuelle et communautaire, et à garantir à l'Etat la possibilité d'un bien-être économique et social.

II.2 CADRE CONCEPTUEL SUR LA MIGRATION, L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement est un sujet de plus en plus important dans les débats publics et politiques. Les dernières années ont vu l'émergence d'une abondante littérature académique, de discussions politiques et de forums ainsi que des réponses opérationnelles à un phénomène qui recoupe de nombreux domaines thématiques et

politiques. Toutefois, les nouvelles études, les développements politiques et l'information demeurent dispersés.

Au niveau international, l'OIM en tant qu'agence des Nations Unies pour les migrations, a été à la pointe en matière des efforts opérationnels, politiques ainsi qu'en matière de recherche et de mobilisation, et a été parmi les premiers organismes à aborder la relation entre migration, les changements climatiques et l'environnement, à travers une première publication en 1992 sur le sujet, et une densification des efforts de recherches et de dialogue international pour ses Etats membres sur ce thème à partir de la moitié des années 2000, culminant en 2016 au niveau interne de l'Organisation à la création au siège, d'une Division dédiée à la migration, l'environnement et les changements climatiques.

Les changements environnementaux et les catastrophes naturelles ont toujours été des principaux facteurs de migration. Cependant, les prédictions pour le 21ème siècle concernant le changement climatique indiquent qu'un plus grand nombre d'individus sont prévus de se déplacer alors que les catastrophes dues aux conditions météorologiques telles que les précipitations et températures extrêmes deviennent plus fréquentes et plus intenses (GIEC, 2014), et que les changements climatiques influent sur les moyens de subsistance.

Au regard de ce qui précède, le constat de départ est que les dégradations environnementales et les effets du changement climatique ont des impacts sur les flux migratoires – internationaux et nationaux –, de la même manière, les flux migratoires peuvent avoir des impacts sur l'environnement local. Cette relation d'interdépendance entre migration, environnement et changements climatiques s'exprime néanmoins toujours de manière très spécifique et propre à un contexte particulier, pouvant induire une grande diversité d'impacts et d'effets, pour les migrants, pour les communautés d'origine et de destination, et partant, une grande diversité d'enjeux de réponses en terme de politique publique ou de réponse opérationnelle selon les phénomènes rencontrés.

L'OIM avec le soutien d'organismes de recherche de renommée internationale privés et publiques a contribué à développer un vaste corpus mettant en évidence la complexité de cette interdépendance entre migration, environnement et changements climatiques de par le monde ces dernières années.

Des évaluations¹¹ pays devant servir de diagnostic sur le thème pour un contexte national particulier ont été conduites notamment au Vietnam, en Micronésie, au Kenya, à l'Île Maurice, en Haïti, au Maroc, au Cambodge, en République Dominicaine, en République Démocratique du Congo, en Papouasie Nouvelle Guinée, et au Tadjikistan. Par ailleurs, des études plus focalisées sur des enjeux circonscrits environnementaux ou migratoires ont été réalisées et notamment sur les questions : du pastoralisme dans le contexte de dégradation environnementale en Mongolie ; de lutte contre la traite des personnes dans le contexte de catastrophes naturelles et des vulnérabilités environnementales d'accès aux ressources hydriques et de déplacements de population en Irak ; de migration induite par des catastrophes écologiques dans le cas de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl ; de changement des moyens traditionnels de subsistance dans le Sahel ; le rôle des politiques foncières et des lois sur la migration environnementale au Kenya ; ou encore de l'enjeu de la protection des océans dans le rapport à la mobilité humaine.

L'OIM a également produit une série de bulletins politiques¹², qui s'adressent aux responsables politiques et aux autres parties prenantes travaillant dans le domaine de la migration, l'environnement et des politiques d'adaptation au changement climatique. La série vise à contribuer aux connaissances globales en fournissant des informations fiables et précises sur le thème de la migration et des changements environnementaux, notamment le changement climatique. Son objectif est également de présenter des options politiques connexes et appropriées en identifiant des recommandations, des bonnes pratiques et des leçons apprises afin de répondre aux enjeux identifiés.

Différents travaux de synthèses et d'analyse transversale sur ces sujets sont également disponibles, et sans entrer dans trop de détail, il peut être opportun de renvoyer le lecteur notamment aux publications « *Atlas des migrations environnementales* »¹³, et le « *IOM Outlook on Migration, Environment and Climate Change* »¹⁴, cette dernière publication appuyée par l'OIM présentant les dernières tendances sur le thème, et les derniers développements en terme d'approche et de paradigme au

11 Organisation internationale pour les migrations, Portail sur la migration environnementale, disponible au <https://environmentalmigration.iom.int/fr/iom-publications>

12 Organisation internationale pour les migrations, Portail sur la migration environnementale, disponible au <https://environmentalmigration.iom.int/fr/policy-briefs>.

13 Organisation internationale pour les migrations, Atlas des Migrations environnementales, disponible au : <https://environmentalmigration.iom.int/projects/atlas-environmental-migration>.

14 Organisation internationale pour les migrations, IOM Outlook on Migration, Environment and Climate Change, (Genève, 2014), disponible au http://publications.iom.int/system/files/pdf/mecc_outlook.pdf.

niveau du débat publique international.

D'autres acteurs internationaux normatifs et non-normatifs contribuent à façonner et enrichir le débat sur l'interdépendance entre migration, environnement et changements climatiques, notamment dans le cadre des travaux centrés sur l'enjeu du climat. Sans prétention à l'exhaustivité, nous pouvons mentionner le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies d'adaptation. Le GIEC a introduit une reconnaissance très explicite des mouvements de populations comme étant intrinsèquement liées aux évolutions du climat dans son 5ème rapport d'évaluation¹⁵ publié en 2014, un aspect repris dans l'Accord de Paris de décembre 2015¹⁶.

Il faut également mentionner les réflexions et travaux de recherche scientifiques portés au niveau international par des démographes, lesquels ont mis en relation les migrations et l'environnement, en particulier Richard E. Bilborrow. Cependant les travaux empiriques détaillés comme ceux réalisés en Equateur (Gray and Bilborrow, 2013) ou au Burkina Faso (Henry et al., 2004) sont difficiles car ils sont confrontés à des limitations liées au manque de données comparables (Bilborrow & Henry, 2012), à l'hétérogénéité des méthodologies adoptées (Piguet, 2010) et à des insuffisances conceptuelles (Gemenne, 2011 ; Stojanov et al., 2014).

Des liens ont été clairement mis en évidence entre des évènements catastrophiques soudains, en particulier d'origine climatique, et des déplacements de population. Par exemple, l'impact des changements climatiques a été documenté pour la sécheresse (Dietz et al, 2004) et l'élévation du niveau de la mer (Nicholls et al., 2011).

Toujours aux fins de cohérence et de comparabilité de cette Evaluation nationale avec d'autres études de méthodologie similaire menées dans le cadre de ce projet régional et au-delà, une série de terme portant sur l'environnement et sur le climat sont cadrés par le Glossaire de l'OIM sur

15 International panel on climate change, disponible au www.ipcc.ch/report/ar5/.

16 Nations Unies, Convention- cadre sur les changements climatiques, (Paris, 2015) disponible au <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/109r01f.pdf>.

la migration, l'environnement et le changement climatique¹⁷, notamment pour décrire, qualifier, et analyser les réalités locales à Madagascar par rapport à l' « adaptation », au « déboisement », à la « dégradation de l'environnement » ou encore à la « résilience ».

17 Organisation internationale pour les migrations, Glossaire Migration, environnement et changement climatique : données à l'usage des politiques, (Genève, 2014), disponible au: http://publications.iom.int/system/files/pdf/meclep_glossary_fr.pdf

III. MIGRATIONS, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES A MADAGASCAR

III.1. CARTOGRAPHIE DES VULNERABILITES DES MIGRATIONS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'objectif de cette section de l'Évaluation nationale est de présenter pour Madagascar, au regard du paradigme d'interdépendance développé et illustré dans la section précédente, une cartographie des vulnérabilités liées à cette interdépendance entre migrations, environnement, et changements climatiques.

Avant de placer des trajectoires de migrations internes observées sur la carte de Madagascar, les vulnérabilités territoriales sont dans un premier temps identifiées en termes de changements climatiques et de détérioration de l'environnement. Pour ce faire, le Consortium s'est basé sur une liste non-exhaustive des facteurs de vulnérabilité proposée par l'OIM dans le cadre du projet global « Migration, Environnement et Changement Climatique : Données à l'usage des politiques », connu sous son acronyme MECLEP¹⁸ (Tableau 1), lequel distingue, « les événements soudains » et « les processus à évolution lente », ayant des effets sur les modèles de migration.

Parmi les événements soudains pouvant avoir des effets sur les migrations, sont notamment identifiés, les tempêtes, cyclones, et ouragans ; les ondes de tempête et raz de marées pour les zones côtières ; les inondations et crues éclair ; les glissements de terrain ; et les feux de forêt. Au titre des processus lents pouvant avoir des effets sur les migrations, sont repris l'élévation du niveau des mers ; les hausses de température ; la désertification et la salinisation ; la dégradation des terres et des forêts ; ou encore la baisse de la fertilité des sols.

¹⁸ Organisation internationale pour les migrations, voir MECLEP, <https://environmentalmigration.iom.int/migration-environment-and-climate-change-evidence-policy-meclep>.

Tableau 1: Liste des facteurs de vulnérabilité selon MECLEP

<u>1. Évènements soudains et leurs effets sur les modèles de migration</u>	
1.1.	Tempêtes/cyclones/ouragans/ tempêtes tropicales
1.2.	Ondes de tempête/raz-de-marée
1.3.	Inondations, y compris les crues éclair
1.4.	Glissements de terrain
1.5.	Feux de forêt
1.6.	Tremblements de terre
1.7.	Eruptions volcaniques
<u>2. Processus à évolution lente et leurs effets sur les modèles de migration</u>	
2.1.	Elévation du niveau des mers
2.2.	Hausse des températures
2.3.	Acidification des océans
2.4.	Salinisation
2.5.	Désertification
2.6.	Dégradation des terres et des forêts
2.7.	Diminution de la biodiversité
2.8.	Retrait des glaciers et effets connexes
2.9.	Erosion côtière
2.10.	Baisse de la fertilité des sols

En ce qui concerne les facteurs de vulnérabilité dans le cas de Madagascar, et parmi les évènements soudains, les facteurs « 1.1. Cyclones et tempêtes », « 1.3. Inondations et crues » et « 1.4. Glissements de terrain », sont pertinents et par ailleurs souvent liés entre eux. Les inondations et les glissements de terrain sont provoqués par des précipitations excessives en quantité et en intensité qui accompagnent en général le passage des cyclones. Les crues violentes peuvent provoquer la rupture des diguettes, l'envolement et/ou l'ensablement des rizières, et des dégâts en zone urbaine en aval des grands fleuves de l'ouest malgache qui se jettent dans le canal de Mozambique (inondations de la ville de Toliara en 2013 et 2016). Au cours des 35 dernières années, le pays a enregistré 46 de ces désastres naturels, affectant cumulativement plus de 11 millions de personnes et causant des dommages estimés à 1 milliard \$US. Ces évènements induisent des déplacements rapides de population, le plus souvent de court terme.

Toujours parmi les évènements soudains, pour ce qui concerne les feux de forêts, il est important de mentionner qu'à Madagascar, bien que certains feux soient effectivement spontanés dans des périodes où la forêt est moins arrosée mais reçoit la foudre, la majorité des feux sont d'origine anthropique, et consistent en des « feux de brousse » qui reconstruit les jeunes pousses dans les savanes et des « feux d'abattis-brûlis » pour cultiver après la défriche. Comme l'étude l'aborde plus loin dans le document, il est intéressant de constater pour Madagascar que la

pratique des « feux de forêt » est liée à la pratique locale de l'agriculture y compris du fait de populations migrantes. Les éventuelles dégradations des sols qui pourraient en résulter conduisent à terme la recherche de nouvelles terres à cultiver, sur place ou ailleurs, et dans ce dernier cas en induisant des circulations et déplacements des populations d'agriculteurs.

Parmi les processus lents ou cumulatifs, les vulnérabilités de Madagascar peuvent être regroupées en trois ensembles. D'abord, les facteurs de « 2.2. Hausse des températures » et de « 2.5. Désertification » sont associés à la sécheresse. Des températures élevées et un déficit hydrique prolongé définissent des conditions de sécheresse. Leur récurrence peut être fatale pour les cultures annuelles, les fourrages et même les végétations naturelles qui résistent mieux car leur nature xérophytique les rend résilientes. Ce sont les caractéristiques de tout le sud et sud-ouest malgache.

Ensuite, les relations entre climat-sol-plante s'expriment pour définir des atouts ou des contraintes. Aux facteurs de « 2.6. Dégradation des terres et des forêts », sont liées les facteurs de « 2.7. Diminution de la biodiversité » et de « 2.10. Baisse de la fertilité des sols » et de « 2.4. Salinisation » des terres irriguées. Le dépassement de certains seuils de dégradation peut entraîner l'abandon des terres ou des changements de système de culture. La recherche de terres cultivables ailleurs ou l'atteinte de limites dans l'adaptation des systèmes de culture peut alors entraîner des mouvements migratoires.

Enfin, en zone côtière ouest malgache, les processus de « 2.1. Elévation du niveau des mers », d' « 2.9. Erosion côtière », et de « 2.4. Salinisation » des sols submergés par des eaux saumâtres qui remontent alors dans les estuaires, sont liés entre eux, pouvant entraîner à termes des déplacements de population depuis les côtes vers l'intérieur des terres plus élevé en altitude.

Pour ce qui est des effets liés aux changements climatiques précités, les perspectives climatiques pour Madagascar concernent des variations en terme d'intensité et de fréquence des facteurs environnementaux, météorologiques, et climatiques précités. Ce sont les variables de température et de précipitation qui contribuent à définir les conditions de sécheresse (déficit hydrique et température élevée), et la vitesse du

vent qui définit l'intensité des cyclones et tempêtes tropicales. Notre attention sera focalisée sur les variations de ces variables afin d'évaluer leurs impacts sur les populations et leurs conséquences migratoires.

Sont traités ci-après successivement et plus en détail, les trois phénomènes qui, pour le cas de Madagascar, induisent les principaux effets sur les modèles de migrations, à savoir : la sécheresse, les cyclones, et la déforestation. Les deux premiers sont d'origine climatique, et la question se pose de leur tendance d'évolution en fonction des effets du changement climatique, le troisième est anthropique et doit donc être traité séparément.

Sécheresse

Le climat de l'ouest malgache, globalement plus sec, se décline suivant un gradient nord-sud à la fois thermique et en bilan hydrique, le nord-ouest est en climat sec et le sud-ouest en climat semi-aride. Les conditions climatiques sévères de type tropical semi-aride du sud et sud-ouest de Madagascar s'expliquent d'une part par sa position géographique éloignée des zones d'influence majeure de la mousson, et d'autre part, par sa situation de zone « sous le vent » qui l'extrait de l'influence de l'humidité apportée par l'alizé, la chaîne anosyenne de l'extrême sud-est de Madagascar constituant une barrière pluviométrique importante.

Une température élevée et des précipitations faibles contribuent à définir des conditions de sécheresse. La répartition spatiale sur le territoire malgache des valeurs de températures et précipitations (Figure 1) nous renseigne sur l'extension de ces conditions sèches. La température moyenne annuelle décroît avec l'altitude et la température minimum est plus élevée au nord-ouest qu'au sud-ouest. Mais le bilan hydrique, déficitaire à l'ouest et excédentaire à l'est, différencie clairement le sud-ouest plus aride et le nord-ouest sec à semi-humide.

En projection à l'échéance 2055, il faut s'attendre à un réchauffement significatif sur l'ensemble du territoire, la température annuelle à Madagascar augmenterait de 1,1°C à 2,6°C par rapport à la moyenne de la période 1961-1990, mais pas de manière uniforme pour l'ensemble du pays. L'augmentation la plus élevée toucherait le sud-ouest et le centre malgache. En cycle annuel, l'évolution des précipitations n'est pas significative. Cependant on attend une réduction des précipitations de juillet à septembre sur la côte est. Les séquences sèches s'allongent

et s'accompagnent d'un retard du début de la saison des pluies. Par conséquent, les précipitations se concentrent sur une période relativement courte, d'où l'augmentation de leur intensité durant la saison pluvieuse. En conclusion, les conditions de sécheresse du sud-ouest se maintiendront probablement dans l'avenir avec une hausse des températures et sans augmentation des précipitations.

Figure 1: Cartes de répartition nationale des indicateurs climatiques (températures et précipitations)

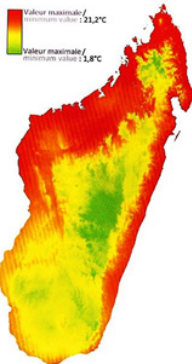


Figure 10. Carte de répartition de la température minimale du mois le plus froid (20)./Map showing the distribution of minimum temperature of the coldest month (20).

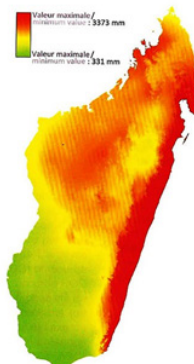


Figure 11. Carte de répartition de la précipitation moyenne annuelle (20)./Map showing the distribution of mean annual precipitation (20).

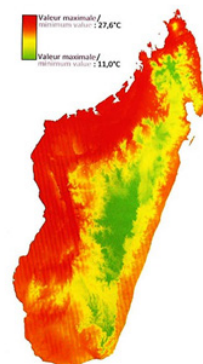


Figure 12. Carte de répartition de la température moyenne annuelle (20)./Map showing the distribution of mean annual temperature (20).

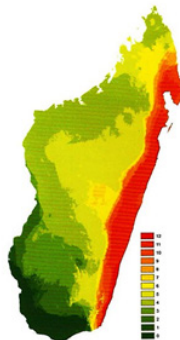


Figure 13. Carte de répartition du nombre de mois avec un bilan hydrique positif (20)./Map showing the distribution of the number of months with a positive water balance (20).

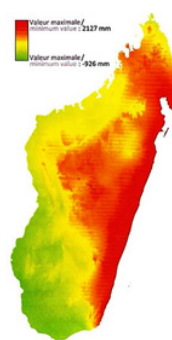


Figure 14. Carte de répartition du bilan hydrique annuel (20)./Map of the distribution of annual water balance (20).

Source : Direction Générale de la Météorologie, 2008. Le changement climatique à Madagascar, Meteo Malagasy, MTPM, CSAG, The World Base.

Comme il est abordé plus loin dans l'étude, parmi les motivations à la migration des migrants originaire du sud de Madagascar rencontrés sur les sites d'études de terrain, figure déjà les conditions de sécheresse

de leurs aires d'origine. Aussi, il y a tout lieu de penser au regard des éléments qui précèdent – et sous les conditions de gouvernance actuelle du sujet – que des flux migratoires significatifs continueront à être observés depuis ces différentes régions rencontrant de manière cyclique ou prolongée des conditions de sécheresse.

Cyclones

Les cyclones comptent à Madagascar pour 65% des catastrophes enregistrées, avec une moyenne de 250,000 personnes affectées et 50 millions US\$ de dégâts par événement. Depuis les premiers suivis de cyclones à l'Observatoire d'Antananarivo en 1889, 95 cyclones dont 52 violents ont été dénombrés, suivant une échelle de classement fonction de la vitesse des vents qui les accompagnent. 70% des cyclones ont lieu entre le 15 janvier et le 15 mars, accompagnés de vents violents et d'inondations, avec un diamètre de quelques dizaines à plusieurs centaines de kilomètres, et selon des trajectoires très variables et totalement imprévisibles. Trois types de cyclones sont observés à Madagascar¹⁹:

- (a) Le premier type de cyclones se forme au Nord du 10^{ème} parallèle dans la région des Seychelles. Renforcés par les fortes chaleurs et les basses pressions du régime d'été entre Majunga et le littoral africain, ces cyclones débouchent dans le canal de Mozambique. La trajectoire se recourbe vers le sud sud-est avant le 20^{ème} parallèle et aborde Madagascar par le sud-ouest vers Tuléar. La dépression se comble alors progressivement au contact des régions desséchées du Sud de Madagascar.
- (b) Dans la deuxième catégorie on peut classer les ouragans qui, formés au large de Madagascar, abordent la grande île dans la région septentrionale, pénètrent en entrant plus ou moins dans le canal de Mozambique et, en rebroussant chemin, parcourent le Sud de Madagascar. Ces cyclones vigoureux affectent surtout les plaines côtières du Nord dans la région de Sambava et de Vohémar.
- (c) Le troisième type de cyclones, les plus fréquents, toujours violents et souvent destructeurs, ont une trajectoire plus méridionale que les précédents. Ils franchissent la zone littorale et parfois même

19 Père Poisson, 1928

les chaînes de l'intérieur en contournant les massifs de l'Ankaratra ou de l'Andringitra. Parfois, ces cyclones n'atteignent pas le canal de Mozambique et opèrent leur mouvement d'inflexion en terre malgache, ce qui diminue fortement leur force. S'ils atteignent le Canal de Mozambique, ils peuvent reprendre de la force. La région la plus menacée est la région de Tamatave Vatamandry Manahoro.

Le passage de plusieurs cyclones par an, dont certains très destructeurs, affecte structurellement l'économie du pays : augmentation du prix du riz, infrastructures des rizières endommagées, routes et ponts coupés. En zones urbaines, la rupture des canalisations d'eau potable et l'interruption de l'énergie électrique sont fréquentes. La destruction des habitations oblige à déplacer ou reloger les familles touchées en attendant d'éventuelles reconstructions. Les prévisions liées aux effets du changement climatique indiquent que le nombre moyen de cyclones tropicaux touchant Madagascar annuellement n'a pas changé durant ces 25 dernières années (Figure 2) mais une augmentation est attendue du nombre de cyclones à forte intensité (Figure 3).

Figure 2: Nombre de passages par carré de 1° (~120 km x 120 km) sur 1000 cyclones qui se forment dans l'Océan Indien suivant le modèle ECHAM.

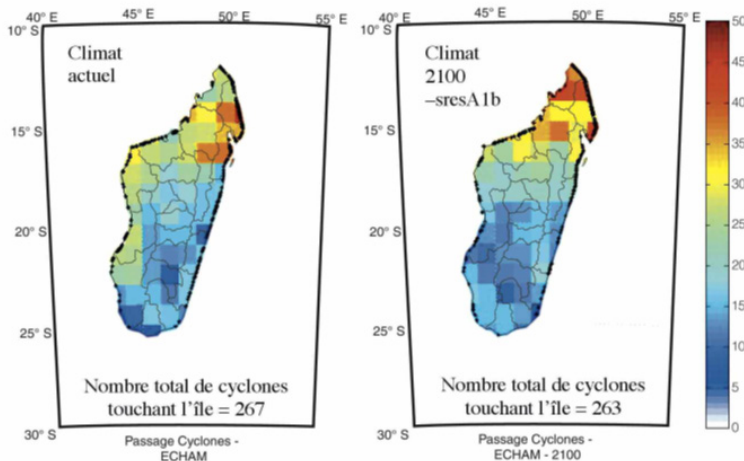
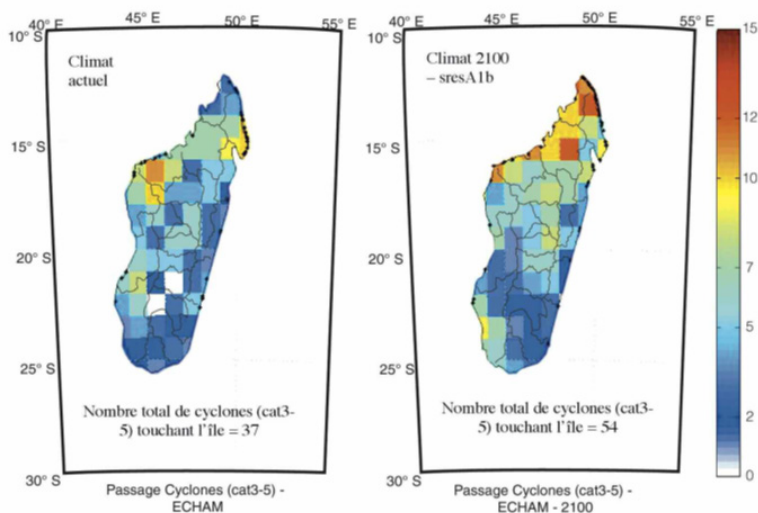


Figure 3: Nombre de passages de cyclones ayant des vents > 200 km/h par carré de 1° (~120 km x 120 km) sur 1000 cyclones qui se forment dans l’Océan Indien suivant le modèle ECHAM.



Déforestation

A partir des relations entre climat-végétation-ressources naturelles et de la densité de population au niveau national, nous dressons un panorama du bilan entre population et ressources naturelles afin d’évaluer l’adéquation entre les concentrations humaines et la disponibilité des ressources naturelles. La répartition de la population passe par la disponibilité des ressources naturelles elles-mêmes soumises aux aléas climatiques. La compréhension de cette répartition est essentielle pour réfléchir sur les flux migratoires actuels et les possibles flux migratoires futurs.

Figure 4: Carte bioclimatique de Madagascar



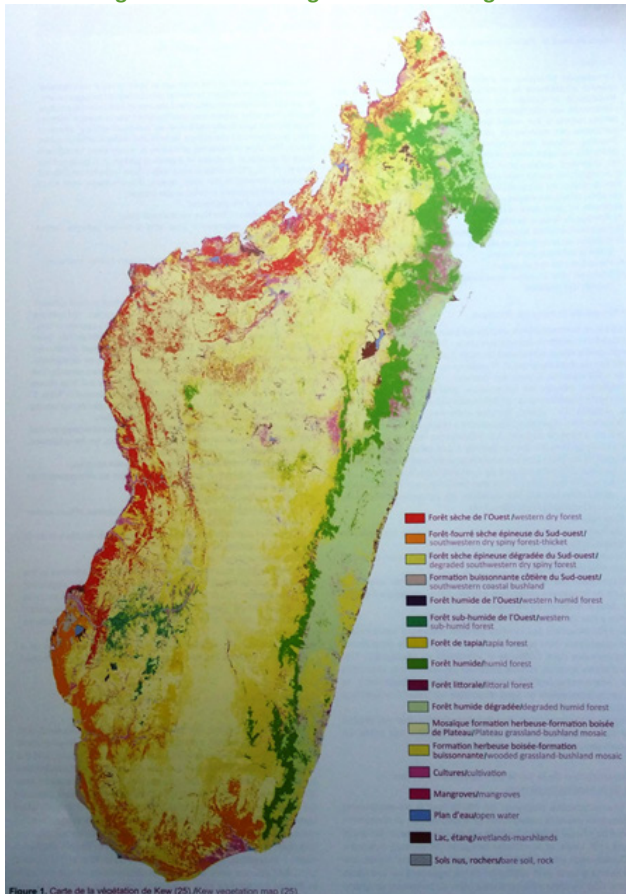
Source : ORSTOM (1972)

La carte bioclimatique de Madagascar (Fig. 4) caractérise les principaux types de climats de l'île (Cornet, 1972). Cette carte met en exergue l'importance de la sécheresse en termes de durée et de hauteur des précipitations. La répartition de la végétation et de la biodiversité (Fig. 5) est pratiquement calquée sur la distribution des grands types de climats.

En suivant un contraste est-ouest, on distingue la végétation humide qui

occupe l'ensemble du versant oriental de Madagascar soumis au vent de l'est et la végétation principalement sèche qui occupe, elle, le versant occidental de Madagascar.

Figure 5: Carte de végétation de Madagascar



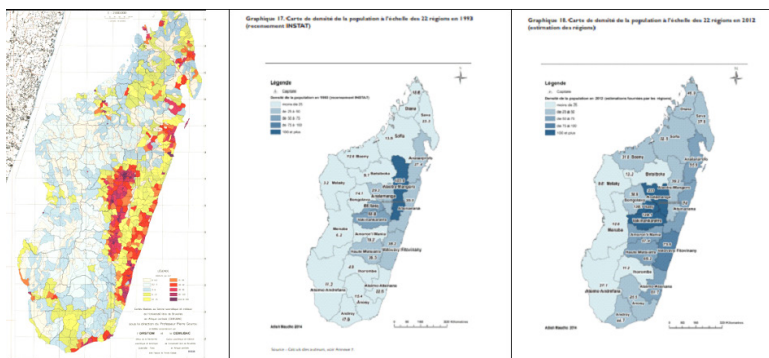
Source : Kew Garden (2010)

La végétation humide se subdivise en Forêt humide de l'est et Forêt humide de l'ouest, qui se caractérisent par leur apparence toujours verte pendant toutes les saisons de l'année. Les arbres ne perdent pas leurs feuilles en même temps. La végétation se subdivise en Forêt sèche de l'ouest et Forêt épineuse du sud-ouest ou fourré xérophile, ce dernier

type représente la forme de forêt la plus résistante à la sévérité de la sécheresse. En dehors de ces forêts fortement liées aux variantes climatiques de Madagascar, les mangroves sont des forêts plutôt tributaires des estuaires et des baies largement répandues sur la côte occidentale de l'île.

Aucune de ces différents types de forêts n'est épargnée par la déforestation, la surface restante occupée par les forêts ne représente plus que 10 à 12% de la superficie nationale. La forme principale de dégradation des forêts est la savane herbeuse. En superposant la carte de répartition de la végétation (Kew, 2010) qui met en relief la variabilité et la richesse des ressources naturelles à Madagascar (Fig. 5) et celles de la densité de la population à trois dates (1967, 1993, 2012) (Fig. 6), des déséquilibres sont bien visibles entre l'exploitation par les populations des ressources et les potentialités du milieu.

Figure 6: Densité de population au niveau national en 1967, 1993 et 2012



Source : Pierre Gourou, 1967 et OIM, 2013

La carte de 1967 de Pierre Gourou reste une référence initiale incontournable car très détaillée. La population y est déjà plus dense à l'est et sur les hautes terres et moins dense dans le moyen ouest et sur la côte ouest. Par contre le sud-ouest présentait une population spatialement répartie de manière assez équilibrée. 25 ans après, même si l'on compare des cartes qui n'ont pas la même précision, la population s'est densifiée sur les hauts plateaux et dans le nord-est. Encore 20 ans plus tard, l'est, le nord et le nord-ouest de l'île apparaissent bénéficiaires.

En analysant de manière plus détaillée la carte la plus récente (2012), contrastée avec celle de la végétation de 2010 (Fig. 5), on observe que les hauts plateaux et le sud-est présentent des densités supérieures à la moyenne et que les conditions du milieu sont, dans les deux cas, moins favorables qu’au nord-est et nord de Madagascar.

La densité de population est globalement plus élevée sur les forêts humides de l’est malgache, fortement résilientes, et plus faible sur les forêts sèches de l’ouest malgache, très faiblement résilientes. Les dynamiques de couvertures forestières, à l’échelle nationale, sont mal connues avant les années 2000, mais suivies périodiquement depuis (2000, 2005, 2010 et plus récemment), ce qui laisse penser que des superpositions deviendront possibles entre ressources naturelles et populations, avec les résultats du recensement national de 2018. Ces dynamiques sont illustrées sur la Figure 7 de 2005 à 2013 et, à trois dates (2005, 2010, 2013), dans le Tableau 2.

Le tableau 2 montre que la vitesse de disparition de la forêt sèche (forêt dense sèche caducifoliée) à l’ouest de Madagascar est beaucoup plus élevée que la vitesse de disparition de la forêt humide à l’est, avec une nette accélération depuis les années 2010 puisque le taux de déforestation a presque doublé dans l’intervalle 2010-2013. La situation est moins préoccupante pour les fourrés xérophiles (forêt épineuse) et les mangroves même si le chiffre ne signifie pas qu’il n’y ait pas d’extraction de bois dans les mangroves, mais plutôt qu’il existe également une régénération naturelle. Cependant, pour distinguer les impacts des migrants de ceux de la population présente sur place, il faudrait mettre en regard les datations des déforestations massives, avec celles des flux migratoires les plus significatifs.

Tableau 2: Surface forestière par type de forêt et taux annuels de déforestation (2005-2010-2013)

Type de forêt	Surface forestière (ha)			Taux annuel de déforestation (%)	
	2005	2010	2013	2005-2010	2010-2013
Humides	4 555 788	4 457 184	4 345 093	0,50	0,94
Sèches	3 223 028	2 970 192	2 678 640	1,80	2,29
Epineuses	1 681 527	1 558 533	1 466 765	1,69	1,66
Mangroves	173 564	171 220	169 877	0,32	0,20
TOTAL	9 451 350	8 977 337	8 485 509	1,18	1,50

Source : MEEF-ONE-WCS-Etc Terra, 2015

Les taux les plus élevés de déforestation publiés en 2015²⁰ pour les périodes 2005-2010 et 2010-2013, ont été observés dans les régions de départ de migrants (Androy principalement) mais surtout dans les zones d'arrivée de migrants, Atsimo-Andrefana, Menabe, Boeny (Fig. 7).

Entre les deux périodes, les taux annuels de déforestation par régions varient comme suit : Menabe : 2,76 à 4,05 % ; Atsimo Andrefana : 2,06 à 2,80% ; Boeny : 1,19 à 1,19% ; Androy : 1,16 à 1,49 % ; Anosy : 1,07 à 1,35 ; par rapport à la moyenne nationale : 1,18 à 1,50%. On voit ici l'intérêt d'étudier plus finement les régions du Menabe et de Boeny, pour comprendre les origines de ces déforestations.

20 MEEF-ONE-WCS-Etc Terra, 2015

Figure 7: Flux migratoires du sud vers le nord de Madagascar



Source : Consortium de recherche (Référence MEEF-ONE-WCS-Etc Terra, 2015 complétée par ONE, DGF, MNP, WCS, Etc Terra, 2015)

La carte de la figure 7 situe les principaux types de flux migratoires, détectés du sud vers le nord de Madagascar, sur un fonds cartographique des grands écosystèmes avec leur évolution récente (2005-2010-2013). Il faudrait ensuite pouvoir renseigner chaque flèche de flux migratoire par des dates, durées (début, fin, pic), quantité et profil des migrants, zones de départ et d'arrivée, moteurs spécifiques à chaque flux migratoire. Néanmoins, une analyse peut déjà en être faite sur les zones de départ et d'arrivée des migrants.

Les zones de départ du flux migratoire se caractérisent par :

- Des milieux à forte densité de population au sud-est et sur les hautes terres de Madagascar
- Des milieux soumis à des conditions climatiques semi-désertiques au sud de Madagascar, avec une densité de population faible mais bien répartie dans l'espace.

Les zones d'arrivées sont :

- Des milieux à forte potentialité économique, à l'ouest et au nord-ouest, du fait d'un climat plus humide, d'une disponibilité en eau, d'un accès libre à des forêts naturelles encore préservées et d'un accès possible à des terrains agricoles.
- Des milieux à faible densité de population, et qui acceptent/adoptent des modes d'exploitation agricole apportés par les migrants (défriche brûlés, riziculture irriguée).

III.2 TYPOLOGIE SOCIO-ENVIRONNEMENTALE DES MIGRATIONS A MADAGASCAR

L'analyse des relations entre migration, environnement et changements climatiques à Madagascar débouche sur une proposition de typologie socio-environnementale des migrations. Ainsi, le Tableau 3 distingue des facteurs principaux ou majeurs et des facteurs secondaires à l'origine des types de migrations internes à Madagascar :

- Les facteurs majeurs qui influent directement sur le déclenchement et l'ampleur aux flux migratoires sont le climat, la démographie, l'économie et le foncier ou l'accès aux ressources.
- Les facteurs secondaires qui jouent le rôle de catalyseurs ou

de frein, contribuent à l'organisation des flux migratoires : l'organisation des migrants sur une base ethnique, l'existence de réseaux de migrants pour répondre à une demande de main d'œuvre, l'explosion de filières agricoles porteuses, du fait de marchés d'exportation.

Suivant ces facteurs, on peut classer quatre types de migrations du sud au nord de Madagascar :

- **Migration locale (Sud) et temporaire liée au « kere »**, lorsqu'une période de sécheresse aigue plus ou moins prolongée dans le sud entraîne une pénurie d'eau et une perte quasi-totale de récolte que ne parvient plus à compenser une décapitalisation du troupeau. Il s'agit d'une migration très localisée dans le sud, à une échelle intercommunale ou d'un district à l'autre, qui ne dure que le temps de la sécheresse. Cette forme de migration est très ancienne puisqu'il y est fait référence déjà avant la colonisation française.
- **Migration définitive sur une longue distance depuis les Hautes terres et le sud-est vers l'ouest et/ou le nord.** Il s'agit d'une migration ancienne et continue entre zones démographiques denses et zones moins peuplées, centrée sur un savoir-faire agricole, aménagement des bas-fonds en rizières, mobilisé sur les deltas des grands fleuves de l'ouest malgache et cultures pluviales sur abattis-brûlis.
- **Migration fluctuante et temporaire à définitive, sur de longues distances, depuis le grand sud de Madagascar vers l'ouest ou le nord.** Cette migration est directement liée à un besoin de s'enrichir rapidement, en partie pour reconstituer des troupeaux de zébus dans les zones de départ menacés soit par l'insécurité, soit par le déficit de fourrage. Cette migration est conjoncturelle, occasionnelle mais peut prendre un caractère massif pour profiter d'une conjoncture favorable de prix sur le marché de telle ou telle production agricole.
- **Migration temporaire à définitive sur de longues distances, depuis le sud, les hautes terres et le sud-est, vers l'ouest et le nord.** Cette migration est ancienne, continue. L'enjeu de cette migration, au-delà d'un emploi agricole occasionnel, est l'accès au foncier, soit dans des forêts où la première défriche ouvre un

accès au foncier, soit dans des terrains agricoles sous la forme d'un contrat de métayage, soit d'un achat de parcelles.

Les impacts de ces quatre types de migration sur l'environnement, l'économie et la société sont détaillés dans le Tableau 4 qui suit.

Tableau 3: Facteurs majeurs et secondaires des types de migrations internes

Facteurs à l'origine de la migration		Méthodes		Types de migration
		Démarche	Outils de synthèse	
Facteurs majeurs	Climat	- Etude bibliographique - Analyse de cartes	Carte climatique	Migration locale (Sud) et temporaire liée au « kere » : - Ancienne - Périodique - Non massive.
	Démographie	- Etude bibliographique - Etude sur le terrain	- Carte répartition population au niveau national - Données statistiques locales	Migration définitive sur de longue distance (Hautes terres et sud-est) vers l'ouest et/ou le nord : - Ancienne - Continue - Non massive.
	Economie	- Etude bibliographique - Etude sur le terrain.	Données statistiques économiques, agricoles (nationales, régionales, locales).	Migration fluctuante et temporaire à définitive sur de longue distance (sud) vers l'ouest ou le nord : - Ancienne à récente - Continue - Massive (selon expansion filière).
	Foncier et Ressources	- Etude bibliographique - Etude sur le terrain - Analyse cartes occupation des sols.	Carte végétation et dynamique occupation des sols.	Migration temporaire à définitive sur de longue distance (Sud, Hautes terres et Sud-est) vers l'ouest ou le nord : - Ancienne - Continue - Non massive à massive.
	Ethnies	- Etude bibliographique - Etude sur le terrain		Marque ethnique des types de migration.

Facteurs secondaires	Réseaux commanditaires de migrants	- Etude sur le terrain		Catalyseur de l'ampleur de la migration.
	Fonctionnement administratif	- Etude bibliographique - Etude sur le terrain		- Migration organisée (ou contrôlée et/ ou maîtrisée) - Migration non organisée (non contrôlée/ non maîtrisée)
	Filières économiques porteuses	- Etude bibliographique - Etude sur le terrain	Carte des filières	Catalyseur de la cyclicité et ampleur de la migration.

Source : Consortium de recherche

Tableau 4: Impacts des types de migration sur l'environnement, l'économie et la société

4 types de migration et 4 facteurs catalyseurs	Impacts		
	Environnement	Economie	Société
Migration locale (Sud) et temporaire liée au « kere » : - Ancienne - Périodique - Non massive	- Local - Faible surexploitation des ressources naturelles	- Développement économique existant à faible	Renforcement liens de solidarité
Migration définitive sur de longue distance (Hautes terres et sud-est) vers l'ouest et/ou le nord : - Ancienne - Continue - Non massive	- impact faible à moyen - Installation sur zone agricole	- Développement économique moyen à fort dans la zone d'arrivée - Transfert d'argent et de biens vers la zone de départ	- Etablissement d'un équilibre harmonieux entre les sociétés (migrants et indigènes)
Migration fluctuante et temporaire à définitive sur de longue distance (sud) vers l'ouest ou le nord : - Ancienne à récente - Continue - Massive (selon expansion filière) Migration temporaire à définitive sur de longue distance (Sud, Hautes terres et Sud-est) vers l'ouest ou le nord : - Ancienne - Continue - Non massive à massive.	- Fort à très fort impact - Installation sur zones non agricoles et forestières. - Fort à très fort impact - Installation sur zones non agricoles et forestières	- Développement économique moyen à fort voire très fort dans la zone d'arrivée - Transfert d'argent et de biens vers la zone de départ. - Développement économique moyen à fort voire très fort dans la zone d'arrivée. - Transfert d'argent et de biens vers la zone de départ.	- Tendance à une désorganisation de l'équilibre harmonieux entre les sociétés (migrants et indigènes). - Tendance à une désorganisation de l'équilibre harmonieux entre les sociétés (migrants et indigènes).

Source : Consortium de recherche

III.3 LE CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE DE LA MIGRATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les cadres législatifs sur ces trois thèmes ont été définis historiquement d'abord sur les migrations, puis sur l'environnement et en dernier lieu sur le climat. Ce même ordre sera respecté pour la présentation des cadres politique et juridique, les dispositifs réglementaires étant rappelés en annexes 1 à 3. Mais d'abord un rappel historique est nécessaire concernant les types de migration à Madagascar. En effet, le cadre politique et juridique de la migration a changé suivant les périodes historiques, conduisant à un soutien ou au contraire un frein aux mouvements migratoires.

III.3.1 Cadre politique et juridique de la migration

III.3.1.1 Rappel historique

Pendant la période coloniale, les mouvements de populations ont été organisés par l'administration coloniale dans le cadre du Service de main d'œuvre pour les travaux d'intérêt général (SMOTIG) à partir de 1927, puis pour couvrir les besoins de main-d'œuvre à bas prix des grandes concessions agricoles (Le Bourdieu, 1978) (riz et manioc pour le fécula, canne à sucre, tabac, sisal pour les cultures industrielles).

Au cours de la même période, des famines récurrentes ont obligé les Tandroy²¹ à migrer pour trouver d'autres sources de revenus permettant de soutenir les familles restées dans le sud. La disparition des *raketa*²² suite à l'introduction de cochenille dans les années 1928-1930 fut catastrophique car les raquettes sont une ressource fourragère essentielle pour les bovins en période sèche, et sont dans les situations extrêmes consommées par la population. Pour l'Androy, c'est une date marquante de départ de migrants vers l'ouest et le nord. Les évaluations données pour les migrations vont en croissant à partir de cette date. En 1930, 15% de la population aurait émigré. Pendant les années suivantes, 23 817 émigrés qui représentent 25 à 30 % de la population et 40,000 en 1939, pour une population globale de 162,170. La famine de 1943-44 aurait jeté sur les routes près de 50 % de la population. Pendant les années 1941 à 1944, les contrats de travail avec les compagnies du nord de Madagascar ont mobilisé 6171 travailleurs. Ces engagements

21 Ethnie du Sud de Madagascar

22 *Opuntia* sp.

qui concernent les trois districts d'Ambovombe, Tsihombe et Bekily, ne représentent qu'une faible partie de ces migrations.

Les grands aménagements de la Première République (1960 – 1972) ont été à l'origine de flux migratoires vers les sociétés d'aménagement, les fermes d'Etat, les projets d'accroissement de la productivité agricole. Par exemple, le développement de la culture du sisal a drainé des migrants Tandroy vers Fort-Dauphin. Au cours de cette période, les migrations organisées ont généralement échoué, faute d'intégration réelle (Ralandison, 2013).

La deuxième République (1975-1991) fut l'époque des grandes planifications autour des schémas d'aménagements communaux, des plans communaux de développement et de la décentralisation. La planification de la migration avait alors pour but un développement « harmonieux et concerté » de la production agricole en fonction des impératifs économiques. Cette migration organisée par l'Etat, répondant à des politiques d'aménagement du territoire, visait à redistribuer les populations rurales pour désengorger les régions de forte densité et les diriger vers les régions à potentialités agricoles. Les dynamiques migratoires, les tensions foncières et la déforestation dans l'ouest malgache, sont les conséquences directes d'un appauvrissement croissant suite à l'instabilité politique des années 90 et au kéré de grande ampleur de 1992. La troisième République (1992-2012) a vu s'accélérer un phénomène de migration non encadrée par l'Etat et les dégradations de l'environnement qui l'ont accompagnée.

III.3.1.2 Migrations organisées

Dès 1974, le gouvernement a procédé à la première vague de migration organisée vers le Bongolava (80% de la population de la région de Bongolava est constituée de migrants provenant des Hautes terres et du sud de l'île) et cette politique s'est poursuivie par la suite et se poursuit encore de nos jours (fig. 8).

L'Etat a lancé en 1990 un projet de relogement dans les zones rurales voisines, relayé par des ONGs. Des départs de la ville d'Antananarivo vers des espaces ruraux préalablement identifiés et viabilisés sont soutenus par le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme. C'est la Direction d'Appui aux Initiatives de Base et du Développement qui est en charge du projet pour les sans-abris et des migrations organisées. Les travaux de la protection et la réinsertion

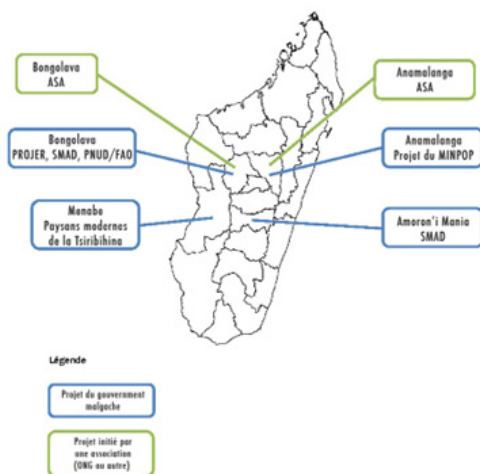
sociales ont débuté en 2004 pour les victimes des événements de 2002, les retraités, les sans-abris, les ménages qui vivent dans une habitation précaire des zones inondables des bas-quartiers d'Antananarivo.

De nombreuses ONG ont développé des projets de migration urbain-rural (Rakotonjanahary, 2015) : projet SMAD (Service monitorat agricole et développement), projet d'Accueil des Sans Abris (ASA) dans le Moyen Ouest d'Ampasipotry, construction des logements sociaux pour les sans-abris initiée par l'association humanitaire AKAMASOA, puis l'Association HAFARI Malagasy à Soaniadanana. Dans tout Madagascar, une cinquantaine d'associations et ONG travaillent dans le cadre de la coopération non gouvernementale pour le secteur de la formation professionnelle et de la réinsertion sociale.

Le projet de migration de l'Association ASA, créé en 1991, face à l'augmentation de la précarité urbaine, a été une réussite car ASA a su mobiliser avec elle d'autres ONGs. Des familles cibles ont reçu un appui pour leurs papiers administratifs avant de partir dans le Bongolava construire une maison et cultiver 5 ha par famille, sur un site équipé d'école, centre de santé et puits.

Figure 8: Localisation des principaux projets de migration organisée à Madagascar

Graphique 16. Carte de la localisation des principaux projets de migration à Madagascar (Ralandison et al. 2011)



Source : Ralandison (2011)

III.3.1.3 Textes juridiques sur les migrations internes

La constitution malgache garantit comme un droit fondamental la liberté de circulation des citoyens malgaches sur le territoire national. Le code civil cadre la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles, et il n'existe que deux textes relatifs à la migration interne : le Décret n°74187-02 du 20 juin 1974 et l'Arrêté n°4009/94 approuvant les dispositions du cahier des charges applicables à toutes les zones de migration du 6 septembre 1994.

En effet, la révolution de 1972 a fait surgir les jeunes chômeurs urbains des bas-quartiers d'Antananarivo sur le devant de la scène et fait prendre conscience à l'Etat malgache de l'ampleur du phénomène de l'exode rural et du chômage urbain. Ainsi, des dispositions ont été prises en 1974 concernant le régime foncier et les conditions générales d'exécution des travaux d'aménagements fonciers en milieu rural, qui visaient à favoriser la production agricole en fonction des impératifs économiques. Ces dispositions autorisaient la mise en œuvre d'une véritable politique de revenu agricole par une meilleure répartition des terres. Il s'agissait de migrations de type urbain-rural et rural-rural depuis des zones à forte densité de population (Hautes terres centrales) où les superficies de référence fixées ne peuvent pas être respectées vers des zones à faible densité de population.

Cependant, ce cadre législatif et réglementaire n'est plus en adéquation avec les tendances migratoires internes observées actuellement depuis les zones à faible densité du sud vers d'autres zones rurales sous-peuplées mais qui présentent un potentiel agricole important. Comme ces migrations plus récentes ne sont plus « dirigées », la question se pose du contexte de gouvernance des migrations en général – et notamment de la gouvernance du secteur foncier – dans lequel elles se déroulent, tant dans les zones de départ que dans les zones d'arrivée. Des problèmes fonciers multiples apparaissent à la suite des migrations spontanées et sont difficiles à résoudre car ils se chevauchent et s'embroient dans le temps, compte-tenu des régimes politiques successifs.

Le recueil de textes²³ sur le droit foncier mis à jour en 1998, reprend ce qui n'était jusqu'alors qu'une juxtaposition de vieux textes coloniaux avec les nouvelles règles, en énumérant une multitude de textes

²³ Les principaux textes de la législation foncière et domaniale sont cités en annexe 3.

éparpillés à travers les âges : sept lois pour le domaine privé national, quatre lois pour le domaine public, sept lois pour le régime foncier de l'immatriculation, quatre lois pour le cadastre et immatriculation, sept lois pour l'expropriation, sept lois pour la réforme agraire, six lois pour le bail emphytéotique. En 100 ans de modernité, seulement 10% des terres ont été immatriculées sur constat de mise en valeur²⁴.

La réforme foncière entreprise récemment fait la promotion d'une gestion décentralisée des terres, une déconcentration de l'administration en charge du foncier et – ce qui constitue une innovation – la reconnaissance des droits d'occupation et de jouissance comme une forme de propriété. Le Programme National Foncier implémente en ce sens plusieurs améliorations dont : 1) la modernisation de l'archivage foncier par l'informatisation et la numérisation des documents fonciers et cadastraux et la mise aux normes des locaux d'archives des documents ; 2) la décentralisation de de la gestion du foncier qui doit répondre aux attentes des usagers notamment par l'adoption d'instruments plus simples que les SAC (Schéma d'Aménagement Communal) et PLOF (Plan Local d'Occupation Foncière) à l'échelle communale et les PDF (Plan de Développement du Fokontany) à l'échelle du fokontany ; 3) la mise en place des guichets fonciers au niveau des communes comme volonté de décentralisation foncière ; et, 4) la réorganisation et la rénovation de la législation foncière et domaniale menée actuellement en fonction des exigences des réalités du terrain.

III.3.2 Cadre politique et juridique de l'environnement

C'est à la fin de la Seconde république, le 21 décembre 1990, que Madagascar a adopté la Charte de l'Environnement Malagasy, à travers la loi n°90-033, modifiée par la loi 2015-003, du 20 Janvier 2015, portant Charte de l'Environnement Malgache qui exige dans son article 13 une étude d'impact environnemental pour tous les projets, publics ou privés, susceptibles de porter atteinte à l'environnement. Cette prise de conscience par l'Etat de la dégradation progressive de l'environnement a permis le développement du Plan National d'Action Environnementale (1990-2010) fixant le cadre général d'exécution de la politique nationale de l'environnement.

Le corpus juridique national relatif à la gestion de la flore et de la faune

²⁴ Ranaivoson & Fauroux, 1999

est assez fourni, et en évolution permanente, même si l'application des lois ne semble pas toujours suivre, et si d'évidence, des mouvements migratoires récents, rapides et de grande ampleur, ont surpris les institutions publiques, notamment en ce qui concerne la course à la terre et la progression de la savanisation, sans que l'Etat n'ait eu ni le temps ni les moyens nécessaires pour traiter les problèmes induits. Migrations et défrichements sont donc de nouvelles données que l'Etat n'a guère eu le temps d'intégrer dans les politiques sectorielles sur l'environnement. L'incapacité à contrôler l'espace national et la sous administration chronique des entités en charge de la protection de l'environnement laissent par ailleurs une certaine autonomie de fait aux logiques socio-politiques locales.

En 1996, la loi n°96-025 du 10 septembre 1996 relative à la gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables fut adoptée sous la dénomination de GELOSE. Ces textes viennent en complément des lois et règlements existants régissant la pêche (Ordonnance n°93-022 du 4 mai 1993), la chasse (Ordonnance n°60-126 du 3 octobre 1960), et les réglementations spécifiques aux oiseaux et autres animaux (décret n°61-096 du 16 mars 1961).

Concernant les défrichements et les feux de brousse, l'Ordonnance n°60-127 du 3 octobre 1960, (dont le principe général est l'interdiction) a été complétée par l'ordonnance n°60-128 du 3 octobre 1960 et l'Ordonnance n°76-030 du 21 août 1976 sur les mesures exceptionnelles pour la poursuite des auteurs des feux sauvages. L'Ordonnance n°87-143 du 28 avril 1987 et le décret d'application n°87-143 du 28 avril 1987 viennent compléter la première par quelques amendements spécifiques à l'autorisation partielle de feux de pâturages et feux de cultures de nettoyage, de charbonnières et fours à charbon dans la limite de 500 mètres à la périphérie d'une forêt.

Concernant les forêts, la Direction des Eaux et forêts du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a conçu un Plan Directeur Forestier National en 1995, suivi d'une loi n°97-017 de la 8 août 1997 portant révision de cette législation forestière. Notons également la réglementation applicable aux activités touristiques sur le territoire national, par la loi n°95-017 du 24 janvier 1996 portant code du tourisme dont l'article 5 pour le respect de la protection de l'environnement, de la faune de la flore, la sauvegarde, la protection et la conservation

du patrimoine national, auquel s'ajoute l'Ordonnance n°82-029 du 6 novembre 1982 régissant le patrimoine national.

III.3.3 Cadre politique et juridique du changement climatique

La préoccupation pour le changement climatique est apparue plus tardivement à Madagascar. La Politique Générale de l'Etat malgache vise à « asseoir un développement inclusif et durable fondé sur une croissance inclusive pour combattre la pauvreté ». La Politique nationale du changement climatique s'inscrit dans la réalisation du Plan National de Développement cohérent avec les objectifs et les cibles des Objectifs de Développement Durable.

La seule étude précise sur le changement climatique à Madagascar provient des « Communications Nationales ». Dans le cadre des obligations du pays vis-à-vis de la CCNUCC, Le ministère de l'environnement et des forêts avait préparé en 2003 et en 2010, des « Communications Nationales » sur un programme national d'adaptation au changement climatique et, en 2011, un atelier a été organisé sur le climat à Madagascar et une étude sur la vulnérabilité portant particulièrement sur la santé publique, les forêts, la riziculture, l'élevage bovin, les ressources en eau et les zones côtières a été conduite. Le recueil de données climatiques passées et actuelles, issues de l'atelier et de l'étude de 2011, a permis d'élaborer un Plan d'Action National d'Adaptation ou PANA et de dessiner une prospective en termes de changements climatiques pour le pays.

L'Etat malgache a participé aux négociations sur le climat depuis la conférence de Stockholm en 1972, puis aux conférences de la CCNUCC à la suite de son instauration lors de la conférence de Rio en 1992. Madagascar s'est engagé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre de La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique à travers le protocole de Kyoto en 1997, et a participé à l'ensemble des conférences COP (Conference of Parties) (COP7 de Marrakech en 2001, COP de Copenhague en 2009, COP de Durban en 2011, COP de Lima en 2014, COP 21 de Paris en 2015). La lutte contre le changement climatique figure à présent parmi les priorités nationales de l'Etat. En amont de la COP 21 de Paris, Madagascar a développé et soumis ses Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC), lesquelles prévoient parmi les actions prioritaires à l'horizon 2020 la Identification et aménagement des zones de refuge

climatique à l'intérieur et en dehors des zones protégées²⁵.

La politique de lutte contre le changement climatique est basée sur la coordination des actions de mitigation et d'adaptation au changement climatique. Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Malgache MESUPRES et le ministère de l'environnement et des eaux et forêts ont produit des documents sur la question :

- MESUPRES - Plan directeur de la recherche sur l'environnement lié au changement climatique élaboré pour la période 2015-2019 avec la collaboration du ministère de l'environnement, de l'écologie, de la mer, des forêts ;
- Ministère de l'environnement, des eaux et forêts, direction générale de l'environnement - Programme d'action national d'adaptation au changement climatique et document de politique nationale de lutte contre le changement climatique.²⁶

III.4 LES ACTEURS CONCERNES PAR L'INTERDEPENDANCE ENTRE MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La nature des mouvements migratoires observés, la cartographie des vulnérabilités et l'essai de typologie socio-économique des migrations ont dessiné un panorama des migrations internes à Madagascar qui interpelle l'ensemble des politiques sectorielles. Ce panorama n'est pas exhaustif ; trois autres flux pourraient être superposés aux trajectoires cartographiés à l'échelle nationale, les déplacements de pêcheurs sur la côte ouest, le long du canal de Mozambique, les déplacements vers les villes, capitale et capitales provinciales, et enfin les flux migratoires autour des pôles de mine artisanale dans différents points du pays. Il est important, à ce stade, de clarifier quels sont les acteurs concernés, directement et indirectement, à différents niveaux de responsabilités, par les enjeux soulevés par l'interdépendance entre migration, environnement et changements climatiques à Madagascar.

III.4.1 Inventaire des acteurs concernés

L'inventaire des acteurs et la détermination de leurs attributions respectives sont un point de départ pour évaluer comment gérer

²⁵ Voir <http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Madagascar%20First/Madagascar%20INDC>.

²⁶ Accès le 05 Avril 2017 http://www.osf.mg/doc/news/PNLCC-MEF-nov_2010.pdf.

à l'avenir les migrations internes dans leurs effets et rapport avec l'environnement et les changements climatiques, en prenant en compte une transversalité et une convergence qui transcendent les espaces et les niveaux institutionnels.

Comme ces acteurs viennent de différents horizons, de différents niveaux hiérarchiques et interviennent de manière directe ou indirecte dans le mécanisme, il s'agira de justifier en quoi chaque catégorie d'acteurs est concernée. Les enjeux de migration, environnement, changements climatiques, tels que nous les avons abordé précédemment, concernent des acteurs publics dont des départements ministériels mais aussi l'ensemble des collectivités territoriales déconcentrées, et des acteurs privés, les partenaires techniques et financiers, les opérateurs économiques, les acteurs de la société civile, les communautés de base et les migrants eux-mêmes. Six catégories d'acteurs sont considérées.

La puissance publique

Les Institutions Publiques s'occupent des politiques et des plans nationaux de développement, et interviennent au niveau des régions par le biais des directions régionales. Leurs activités consistent à assurer la gouvernance des régions, protéger les biens et les personnes, assurer la libre circulation des populations, promouvoir le développement humain et préserver la dignité humaine, renforcer la capacité des populations rurales, assurer l'équité régionale et enfin assurer la cohésion sociale et les droits des communautés locales.

Les acteurs publics concernés par les migrations, l'environnement et le changement climatique sont d'une part les Départements ministériels, avec certains organismes sous tutelle ministérielle et d'autre part les structures déconcentrées et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

Les ministères à impliquer dans un dispositif institutionnel gestionnaire des migrations, de l'environnement et du changement climatique sont à minima :

- (a) Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), pour son mandat d'organisation administrative du territoire national et de suivi des mouvements de population sur l'ensemble du territoire national. Le Bureau National de Gestion des Risques et des

Catastrophes (BNGRC), du fait des actions opérationnelles dans la gestion et la réponse aux risques et catastrophes notamment dans les zones de départ des migrants ;

- (b) Le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, et des forêts (MEEF), pour son mandat de protection de l'environnement, de sauvegarde des ressources naturelles, et de préservation du capital naturel dans les zones de départ comme dans les zones d'arrivées des migrants ; Madagascar National Park (MNP), l'Office National de l'Environnement (ONE), l'Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE) pour leurs responsabilités sectorielles sur les mêmes sujets ;
- (c) Le Ministère auprès de la Présidence, Chargé des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement (M2PATE), pour son mandat en matière d'aménagement du territoire, de l'habitat, du logement et du développement des villes et de la promotion rurale, ainsi que sa gestion du foncier sur l'ensemble du territoire. Le Guichet foncier est notamment concerné dans les zones d'arrivée des migrants ;
- (d) Le Ministère auprès de la Présidence, de l'Agriculture et de l'Elevage (MPAE), le Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche (MRHP), considérant leurs mandats respectifs, particulièrement en ce qui concerne les différentiels de potentiel agricole entre les différentes régions productrices de Madagascar induisant des formes de migration ;
- (e) Le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF), pour son mandat d'assistance et de protection aux personnes vulnérables, notamment dans les zones de départ des migrants ;
- (f) Le Ministère des Transports et de la Météorologie (MTM) ; pour la capacité à accéder des données pertinentes sur les flux de mobilité interne sur l'ensemble du territoire, notamment en ce qui concerne les transports coopératifs transitant par les axes de communications;
- (g) Les ministères à vocation sociale ou de provision de services publics de base dont les Ministères de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures (MEEH), le Ministère de la Santé Publique (MSP), le Ministère de l'Education Nationale (MEN), considérant leurs mandats respectifs dans la provision de services sociaux et publics

de base dans les zones de départ comme dans les zones d'arrivée des migrants.

Les structures déconcentrées incluent la Préfecture au niveau de la Région, puis le District, puis le Fokontany. Les CTD sont les 22 régions et les communes. Nous avons vu que les facteurs de vulnérabilité et les opportunités de filières pouvaient être très localisés territorialement, supposant ainsi des mouvements migratoires pouvant être très soudains et donc parfois peu prévisibles. Dans ces conditions, le niveau régional de gestion du sujet des migrations, de l'environnement et du changement climatique est singulièrement pertinent et devra faire l'objet d'une attention particulière.

Les partenaires techniques et financiers

Le Système des Nations Unies, composé d'agences aux mandats sectoriels ou transversaux particuliers, présente une source d'expertise à valoriser en ce qui concerne la gouvernance du sujet des migrations, de l'environnement et du changement climatique. L'OIM (gouvernance, suivi, et gestion des flux migratoires, adaptation aux effets du changement climatique dans les zones de départ des migrants, stabilisation des communautés affectées par les migrations dans les zones d'arrivée des migrants) mais également le PNUD (développement durable, relèvement précoce dans les zones vulnérables, protection de l'environnement, gouvernance locale), la FAO (promotion de l'agriculture durable dans les zones d'arrivée des migrants, et agriculture résiliente aux effets du changement climatique dans les zones de départ des migrants), le PAM (accès à l'alimentation dans les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire, système d'alerte précoce), l'OMS (accès aux services de santé aux niveaux des communautés de base), l'UNICEF (accès aux services d'éducation, d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement au niveau des communautés de base, et protection sociale) peuvent chacun, au regard de leurs mandats, contribuer par une expertise et un savoir-faire, dans les zones de départ des migrants, dans les zones d'arrivée des migrants ou dans les deux.

Les opérateurs économiques

Les Opérateurs économiques ont un rôle non négligeable dans l'économie migratoire car ils sont demandeurs de main d'œuvre pour le développement de filières, notamment d'exportations, et investisseurs en même temps car les sommes en mouvement peuvent être considérables.

Les acteurs de la société civile

Les Organisations de la Société civile visent globalement la participation citoyenne, avec ses corollaires en termes de participation, droit de regard, droit de gestion et pouvoir de négociation. Elles commencent tout juste à se structurer dans des plateformes régionales, qui ont l'énorme avantage de regrouper tous les acteurs, publics et privés.

Sont ainsi à considérer comme acteurs, les ONG internationales et nationales, de nature très variée, mais dont le mandat tourne autour de la réalisation de projets de développement, la stimulation d'un dialogue régional sur les enjeux de développement et selon un gradient qui couvre depuis l'action de réponse humanitaire jusqu'au développement, et abordant entre autre les sujets de la protection environnementale et de la biodiversité, de la gouvernance locale, du développement durable et de la cohésion sociale. Certaines d'entre elles sont des agences de financement, d'autres des agences d'exécution, avec un système de sous-traitance, qui implique des ONG nationales.

Les communautés de base

Les communautés de base sont les bénéficiaires de toutes les initiatives tout comme elles peuvent en être les premières personnes impactées, notamment en termes d'accès plus restreint aux infrastructures et services sociaux, ou aux moyens de subsistance dans les zones d'arrivée des migrants, ou en matière d'interaction avec des cultures et traditions différentes de différentes ethnies pouvant générer des tensions sociales. Elles constituent la base de l'édifice, tant dans les zones de départ que dans les zones d'arrivée mais les communes touchées ne sont pas actuellement reliées entre elles.

Les migrants

Les migrants sont des acteurs essentiels à valoriser comme porteur de droits et d'obligations. Les migrants contribuent par leurs activités au développement local et représentent une force de travail importante. Ils peuvent néanmoins et en même temps être responsables de certaines dégradations environnementales de par les systèmes de production et d'exploitation non pérenne auxquels ils ont recours. Les migrants doivent donc être vus comme des acteurs à part entière pouvant être un vecteur

de changement.

III.4.2 Rôles des acteurs dans la structure administrative

La manière de faire travailler ensemble une partie de ces acteurs autour d'opérations concrètes, reste à définir. Ce cadrage sort de notre propos. Nous avancerons seulement quelques réflexions sur le « chapeau » national, et sur quelques exemples de structurations régionales (MEEF, MPPSPF et MID) pouvant servir de point de départ pour l'intégration des enjeux de migration, d'environnement et de changements climatiques dans les zones de départ et dans les zones d'arrivée des migrants.

Il semble qu'un travail en plateforme interinstitutionnelle existe déjà sur le thème du changement climatique. Est-ce que le sujet des migrations, de l'environnement et du changement climatique pourrait être traité par cette même plateforme ou par une autre plateforme spécifique à créer, la question peut être posée. Il doit en tout cas être souligné qu'un long processus de maturation a eu lieu à propos du changement climatique. Ainsi, dans la troisième « Communication Nationale » sur le changement climatique, produite en 2013, sont traduits des engagements de Madagascar pour un certain nombre de politiques et de stratégies institutionnelles et juridiques, d'adaptation ou d'atténuation aux effets du changement climatique. Depuis les conférences internationales sur le climat auxquelles participent Madagascar, l'Etat a intégré dans les politiques publiques la question du changement climatique. A cet effet, un comité interministériel a été mis en place et les départements ministériels concernés par des politiques sectorielles intègrent à présent dans leur vision et dans leurs stratégies la dimension du changement climatique.

Au niveau des collectivités territoriales décentralisées notamment des régions, les directions régionales du MEEF sont chargées de la mise en œuvre de la politique du département ministériel et de faire fonctionner les services déconcentrés qui lui sont rattachés (services, divisions, bureaux, cantonnements forestiers) dans le cadre de leurs obligations statutaires. Leurs activités sont soumises au principe de subordination hiérarchique et de déconcentration technique mais aussi de subsidiarité. Outre les directives techniques émanant des autorités hiérarchiques, le mandat des services techniques déconcentrés du MEEF s'inscrit d'une part dans la soumission de ces directions et services

aux autorités régionales et d'autre part leurs activités s'articulent avec les différents plans de développement notamment le PRD (Plan régional de développement), le SRAT (Schéma régional d'aménagement du territoire), le PCD (Plan Communal de développement) et le SAC (Schéma d'aménagement communal).

Pour l'adoption de mesures localisées (par exemple zones de départ ou zones d'arrivée) ou des mesures de portée régionale (aménagement hydro-agricole par exemple), il pourrait être suggéré d'intégrer le sujet des migrations, de l'environnement et du changement climatique dans les documents stratégiques que sont les PRD, SRAT, PCD et SAC. Cependant ces plans de développement n'ont pas été conçus pour sortir du domaine de leur territoire et relier par exemple deux régions différentes.

La Direction d'appui aux initiatives de base du MPPSPF dispose d'informations qualitatives et des données quantitatives utiles concernant les sites de relocalisation des populations. Les directions et services régionaux de la population prennent connaissance du phénomène par le biais d'enquêtes et d'exploitation des monographies élaborées par les fokontany. Le MID, à travers le Fokontany, dans lequel les nouveaux arrivants sont tenus de se présenter et présenter une carte d'identité et un document où l'on peut vérifier le territoire de départ, et dans lequel les nouveaux arrivants sont tenus de s'inscrire dans le registre du Fokontany dispose également d'une source d'information potentielle à valoriser.

III.4.3 Volets d'intervention

L'intervention des acteurs peut comporter plusieurs volets. Nous en proposons deux, autour des composants normatifs et opérationnels.

Le premier serait la mise en place d'un cadre juridique, politique et institutionnel. Cette composante est caractérisée par l'adhésion de l'Etat aux traités internationaux, la rédaction de lettre de politique et l'élaboration de politique y afférente, suivie de la mise place d'un dispositif juridique dont la promulgation de textes législatifs et réglementaires. C'est pendant la mise en place du cadre juridique, politique et institutionnel qu'intervient la puissance publique, le Système des Nations Unies, les acteurs de la société civile principalement. Une politique sectorielle sur les migrations, l'environnement et le changement

climatique pourrait faire l'objet d'un développement, dans le cadre plus large éventuellement d'une politique migratoire nationale dont la nécessité a par ailleurs été abordée dans d'autres revues sectorielles du phénomène migratoire à Madagascar. Alternativement, une révision ou une inclusion de cet enjeu dans les politiques environnementales ou de réponse et adaptation aux effets du changement climatique pourrait être considérée. Dans la mesure du possible, ces développements devraient inclure, au-delà des acteurs traditionnels, dans une phase de consultation, les opérateurs économiques, les communautés de base et les migrants.

Le second volet porte sur la mise en place d'un dispositif opérationnel de suivi et de réponse aux effets actuellement néfastes naissant de l'interdépendance entre migrations, environnement et changements climatiques dans le contexte de Madagascar. Ainsi, la mise en place d'un Observatoire sur les migrations internes, dont le rattachement à des structures existantes pourrait être étudié, devrait être considérée. Un tel Observatoire aurait pour principal objectif de collecter, consolider, analyser et restituer à intervalle régulier des données sur les migrations internes à Madagascar, et sur les enjeux sectoriels de ces migrations, notamment en termes d'environnement. Des programmes pilotes de « stabilisation communautaires », et ciblés de réponses aux effets néfastes des migrations dans les zones d'arrivée des migrants visant à atténuer la pression induite par les migrants sur l'environnement local, sur les services sociaux de base, tout en visant à valoriser le capital de travail apporté par les migrants, pourraient être développés. Des programmes de prévention des départs ciblant les migrants dont le premier choix n'est pas de partir pourraient également être développés et testés dans les zones de départ des migrants. Des initiatives pilotes visant à l'effectivité de la décentralisation et la répartition des rôles entre les acteurs au niveau local devraient être mises en œuvre afin de rendre possible et de pérenniser une approche locale et inclusive de la gestion du sujet.

III.5 LES ENJEUX DE GOUVERNANCE TERRITORIALE

La gouvernance des questions relatives aux mouvements de population et à l'organisation de l'espace est tributaire de l'évolution historique des espaces considérés. Aussi les travaux du CNRE et de l'IRD sur le sud-ouest

malgache, publiés dans l'ouvrage collectif de Razanaka et al. (2001), abordent la question migratoire en lien avec le foncier et l'environnement : « Dynamiques migratoires, tensions foncières et déforestation dans l'ouest malgache » (Fauroux, 2001), « Relations autochtones-migrants en pays bara » (Moizo, 2001), « Migrations définitives et appropriation symbolique du milieu » (Samisoa & Moizo, 2001), et « Gestion foncière et déforestation sur le plateau de Vineta » (Ranaivoson, 2001). Les différentes dynamiques de déforestation, l'exploitation du charbon de bois et l'agriculture commerciale du maïs et du coton sont autant de repères pour décrire les caractéristiques globales du système (diversité, stabilité, résilience), qui seront analysées dans des recherches ultérieures (Rakoto-Ramiarantsoa et al., 2012 ; Hervé et al., 2015).

La thèse « Disparités régionales et dégradations de l'environnement » (Samisoa, 2016) éclaire sur la marginalisation du sud du pays par l'Etat central, qui n'a que peu fait l'effort de considérer les mécanismes sociaux des groupes locaux, les techniques et savoir-faire des populations locales, provoquant une accentuation des disparités régionales. Cette étude des structures d'organisation de la société, la cohérence du système de production, les stratégies du pouvoir, la logique des éleveurs et agriculteurs, permet de comprendre l'origine et la variété des stratégies actuelles de survie face aux changements climatiques (sécheresses répétées, pénurie alimentaire) et les réactions des populations aux projets de développement.

Des travaux récents sur le Boeny « Etude du profil migratoire lié aux défrichements dans la région du Boeny » (Ranaivoson, 2017), abordent les mouvements migratoires du sud touché par la sécheresse vers le Boeny au nord-ouest. L'analyse met en relief les profils des migrants, leurs motivations, leur intégration sociale souvent conflictuelle depuis les années 60 (années des grandes plantations et des sociétés industrielles), leurs activités économiques et les impacts de leurs déplacements. La conclusion de l'étude avance que « la migration est un système de compensation entre des milieux économiquement et écologiquement inégaux » et suggère que la maîtrise et le contrôle du flux migratoire sont vitaux pour la paix sociale et la sécurité rurale. Le défrichement, en tant que phénomène transfrontalier, ne peut être traité qu'en considérant les zones de départ comme les zones d'arrivée. Cela conduit à élaborer une politique migratoire articulée à la planification du développement local.

Ce sont les migrations du sud structurées sur une base ethnique qui ont fournis le long de l'histoire une main d'œuvre agricole indispensable aux zones de production mieux favorisées. Au-delà du nord-ouest, on peut prévoir de nouvelles arrivées encore plus au nord. Mais on atteint aussi des limites pour des migrations internes dans un espace limité par la taille de l'île, ou par les actuelles zones d'accueil qu'il faudrait donc pouvoir étendre.

Il apparaît que les zones de départ de migration sont pour la plupart non intégrées dans le système économique moderne. D'ailleurs, l'insuffisance de la monnaie en circulation rend impossible l'insertion dans une économie de marché. En fait, la « monétarisation » est conjoncturelle car dépendante d'une précipitation abondante. C'est simplement à cette occasion que le nombre de produits en vente sur le marché entraîne le gonflement de la masse monétaire en circulation. Par ailleurs le nombre très élevé de bœufs que peuvent accumuler certains clans contredit l'état de non développement dont on qualifie le sud de Madagascar. Les migrations peuvent avoir à une certaine époque un effet positif sur la société d'origine, lorsqu'elles sont de courte durée et que les bénéfices monétaires de la migration reviennent à la société d'origine. Par contre, lorsque les durées de migration s'allongent, les bénéfices diminuent parce que les richesses ramenées en terre d'origine sont parfois dilapidées par les aînés qui sont censés garder le *lavenon-drae*²⁷ ou le *fatrange*²⁸.

Dans tout le procès de développement, les autorités centrales ont omis de prendre en compte les mécanismes sociaux des groupes locaux dont en particulier les structures d'organisation de la société, la cohérence du système de production, les stratégies du pouvoir, la logique des éleveurs et agriculteurs, et la variété des stratégies actuelles de survie face aux changements climatiques (sécheresses répétées, pénurie alimentaire) ainsi que les réactions des populations face aux projets de développement. Or le Sud et son économie à mode de production de périphérie a su développer des facteurs de résilience dont peuvent s'inspirer d'autres zones dont la contribution de l'économie migratoire dans le développement local traduite en termes d'argent et bœufs envoyés par les migrants en terre d'origine. Dans l'élaboration des plans de développement, traiter systématiquement les régions de la

27 Cendres paternelles

28 Patrimoine familial (rizière, maison ancestrale, tombeau dans le sud-est)

même manière à partir d'un modèle unique a comme conséquence une incapacité des moins avancées à suivre le rythme et encourager les départs en migration.

Par ailleurs ces mouvements migratoires ont des effets économiques positifs et des effets structurants sur les zones d'arrivée. Aussi en est-il d'une part du développement de certaines spéculations qui malgré leurs impacts sur les écosystèmes a été à l'origine d'investissement financier et commercial au niveau de l'économie locale. Cet investissement est caractérisé par le volume de production de maïs, d'arachide ou de manioc et l'extension des surfaces cultivées en zone de migration. Mais l'achat de quantité importante de maïs ou d'arachide suppose toute une chaîne d'opérateurs financiers extra-bancaires et la monétarisation des rapports sociaux, bref une intégration informelle de la zone dans le circuit économique moderne. L'accès aux outils financiers modernes comme la microfinance et aux banques est tout simplement remarquable. La vulgarisation du « mobile money » dans les transactions constitue une illustration éloquent du phénomène. Par ailleurs, l'impact des migrations joue un rôle important par la différenciation économique qu'elle introduit entre les individus : certains réussissent, d'autres échouent. Mais les nouveaux riches contribuent-ils au développement local ne serait-ce que par la redistribution sociale obtenue par la fiscalité?


Le débat sur la décentralisation devrait être en partie dirigé vers l'utilisation de ces ressources financières dans le développement local par les collectivités décentralisées au niveau du plan local de développement si les autorités centrales l'autorisent. L'élaboration et la mise en œuvre du schéma régional d'aménagement du territoire et du schéma d'aménagement communal ainsi que la mise en place de mécanismes de dialogue et de coopération interrégionale s'inscrivent dans une même dynamique.

Cela nous amène à réfléchir sur l'articulation développement local et politique migratoire. Il apparaît que la pauvreté des zones de départ est due à l'intégration ratée de la zone dans les politiques de développement. Les politiques dites de développement rural ont défavorisé le secteur de l'élevage extensif, secteur dans lequel excelle la population locale. Des investissements mal intégrés ont contribué à fragiliser les ruraux. Le style de développement apporté ne correspond pas aux attentes de la population. L'approche «top down» porte rarement des fruits dès lors

qu'il s'agit de développement local.

En ce qui concerne les zones d'arrivée, des conditions naturelles favorables sont susceptibles d'y favoriser un développement lié à une intensification du processus de production et à une diversification des activités génératrices de revenus. Mais la question de la capacité d'internalisation d'innovations peut se poser d'autant plus que le changement social peut aller dans le sens du primat de l'économie de prédation. Comme la zone a une capacité d'appel sur les autres, réfléchir sur son développement implique la considération de la capacité d'accueil du site et l'articulation des stratégies avec la planification du développement dans les zones de départ de migrants.

PARTIE II



ETUDE DE CAS :
IMPACTS SUR LES ZONES
D'ARRIVEE DES MIGRANTS
DU SUD VERS L'OUEST
ET LE NORD-OUEST DE
MADAGASCAR

IV. ETUDES DE CAS

IV.1 METHODOLOGIE

Le choix des deux sites pour la conduite des études de cas a suivi un processus de consultation des partenaires du GTT du projet et de validation dans les réunions préparatoires à la réalisation de l'étude qui ont abouti à la recommandation des sites d'arrivée de migrants dans l'ouest et le nord malgache, puis par un croisement des sites d'intérêt potentiels avec les zones pour lesquelles sont enregistrés des taux de déforestation plus élevés que la moyenne nationale ces dix dernières années.

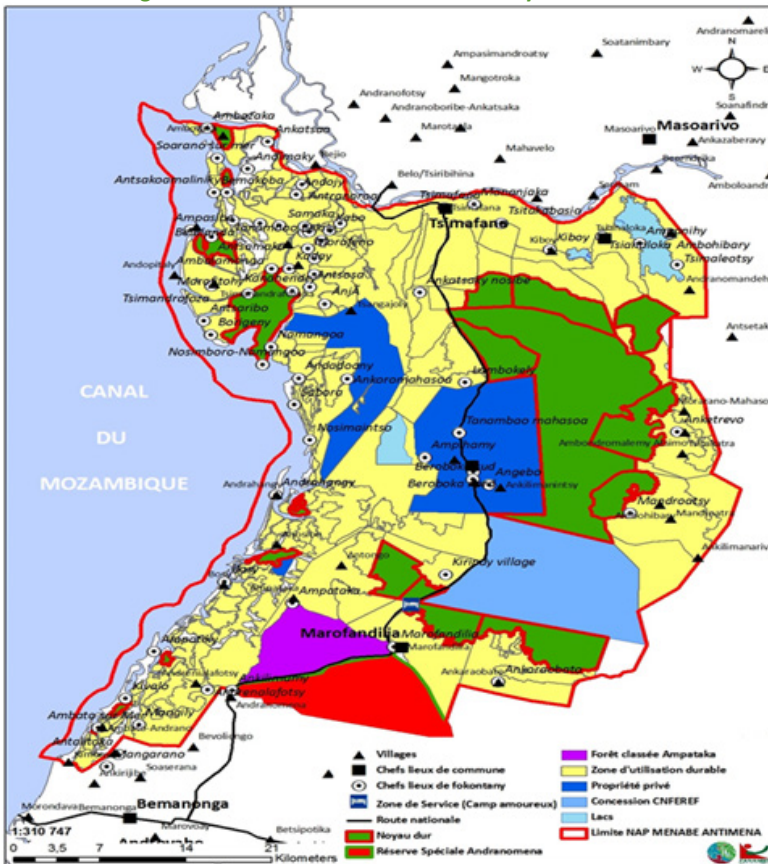
Les deux sites d'arrivée de migrants ont été choisis dans l'ouest malgache pour l'ancienneté des mouvements migratoires (Marovoay-Boeny) qui datent du roi Radama 1er (1820) et, pour l'impact récent sur l'environnement (Kirindy-Menabe), tout en offrant un profil de ressources naturelles complémentaires, respectivement riziculture et forêt sèche. La localisation du site 1 de Kirindy-Menabe est indiquée en figure 9. Le village de kirindy se trouve sur la RN8, entre des noyaux durs de la NAP Menabe-Antimena et la concession forestière du CNEREF. La localisation du site 2 de Marovoay-Boeny est indiquée en figure 10. La ville de Marovoay se trouve en amont du delta de Bombetoka, au cœur d'une plaine rizicole et en aval du Parc National de l'Ankarafantsika.

Lors des travaux préparatoires aux études sur sites, des questionnaires ouverts pour interlocuteurs clés, des guides d'interviews pour focus group, et des questionnaires d'interviews structurés ont été développés. Des prescripteurs et personnes-ressources à enquêter ont été identifiées. L'antériorité de recherches du CNRE dans ces deux zones a permis d'optimiser des séjours courts de terrain. Ces recherches antérieures portaient sur le foncier, les aspects socio-anthropologiques et sur l'écologie des formations sèches.

Les zones d'étude de Kirindy-Menabe et Marovoay-Boeny relèvent, des différents d'écosystèmes impactés : forêts sèches de manière globale et riziculture, mangroves dans le second cas. La plaine de Marovoay et par extension le delta du Betsiboka sont historiquement une terre de migration interne à Madagascar, même avant la colonisation, pour une agriculture de décrue devenue ensuite agriculture irriguée. Le contexte

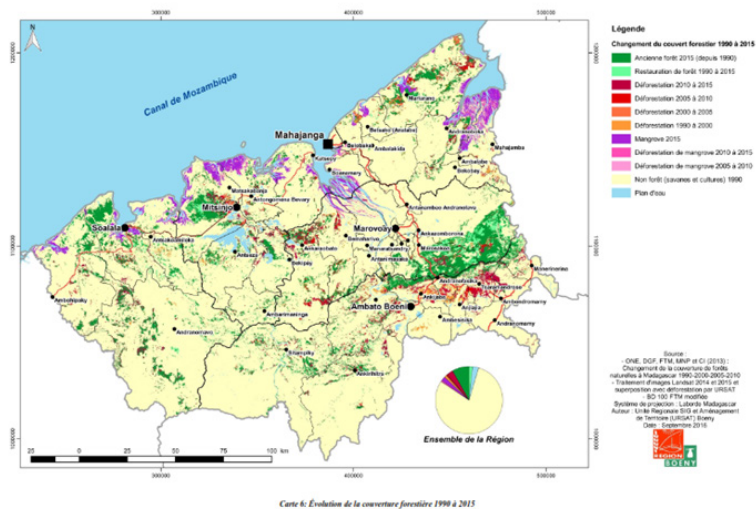
des zones d'arrivée est pertinent pour cette Evaluation nationale pays, compte tenu de la rapidité des déforestations qui s'y déroulent, de l'ampleur des flux migratoires et des conflits potentiels, fonciers notamment, entre les résidents des zones d'arrivée et les migrants. De ce fait, ces deux sites dans l'ouest et le nord-ouest malgache, peuvent être considérés comme représentatifs d'une situation nationale plus vaste, étant des points d'observation pertinents de mécanismes de migration et d'interaction entre migrations, environnement et changements climatiques probablement beaucoup plus généraux.

Figure 9: Localisation du Site 1 de Kirindy – Morondave



Source : NAP Menabe-Antimena

Figure 10: Localisation du site 2 de Marovoay – Boeny



Source : Unité Régionale SIG d'aménagement du territoire (URSAT) Boeny, 2015

Pour chacun des sites d'étude, ont été réalisées des entretiens d'autorités, des focus groupes et des enquêtes de ménages²⁹. Les entretiens ont été effectués généralement pendant la visite de courtoisie auprès des responsables (Président du Fokontany, élus locaux, services publics décentralisés), de manière à présenter l'équipe et afin que chaque responsable prenne connaissance de l'objet de la venue. Dans chaque quartier visité, l'équipe a regroupé une dizaine de membres de la communauté villageoise pour échanger des informations (Focus group) sur la migration, l'environnement, le climat, et la situation sociale. C'est le président du Fokontany qui a proposé les personnes pouvant participer aux échanges, à savoir des personnes clés susceptibles de connaître l'histoire du site étudié et son fonctionnement. Ces personnes ont été rémunérées à titre symbolique pour leur temps et leurs connaissances. Le même président du Fokontany avait proposé un guide introduisant les chercheurs dans les foyers du quartier pour faciliter les besoins de l'enquête ménage et instaurer un climat de confiance et de coopération. L'enquête ménage a concerné soixante ménages dans chaque site, identifiés comme étant des familles issues de la migration³⁰. Le traitement

29 Voir Annexe 5

30 La répartition des 60 enquêtes dans les villages de Kirindy est détaillée dans l'annexe 5 et la répartition des 60 enquêtes de Marovoay dans l'annexe 6

des données quantitatives des enquêtes ménages a été réalisé après un dépouillement sur le logiciel CSPro (Census survey professional 7.0, UN).

Les résultats des enquêtes qualitatives sont présentés en premier, successivement pour Kirindy puis pour Marovoay, en respectant une structure de base commune organisées autour de sous titres : « Contexte de la zone d'arrivée », « Motivations des migrations », « Origine et profil des migrants », « Quantification des flux », « Evolution de la surface forestière » et en acceptant un sous-titre spécifique à Marovoay : « Accès à la terre et insécurité ». Les résultats des enquêtes quantitatives, sont présentés en second lieu, par sujet traité, en contrastant les résultats sur les deux sites, Kirindy et Marovoay, en vue de faciliter l'interprétation des histogrammes. Les sujets traités sont alors organisés suivant les sous-titres suivants : « Province et commune d'origine », « Temporalité de la migration », « Profil des migrants », « Motivations de la migration », « Type et organisation de la migration », « Impact environnemental », « Quantification des flux ».

IV.2 ENQUETES QUALITATIVES A KIRINDY

4.2.1. Contexte de la zone d'arrivée

Kirindy fait partie des zones de destination pour la migration organisée au temps de la colonisation, ce site du sud-ouest possède de vastes terres arables et couvertes de massif forestier, caractéristique du climat favorable à l'agriculture.

En 1951, la migration Tandroy en dehors de la province de Tuléar représente 1% de la population totale des quatre provinces : Tananarive, Tamatave, Fianarantsoa et Majunga. Cette dernière province, qui compte le plus grand nombre de migrants, a aussi la plus forte proportion de Tandroy : 3% de sa population totale. Comme le mouvement n'a cessé de s'amplifier avec le temps, le sud est désormais devenu un réservoir de main d'œuvre à bas prix et le point départ de nombreuses migrations.

La migration saisonnière actuelle est liée à la culture de subsistance afin de répondre notamment à la demande de main-d'œuvre des zones de culture de rente ou des plaines rizicoles au moment des pics de travail. Elle devient définitive dans le Menabe (Ankilizato, Dabara) car les migrants y trouvent un accès à la terre. Le secteur de la pêche est également touché par la migration saisonnière, sous sa forme traditionnelle, mais aussi peut être comme conséquence du changement climatique ; actuellement le

Menabe accueille les Vezo de Morombe qui se déplacent en suivant les bancs de poissons.

Les Tandroy qui se sont installés dans ces villages atteignent 90% de la population d'après le maire de Beroboka nord ; ce sont des migrants « temporaires », ils se sentent encore en « an-tany filà³¹ » mais pas chez eux ; ils peuvent partir à n'importe quel moment et peuvent revenir ou quitter le village définitivement même si certains membres de leur famille sont déjà enterrés dans la région.

L'installation dans le lieu de migration est durable lorsque le type d'habitat y est construit et l'exploitation des parcelles devient permanente. Ce lien est raffermit par la famille et l'intermariage, la présence de tombeau, l'appropriation de lopin de terre ou l'élevage de bœufs. Certes cette main d'œuvre rurale effectue régulièrement des retours aux zones d'origine. Elle soutient financièrement les familles laissées sur ces lieux, par des transferts d'argent provenant d'une partie des revenus de leur travail.

4.2.2 Motivations de la migration

A Beroboka, les anciens migrants perçoivent le changement climatique en fonction du jour d'arrivée de pluie car le rendement de toutes les cultures repose sur cela. C'est à partir des années 80 que la quantité de pluie a diminué, ne tombant qu'à partir du 20 du mois de décembre alors qu'auparavant, elle tombait déjà au mois de novembre. A partir de l'année 2000, un dérèglement de la période de pluie est perçu par les agriculteurs : si la pluie tombe en janvier elle ne tombe pas en février et recommence à tomber en mois de mars. Parfois, elle ne tombe qu'en février. D'après toujours les paysans, ce changement climatique provient de l'éloignement de la forêt par rapport aux champs de culture. Pour chercher les bois de chauffe, les paysans doivent marcher cinq kilomètres à pied en traversant un champ de sisal et les hatsaky³². Un des aliments très prisés par les « tompotany³³ » est le terenc³⁴, il est actuellement très rare d'en trouver à cause du défrichement.

Les paysans s'adaptent au changement climatique et ne pensent pas partir en abandonnant leurs parcelles ; par exemple ils savent que pour

31 En terre étrangère

32 Abattis-brûlis

33 Autochtones

34 Porc-épic

cultiver toutes leurs superficies de terrains de culture, ils doivent semer avant la pluie (« katray³⁵ »), c'est-à-dire en novembre, une partie de leurs terrains. D'une manière générale les motivations de ces migrations ne sont pas climatiques mais économiques. C'est une main d'œuvre à bas prix qui est victime de la fermeture des unités industrielles ou la cessation d'activités des plantations (sisal de Monsieur de Heulme), qui occupe l'espace à défricher dans une logique d'économie de prédation.

Le bassin de la Morondava s'était intégré dans l'économie mondiale par l'existence de plusieurs entreprises qui ont drainé une main d'œuvre à la recherche d'emploi : SIRANALA, entreprise d'Etat, devenue ensuite SUCOMA (sucrière sous location gérance chinoise), SOPEMO, DABARA, AQUAMEN , et divers projets de développement qui ont valu au Menabe de devenir l'une des régions pilotes de Madagascar, et une zone d'arrivée de migrants (56% de la population contre 44% de locaux).

Aussi à Morondava, c'est depuis 2014 que la migration s'est accentuée, avec un pic en 2016 et 2017 (focus group Beroboka nord). Les causes de cette migration intensive sont premièrement l'augmentation des prix des produits agricoles, le maïs et surtout l'arachide à cause de la demande accrue des collecteurs chinois et deuxièmement la fermeture depuis 2015 de plusieurs firmes à savoir SOPEMO, AQUAMEN, SUCOMA et la fermeture de DABARA. Les migrants Tandroy vivant indirectement ou directement de ces entreprises se sont rabattus sur les forêts voisines, pour la fabrication de charbon de bois, et vers les mangroves pour la collecte de crabes.

L'ampleur de ces mouvements et leurs conséquences sur la région ont pris des proportions considérables à partir des booms du maïs (demande réunionnaise pour l'alimentation des porcs d'élevage) puis, depuis 2015 le boom de l'arachide (demande chinoise pour une exportation en grains en Chine). Au boom du maïs se succède donc le boom de l'arachide et, probablement dans l'avenir, le boom du sisal puisque l'exploitation des plantations tend à reprendre pour répondre au marché des fibres naturelles. Ce déplacement de main d'œuvre pour répondre à des incitations de marchés extérieurs est une constante de l'ouest malgache depuis les déplacements de population coloniaux suivis des besoins en main d'œuvre des entreprises agricoles de taille industrielle. Il se poursuit

35 Semis à sec

donc à présent à la faveur des booms de plusieurs filières successives sous des incitations privées extérieures qui répondent à des marchés conjoncturels.

En parallèle, les migrants ont recouru à la fabrication de charbon de bois qui permet de gagner immédiatement de l'argent en attendant la première récolte. Considéré comme une activité d'appoint, la pratique du charbonnage est liée au complexe de culpabilité d'avoir désacralisé et brûlé la forêt. Des villages ou des quartiers de migrants se constituent par ethnie (Korao³⁶, Tandroy, Mahafaly, etc.) avec une faible mixité sociale. Des montants d'argent importants (4 millions d'Ariary par famille et par an) sont envoyés à la famille restée dans les villages d'origine, ou investie en têtes de zébus. Le phénomène s'installe dans la durée puisque des Tandroy ont leurs tombeaux dans la région d'accueil. Les Betsileo se font toujours enterrer dans leurs villages d'origine betsileo.

Ce sont actuellement des migrations structurées, d'abord initiées par les grandes exploitations agricoles, puis étendues aux « aires protégées », qui offrent des opportunités réelles d'enrichissement. Elles sont organisées par les différents clans constitués en réseaux dans les zones d'arrivée. La recherche de nouvelles terres agricoles se réalise au détriment des forêts denses sèches, essentiellement dans les zones calcaires.

IV.2.3. Origine et profil des migrants

Le village de Kirindy, par exemple, a été créé par des migrants qui sont d'anciens ouvriers de l'usine de sisal de De Heulme aux environs de l'année 1986. Les villages de Beroboka à Marofandilia, qui sont en terre sakalava, ont accueilli des ouvriers tandroy venant d'Amboasary et d'Ambovombe. Comme les sakalava ne répondaient pas suffisamment aux exigences de travail du colonat, les ouvrier-paysans tandroy sont venus constituer la majorité de la main d'œuvre, plus nombreuse que les Betsileo depuis Tsarahotana jusqu'à Marofandilia. Les gens du sud se sont installés de Mahabo à Marofandilia ; ils étaient liés par des contrats sur le travail de bois (scieurs de long) à des patrons basés à Antariby et venant de Morombe.

Les migrants sont surtout composés de Tandroy avec différents lignages « afo » ou clans « raza » ou « dodoky³⁷ ». Actuellement les Tandroy dans le

³⁶ Nom générique attribué aux migrants du sud-est de Madagascar (Antemoro, Antesaka, Zafisoro, Antambahoaka)

³⁷ Sous-quartier chez les Sakalava

village viennent de tous les régions d'Androy et de Mahafale, composés par plusieurs « dodoky³⁸ ». A Kirindy, il existe officiellement 26 « dodoky » ; à Kirindy, ce sont les Tandrekya et Sevohitsy qui sont les plus nombreux mais à Lambokely ce sont les Mahafale qui sont les plus nombreux.

Les migrants Betsileo riziculteurs, Korao agriculteurs de décrue et Tandroy éleveurs-cultivateurs sur brûlis occupent la vallée de la Maharivo et la vallée de Lampaolo (Manja). Ils cultivent en particulier les oignons et le pois du cap et pratiquent l'élevage de zébus. Certains migrants ont réussi et deviennent de nouveaux riches, comme les riches maquignons dans le moyen ouest malgache, des riches agriculteurs du nord et de l'ouest. Bien qu'il soit difficile de les compter, il semble que leur nombre commence à être important. D'autres investissent les forêts de la vallée de la Maharivo jusqu'au sud de Mahabo. Voulant réussir comme leurs prédécesseurs, les nouveaux migrants suivent la forêt et guettent la moindre opportunité pour s'enrichir. Aujourd'hui, ils sont parmi les migrants qui exploitent les forêts denses sèches pour avoir de nouvelles terres dans l'ouest du Menabe entre autre dans les communes de Marofandilia, Beroboka et Belo sur Tsiribihina.

IV.2.4. Quantification du flux actuel de migrants

Après les années 70, les agro-éleveurs Tandroy empruntent tous les moyens de transports terrestres de Madagascar pour se déplacer mais le nombre des migrants n'est pas comptabilisé ; le total des mouvements estimés avoisine les 20,000 individus en 3 ans. La migration a fait de la région Menabe une zone à prédominance « étrangers » puisque 56% de la population du Menabe sont des migrants.

Depuis les années 2000, les déplacements s'intensifient et se diversifient. On assiste dans l'ouest du Menabe à un accroissement des déplacements depuis 2014. L'insécurité qui prévaut dans le nord de l'Androy chasse les éleveurs vers le Menabe où ils essaient de reconstituer leur cheptel avec les bénéfices du « hatsake ».

Dans la zone de Marofandilia et Kirindy, le voyage peut se faire par étape, par saison en raison de 20 personnes par groupe, même si beaucoup de familles arrivent maintenant directement de la terre d'origine. Pour la commune de Beroboka, en partie peuplée de Tanosy du clan Temanambondro, dans laquelle la migration est ancienne, entre 2015 et

2017 sont arrivés 200 migrants par jour en voiture et à pied venant du Grand sud. Les mêmes types de migrations directes à caractère familial se retrouvent à Belo. Pour tous les types de migrations, la période de chauffe est comprise entre avril et septembre. Des migrants récents se sont installés à Kirindy entre 1999 et 2017 ; ils viennent par minibus directement de la zone d'origine et sont soutenus par un réseau de solidarité Tandroy qui pratique un système de défense collective. Mais l'itinéraire de migration peut aussi être Kirindy-Analaiva-Kirindy La localité d'Analaiva sert de base-arrière pour les migrants qui font de la défriche-brûlis à Kirindy.

Aussi à Beroboka, durant la période de chauffe en 2016, ce sont 90 personnes qui débarquaient chaque semaine de 3 minibus de 28 places. Ce flux de migrants, principalement Antandroy, mais également Mahafale, en réponse au boom de l'arachide, est donc massif, car en temps normal, des migrants font le voyage à pied ou en charrettes (6 personnes par charrette). L'importance de ce flux suppose une organisation depuis les zones de départ.

D'une manière générale, le rythme de migration annuelle est de 10 camions par an à raison de 50 passagers par camion. Les sites les plus concernés par ces mouvements sont les villages Tandroy de Tanandava et Lambokely qui se trouve dans la Commune voisine de Tsimafana.

La grande majorité des migrants a emprunté une voiture comme moyen de transport (97%) afin d'atteindre la localité d'accueil, avec une dépense moyenne de 10 000 Ariary. On dénombre 3 arrivages de taxi-brousse par semaine avec une moyenne de 30 passagers par taxi-brousse, soit 90 personnes par semaine vers la localité d'accueil. La pirogue est un autre moyen de transport emprunté par seulement 3% des migrants avec un coût moyen de transport de 2000 Ariary. La proportion des migrants arrivant à pied est négligeable.

Ces immigrants ne se cachent pas des autorités locales puisque 85% s'inscrivent dans le Fokontany à l'arrivée et 75% des non-inscrits pensent s'inscrire prochainement au registre du Fokontany. Un autre signe de formalisme et de recherche d'intégration est la participation aux travaux communautaires (80% des migrants).

De nombreux migrants ont laissé leurs femmes et enfants et partaient

pour une durée déterminée afin de gagner le maximum nécessaire pour subvenir aux besoins de leur famille restée soit dans la terre d'origine, soit dans la région du sud-ouest, soit dans les environs de Mahabo. Puis ils revenaient et repartaient, dans l'espoir d'accumuler assez, pour pouvoir à leur tour acquérir un morceau de terre ou un étalage de commerce comme à Ilakaka.

Ainsi, ces migrations ont permis aux populations rurales restées sur place de survivre et facilité l'ascension sociale des migrants les plus chanceux. Toutefois, les structures économiques locales sont restées inchangées, de même que l'offre en services publics (eau, école, santé). Les actions des « migrants-retour » ont contribué à l'émergence dans les zones de départ d'attitudes favorables à la migration vue comme un moyen d'ascension sociale ou encore à ce qu'on a appelé la « culture migratoire Tandroy » ; cette migration est organisée en s'appuyant toujours sur un groupe tête de pont.

Depuis les années 2000, les déplacements s'intensifient et se diversifient et on assiste dans l'ouest du Menabe à un accroissement des déplacements depuis 2014. En parallèle à ces mouvements croissants, l'on retrouve une croissance des quantités d'arachide exportées : 4 camions de 20 tonnes (15 à 20 tonnes) par jour, soit 72 tonnes en moyenne qui sont décortiquées à Morondava (9 à 11 décortiqueuses suivant les périodes) pour être exportés en bateau vers la Chine. Les opérateurs chinois s'étaient engagés à acheter 30 000 tonnes d'arachide par an, en passant par deux intermédiaires, qui se répartissent le territoire.

L'achat de telles quantités de maïs ou d'arachide suppose toute une chaîne d'opérateurs financiers extra-bancaires. Les collecteurs itinérants et les agriculteurs se rencontrent sur les marchés du maïs et de l'arachide pour des transactions classiques, personnalisées, où s'exerce une vive concurrence. Cette concurrence ne place pas les petits collecteurs en position de force, le système des prix plancher aux producteurs, rigoureusement fixé par les investisseurs chinois, limite considérablement toutes surenchères. Les collecteurs préfèrent contacter directement les paysans chez eux par les biais des intermédiaires qui sont souvent des leaders paysans ou même des responsables de la circonscription comme les maires.

Un troisième acteur économique de poids est un malgache d'origine

indo-pakistanaise de Morondava. Il semble cependant que les capitaux indo-pakistanaïens installés de longue date dans la région comme dans tout l'ouest malgache, se mettent au service d'opérateurs chinois de taille industrielle. L'argent en circulation est tel qu'il existe des points d'achat partout. De nouveaux riches de l'arachide émergent (scooter, motocross). La production est à la mesure de l'argent mis à disposition et l'ampleur du défrichement est considérable. Les règles qui prévalent sont l'intérêt immédiat et le monopole aussi bien au niveau des collecteurs que des acheteurs chinois.

On estime la production annuelle au niveau de la région entre 30 000 tonnes et 50 000 tonnes d'arachide. Le chiffre exact des tonnages n'est pas disponible et celui des ristournes n'est pas non plus communiqué. D'après les interlocuteurs consultés, le nombre de semi-remorques en 2016 a été multiplié par deux en 2017.

Depuis 2009 on assiste à un flux des migrants à Lambokely, en nombre inconnu. La forêt a été dévastée dans cette zone de Lambokely, qui est devenu un gros village situé à 20 km de Beroboka et 30 km de Tsimafana. Dans le Menabe, les patronats se disent propriétaires de la forêt « ahy io ala io ». La pratique de la corruption est rapportée comme généralisée. De fait, les opérations de ratissage coûtent cher et peuvent être dangereuses car les défricheurs ont actuellement des fusils. Le KMMFA (Komity Miahny /sy Miaro ny Faritra Arovanaou Comité de protection de la forêt) semble impuissant devant l'exploitation illicite des bois : il existe 2000 rondins de bois à Kirindy actuellement.

Le « dinan'ny Menabe³⁹ » est une convention locale régissant les problèmes sécuritaires qui fonctionne juste pour l'organisation de la population mais ce ne sont pas des lois pour gérer la communauté. L'autorité de l'Etat est faible, et cet espace est caractérisé par une faiblesse de la société civile et l'extension des réseaux de corruption. Les migrations ne sont pas gérées actuellement.

IV.2.5 Evolution de la surface forestière dans les villages touchés par les migrations

A Kirindy, d'après le PAG en 2014, la surface exploitée est de 525 ha sur les 2330 ha exploitables. Pourtant d'après les enquêtes effectuées

³⁹ Convention du Menabe sur la gestion de la sécurité et du vol de boeufs

auprès des villageois, les terrains de culture atteignent la limite de leur territoire au sud du village Ampataka, au nord par le village de Beroboka et à l'ouest par la mer et à l'est par la route nationale.

A cause semble-t-il du laxisme et de la complaisance des autorités locales, des parcelles gagnées sur la forêt ont été attribuées aux migrants. Aussi à **Lambokely**, les terrains de culture dépassent les limites mises en place par le plan d'aménagement et de gestion de la nouvelle aire protégée Menabe-Antimena. La forêt se trouve maintenant à plusieurs kilomètres du village. Devant l'ampleur du dégât, le gestionnaire de l'ONG « Fanamby » a réagit, même si tardivement, et interdit actuellement l'utilisation des terrains nouvellement défrichés car ces parcelles entrent déjà dans les zones de protection, au-delà donc des zones d'utilisation durable (Fig. 9).

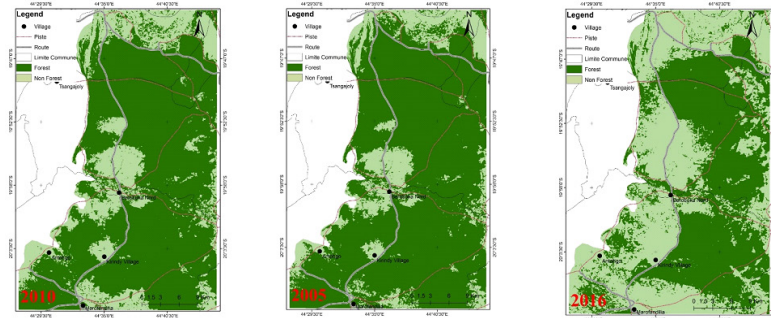
Pour Beroboka Nord où les « tompontany » et plusieurs anciens migrants cohabitent, les terrains de culture sont principalement les rizières mais aussi les parcelles gagnées avec le « hatsaky ». D'habitude, les rizières sont exploitées par les anciens migrants comme les Antesaka, Antemoro (les migrants du Sud-est), les Betsileo et autochtones Sakalava qui ne font pas de la défriche brûlis. Actuellement, toutes ces ethnies confondues avec les Antandroy possèdent des « hatsaky » que le concessionnaire d'usine de sisal leur aurait attribué ; des parcelles de « hatsaky » dans ce village se trouvent donc dans le domaine de la concession. Le long de la route nationale allant à Belo sur Tsiribihina, des sacs de charbons sont mis en vente et cette activité a commencé récemment en 2017.

A Belo sur Tsiribihina, la migration dans la ville de Belo sur Tsiribihina est une migration ancienne et multi-ethnique : Sakalava, Antesaka, Antemoro, Ambaniandro, Antandroy etc. C'est également une ville de passage des touristes qui vont au « Tsingy de Bemaraha » et les produits halieutiques sont en abondance à cause de la rivière Tsiribihina et du canal de Mozambique. Ainsi, autre que l'agriculture sur « bahibo » et sur brûlis, les activités économiques de la ville tournent principalement autour de ces deux pôles, tourisme et pêche. Les « Korao » (ethnies du sud-est de Madagascar) sont surtout des pêcheurs en mer.

Dans l'ensemble des villages touchés par des arrivées de migrants, le changement de paysage est la déforestation. La comparaison de la couverture forestière entre 2005, 2010 et 2016, dans les villages allant de Marofandilia à Belo sur Tsiribihina est illustrée dans les trois cartes

de la figure 11 et le tableau 5. La surface défrichée n'a pratiquement pas évolué entre 2005 et 2010 mais a massivement augmenté entre 2010 et 2016. A ce rythme-là, le massif forestier résiduel risque de disparaître complètement dans les prochaines six années.

Figure 11: Evolution du couvert forestier à Kirindy (2005-2010-2016)⁴⁰



Source : Ravonjimalala H.R./CNRE, Août 2017

IV.3 ENQUETES QUALITATIVES A MAROVOAY

IV.3.1 Contexte de la zone d'arrivée

On a l'habitude de focaliser les changements climatiques comme une des raisons du départ de migrants de leur village d'origine, alors qu'il peut avoir également des répercussions dans les zones d'arrivée. Dans le Boeny, les impacts environnementaux de l'arrivée de migrants sont notoires sous la forme d'une déforestation que l'on peut caractériser et dater.

Dans ce sens, la dégradation de la ville de Marovoay sur tous les plans reflète un malaise généralisé. En effet, à la dégradation des canaux d'irrigation et l'abandon de surface non mise en culture provoquent une baisse de la production du riz. Les conflits relatifs à l'usage de l'eau sont fréquents, en particulier pour prolonger le cycle de production des variétés de riz, car le seul moyen est alors de pomper depuis la berge dans le fleuve à marée haute, par des petites pompes qui fonctionnent comme entreprises de prestation de service, puisqu'aucune des 13 motopompes ne fonctionne depuis plus de 10 ans. Les feux de brousse

⁴⁰ Ravonjimalala H.R./CNRE, Août 2017

sont pratiqués non seulement pour le pâturage en savane arbustive en amont du périmètre irrigué, mais également pour la mise en culture, c'est-à-dire comme un moyen de s'approprier des parcelles. L'évolution des couvertures forestières est régressive dans la zone puisque, dans les années 60 et 70, il y avait des forêts dans la zone de Marovoay et tout le long de la RN4. Un grand changement a été observé depuis les années 80 et une accélération de la déforestation s'est opérée dans les deux dernières décennies (1990 et 2000). La ville de Mahajanga aura consommé la plus grande partie du bois extrait sous forme de charbon de bois.

IV.3.2 Motivations de la migration

Historiquement, la main d'œuvre spécialisée dans la riziculture irriguée Betsileo et du sud-est, a migré dans la plaine irriguée de Marovoay du fait de l'attractivité d'une triple récolte de riz par an.

Les questions relatives aux impacts économiques ont trait à la production agricole, au changement d'affectation des parcelles (les types de cultures et leur localisation), en relation notamment avec les processus de salinisation des sols et la disponibilité en eau douce. C'est la baisse de la production agricole sur le périmètre irrigué qui explique en partie les défrichements et les successions de culture répétées, liées au phénomène migratoire. La baisse de la production actuelle est due à la conjugaison de plusieurs facteurs, la dégradation du réseau d'irrigation, l'irrégularité des pluies, l'ensablement.

La plaine irriguée rencontre des problèmes de salinisation du sol mais aussi d'ensablement. L'ensablement concerne les bas-fonds dans certains des 13 secteurs irrigués de la plaine de Marovoay, en aval des bassins versants déforestés depuis longtemps ou plus récemment du massif de l'Ankarafantsika. Les rizières rencontrent une baisse de la fertilité. Des espèces variétales de riz à cycle long ne sont plus cultivées (kiriminy, Alicombo). Les grenouilles que l'on trouvait en abondance se font rares. Une importante forêt de palétuviers, dans le delta emboîté du Betsiboka (Bombetoka), continue d'être coupée à blanc pour le charbon de bois principalement, par les Sakalava puis les Tandroy.

Par ailleurs, même si la plaine de Marovoay est propice à la riziculture industrielle, il existe un déséquilibre flagrant entre le secteur traditionnel et le secteur moderne. Ce déséquilibre s'explique par la prédominance

dans la majorité des cas d'une économie de subsistance gérée par un petit paysannat à côté de grandes propriétés issues des concessions coloniales.

Ainsi, l'aire protégée d'Ankarafantsika se retrouve au cœur des activités de prédation dont le charbonnage par les migrants Tandroy. L'insuffisance des contrôles vient, d'après le service de contrôle (SRC) des Eaux et forêts, du manque de moyens logistiques et humains pour effectuer ces contrôles. Les migrants brûlent la forêt la nuit et obligent la Direction du parc d'une superficie de 15,356 ha à mobiliser plus de 70 gardes pour neutraliser les incendies.

Parallèlement, les cultures sèches se développent à côté de la production de riz, le maïs et des produits très prisés par le marché chinois, l'arachide et le blackeye (lojy⁴¹). Ce sont les collecteurs d'Antananarivo qui collectent les produits. L'arachide qui serait destinée au marché chinois est vendue entre 1,500Ar et 2,000Ar/kg tandis que le maïs l'est à 700Ar/kg. En 2015, le prix est descendu à 200Ar. La communauté Tandroy qui est spécialisée dans la culture sèche (arachide, manioc, patates douces, lojy) utilise sur place des matériels agricoles, charrues, herses et charrettes.

Mais le mouvement migratoire et la prédation récente concernent surtout l'Ambato-Boeny (ressources forestières et compétition pour la maîtrise du baiboho⁴²), notamment Tsaramandroso et Anjiajia. Tous les massifs forestiers des alentours d'Antanimasaka sont défrichés pour la culture sèche de maïs, manioc et patate douce. Le district d'Ambato-Boeny, notamment la commune d'Anjiajia et l'aire protégée d'Ankarafantsika, sont les plus touchés. Le parc national d'Ankarafantsika est ainsi devenu une sorte d'îlot entouré de champs de cultures. Ce qui a été considéré comme des aires communes et d'accès réservé devient à présent une source de ressources en accès libre.

IV.3.3 Origine et profil des migrants

La plaine de Marovoay a été historiquement une zone d'immigration en terre Sakalava depuis les premières arrivées au temps du Roi Radama 1er, puis vers 1890 et pour l'aménagement rizicole par les colons à partir

41 *Vigna sinensis*

42 Terre fertile d'origine alluvionnaire

des années 1910. Cette immigration était massive dans la mesure où elle a même inversé la composition ethnique de la région. Chandon-Moet a noté à la fin des années 50 que l'ethnie Sakalava ne représente plus que 22% de la population de Marovoay. Cette tendance s'est confirmée plus tard puisque les premières enquêtes de l'observatoire rural de Marovoay (Enquête Projet MADIO, 1995) ont montré que, dans les villages de Bepako et Madiromiongana, les Sakalava ne représentaient plus que 10,4% des chefs de ménages, après les Betsileo (46,2%), les Antesaka (19,2%) et les Merina (15,2%). Quinze années plus tard (Enquêtes ROR, 2010), on s'aperçoit que les Sakalava ne représentent plus qu'une toute petite minorité (5,98%) derrière les Betsileo (44,4%), les Merina (17,37%) et les Antesaka (12,74%) (Enquête ROR, 2010).

Tous ceux qui sont partis de chez eux ont pu finalement trouver leur compte en terre d'accueil. Un certain nombre de réussites exceptionnelles même à l'échelle nationale est constaté parmi les migrants. Ainsi un Betsileo est parvenu à devenir propriétaire d'hôtel, de dépôt de médicaments, d'épicerie, de plusieurs maisons à Ankazomborona, Antananarivo ; de vastes terrains dans le Mahajamba et un parc impressionnant de matériels agricoles. L'impact économique de la migration est positif, si l'on en juge par l'enrichissement de certains migrants, mais il n'est pas durable compte tenu des aspects environnementaux qui auront des impacts différés sur l'économie. On note aussi un effet dans les zones de départ, car des bœufs (avant) puis de l'argent (maintenant par mobile money) y sont envoyés par chaque migrant, pour une valeur 500,000Ar à 1,000,000Ar/an.

Du point de vue social, il existe une alliance ancienne Betsileo et Sakalava qui a facilité leur cohabitation. Les Betsileo et les Tandroy continuent à envoyer des bœufs ou de l'argent en terre d'origine. Les Tandroy morts sont désormais enterrés sur place. D'une manière générale, les relations entre les migrants sont harmonieuses : les Tandroy de Marohala vivent dans un quartier ethnique. L'intégration du groupe Tandroy est apparemment réussie mais il y a des limites. Bien que ce groupe dispose de parcelles de terrain et un cheptel souvent important, il n'est pas représenté au Conseil communal car le système des élections municipales ne le favorise pas ; mal représenté, il ne bénéficie pas des investissements locaux tels que les puits et les écoles. Malgré l'état de la dégradation des infrastructures (en particulier les bornes fontaines), le développement économique de Manaratsandry est palpable et réel. Les bœufs vendus au marché proviennent d'Andranomavo et de Besalampy.

IV.3.4 Quantification du flux actuel de migrants

Les migrants ont marché à pied pour atteindre le site d'accueil de Marovoay sauf pour les nouveaux migrants qui ont emprunté la voiture avec une dépense de 100,000Ar en moyenne. 94% de ces migrants sont inscrits dans le Fokontany d'accueil, ce qui est une proportion élevée. Entre autre, ces migrants s'intéressent plutôt à la vie associative ethnique (80%) et à d'autres associations.

Les évaluations quantitatives des flux de migrants sont inexistantes. N'ont pu être récupérés que les indicateurs de leur caractère récent et massif. Les points d'arrivée dans le Boeny des taxi-brousse en provenance du sud sont Marovoay, Ambato Boeny et Mahajanga. Les sondages réalisés dans des agences de transport à l'arrivée à Marovoay donnent une idée de leur répartition annuelle et pluriannuelle.

Toutes les villes de départ sont énumérées, sur l'échelle des tarifs, vers la destination de Marovoay : en provenance du sud-est de Madagascar mais également en provenance du sud et du sud-ouest : Vohiposa, Vandrangano, Ambositra, Fianarantsoa, Mohorombe, Toliara, Fort-Dauphin. Trois taxis brousse par semaine en moyenne font la navette. Lorsque la production de riz est excédentaire, comme en 2015, les transports sont plus nombreux vers les zones d'origine au sud. D'autres voyages vers le sud se justifient dans le cas des fêtes et des mariages. Le maximum des transports entre septembre et novembre correspond à la fin de la récolte de riz. En saison sèche, 60 places par bus et deux bus par semaine font 120 passagers hebdomadaires par agence. En saison des pluies, 10 places par taxi et deux taxis brousse par semaine font 20 passagers hebdomadaires. En période de pointe, on décompte jusqu'à trois bus par semaine. Les départs de Marovoay correspondent surtout à des retours saisonniers, les va et vient avec les régions d'origine étant justifiés pour les événements familiaux et pour les chargements de riz.

Les célibataires viennent travailler de Fianarantsoa en avril-mai pour le repiquage du riz, à raison de 40 personnes par an (évaluation pour une agence de transport), et repartent de Marovoay en octobre-décembre, après la saison du riz. Les arrivées de main d'œuvre du sud s'étalent entre février et mai. Les mois de septembre à décembre correspondent à une époque de surchauffe car l'offre demeure inférieure à la demande de sièges. Ces transports par route s'accroissent chaque année. Par

exemple, dans une agence, le nombre de microbus était fixe de 2002 (début d'activité de l'agence) à 2004 et quatre Sprinter ont été ajoutés à la flotte en 2009 pour répondre à la croissance du marché et renouveler la flotte.

La connaissance des flux se limite aux données annuelles recueillies dans des cahiers des voyageurs car ces archives sont détruites au-delà de l'année de l'évaluation. Par ailleurs, ce sont les départs de Marovoay qui sont enregistrés avec les dates du voyage et les références des passagers et non les voyages d'arrivée à Marovoay.

La comparaison des évaluations de flux de migrants entre les deux sites montre leur complémentarité :

les migrants proviennent du sud-ouest pour Kirindy et du sud-est pour Marovoay, les premiers sont des migrants récents par rapport aux migrants anciens sur le périmètre irrigué de Marovoay. Dans tous les cas le manque d'eau est signalé au sud comme une cause possible des départs. La migration apparaît organisée et en partie financée par les anciens migrants déjà installés, sur une base ethnique.

IV.3.5 Accès au foncier et insécurité

Le cas de Marovoay, périmètre irrigué et zone périphérique en forêt sèche ou en savane arbustive, offre une situation particulière d'accès au foncier par des migrants, qui restent en bons termes avec les sakalava autochtones. Mais cet accès au foncier n'est pas sécurisé ; il peut même être source d'insécurité.

Les stratégies d'intégration et d'accaparement des terres par les Tandroy et Mahafaly se sont déroulées de la manière suivante : 1) création d'une association ethnique très bien gérée (FITEA) ; 2) élaboration d'une Dina ou convention ethnique très bien respectée et dirigée par un bureau exécutif bien établi ; 3) maintien et respect de leurs traditions ancestrales dont la pratique de « titke⁴³ » pour la régularisation ou l'arrangement amical des différends entre les membres du groupe ; et 4) application de différentes formes d'entraide ethnique et une cohésion sociale très poussée.

Les autorités traditionnelles n'ont plus les mêmes pouvoirs sur

43 Serment

l'accès à la terre (leur bénédiction est toujours nécessaire) en dépit d'éventuelles invocations de l'autochtonie pendant les périodes de crise. Pour Marovoay, le repli identitaire Sakalava a laissé la place libre aux migrants anciens devenus « tompontany ». En effet dans les sites, les rapports fonciers peuvent un jour ou l'autre devenir conflictuels car les autochtones sakalava se disent propriétaires du terrain qu'ils ont hérité de leurs ancêtres. En effet les « tompontany » Sakalava s'écartent mais ont été aussi exclus par la société d'aménagement sous prétexte d'incapacité. Or les migrants ont défriché et ont mis en valeur des terrains laissés en friche depuis longtemps. Aussi les autochtones éprouvent un sentiment de frustration dans la mesure où les migrants ont accaparé la grande partie de leurs meilleures terres agricoles.

Ce sont les lignages qui déterminent les modalités d'accès car d'une manière générale, le foncier agricole se caractérise par les formes d'occupation traditionnelle. Mais la monétarisation des rapports sociaux et des moyens de production implique des cas de vente et de location. Ces dynamiques socio-économiques sont typiques des zones de migration. Dans les zones de riziculture irriguée et de terre fertile, ceux qui sont exclus des terres arables se tournent vers la défriche-brulis et transforment les massifs forestiers et même une partie des aires protégées en champs de maïs, de manioc et de lojy, en vertu de l'application du droit de hache. L'espace forestier devient ainsi un espace agricole et le processus de savanisation peut le transformer en espace pastoral.

En ce qui concerne les cas spécifique de Marovoay, les zones d'ancien colonat agricole ou les anciennes Aires de Mise en Valeur Rurales (AMVR) ont été démantelées comme à Ambatoboeny et à Madirovalo. De ce fait, lorsque les propriétaires sont absentéistes, il s'effectue un renforcement des détenteurs de droits précaires au détriment des titulaires. La taille d'une exploitation est de 2 à 4 ha. L'accès à la terre peut prendre la forme d'une location de 3 à 4 ans, en attendant une pleine propriété au sens local qui reste le centre des préoccupations paysannes. Aussi la commune d'Ankazonbomorona rencontre des problèmes de conflits fonciers car seulement 12 certificats ont été délivrés par le guichet foncier dans le cadre du PLE⁴⁴ bien que la commune dispose d'un PLOF⁴⁵ mais n'a pas de SAC⁴⁶. Pour Bepako, les conflits fonciers sont importants.

44 PLE Programme de lutte contre l'érosion

45 PLOF Plan local d'Occupation foncière

46 SAC Schéma d'Aménagement Communal

Une opération de certification foncière est en train d'être réalisée par le biais d'une Commission de reconnaissance locale.

D'autres litiges fonciers sont liés à la dévolution des concessions coloniales. Pour illustration, la question de la propriété des parcelles revendiquées par la SOMIA, et qui avaient été exploitées successivement par le CAIM, le COMEMA et la FIFABE, préoccupent les tenants. Les opérations de rétablissement de bornes, faites au moment de la régularisation, sont sources de litiges car la délimitation des parcelles est rarement précise. Même si les questions relatives à la succession ne concernent que 10% des cas, la zone de Marovoay est considérée comme une zone à litiges. Les ventes sur pied sont assimilées à des manœuvres d'escroquerie et compliquent les rapports fonciers.

Différentes opérations de sécurisation foncière ont été déjà menées à Marovoay. Celles-ci vont des opérations classiques telles l'immatriculation et le cadastre à celles moins habituelles comme l'ODOC et la mise en place de guichets fonciers en vue de délivrer des certificats fonciers à la place de titres. La ville de Marovoay est actuellement dotée d'un service foncier et des opérations de régularisation foncière notamment de certification sont nombreuses (établissement de PLOF, opération de reconnaissance locale).

Si l'insécurité peut être une des causes de départ de migrants depuis leurs zones d'origine, elle est également parfois un effet négatif de l'arrivée des migrants. En effet, la partie nord de l'Androy est voisine de l'Ibara d'où viennent les plus grands voleurs de bœufs du Sud. Les migrants qui, d'une manière générale s'enrichissent très vite, ont souvent des rapports tendus avec les communautés locales. Le quasi-monopole de l'élevage extensif qu'ils exercent fait qu'ils sont des cibles de choix pour les « dahalo⁴⁷». La gestion du flux migratoire est difficile car il est lié à des problèmes d'insécurité. Les principaux acteurs du défrichement de forêts sont, d'après la DREEF, des migrants Tandroy. Les services de l'Etat apparaissent débordés et, en effet, il est nécessaire de solliciter la collaboration des gendarmes. L'emprisonnement et les opérations de choc réalisées par l'administration forestière et les forces de l'ordre, envers les auteurs de délits, sont insuffisants. Les défricheurs les plus actifs, qui vivent en groupe dans les zones pionnières, sont d'ailleurs difficiles à approcher.

47 Bandits, voleurs de zébus

Par exemple, dans la région de Marovoay, la commune d'Ankazomborona connaît des problèmes de vols de bœufs et de banditisme. La question de la migration liée à la déforestation et à l'insécurité est préoccupante dans la mesure où l'identification des vahiny⁴⁸ fait défaut au niveau des Fokontany⁴⁹. Les pâturages lointains et les terrains de culture sont abandonnés. La communauté Tandroy de Madirokely se heurte aux dahalo qui mettent leur solidarité à rude épreuve. Les vols de bœufs inquiètent également Maroala. Du côté du parc d'Ankarafantsika, l'insécurité fait fuir les touristes et les vols de bœufs déstabilisent les éleveurs. L'insécurité est telle qu'aucun agent des services n'ose s'aventurer à Ambato-Boeny. Il est rapporté que parmi les vagues de migrants se dissimulent des bandits sans carte d'identité, ou qui en disposent de plusieurs, et se livrent au banditisme et volent les bœufs. Une partie du parc d'Ankarafantsika sert de cache pour les dahalo (Mariano, Andranofasika). La zone de Marovoay continue d'être une zone-refuge pour les betsileos fuyant l'insécurité de Mahabo qui arrivent à Manaratsandy et les Tandroy qui quittent le Menabe pour faire de la culture sèche sur le baiboho à Ambato-Boeny (maïs, lojy, manioc). L'insécurité constatée dans les zones de défriche de forêt sèche en amont n'est pas mitigée par la situation en aval, dans la plaine irriguée, où persiste une insécurité foncière.

IV.3.6 Evolution de la surface forestière dans le Parc d'Ankarafantsika

Dans la région Boeny, la déforestation récente ces dernières années se concentre sur deux sites (Fig. 12), la rive gauche du Betsiboka, à hauteur du périmètre irrigué, là où les forêts sèches et savanes arbustives sont exploitées en charbon de bois et le sud du parc d'Ankarafantsika, en particulier les communes de Tsaramandroso et Anjajia.

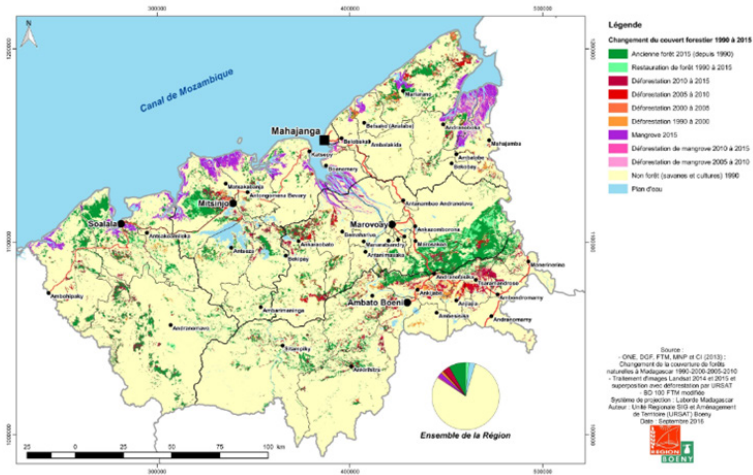
Le Parc d'Ankarafantsika est la formation de forêt sèche la plus au nord de Madagascar, située non en tête de bassin hydrique mais à cheval entre deux bassins versants, entre deux fleuves qui se déversent dans des deltas emboîtés riches en mangroves, le Betsiboka à l'ouest et le Mahajamba à l'est. Les 3 cartes de la figure 13 montrent une déforestation notoire entre 2005 et 2010 au sud du parc de l'Ankarafantsika mais qui s'accélère dans la même zone entre 2010 et 2015. Cette zone est peu accessible et les défriches sont dispersées d'où une apparente stabilité du couvert

48 Nouveaux arrivants

49 Collectivité territoriale de base

forestier qui cache une réelle perte en surface et une dynamique qui se poursuit jusqu'à maintenant. La classification automatique d'images satellitaires Landsat, permet d'évaluer la surface en forêt à trois dates espacées de 5 ans environ (Tableau 5).

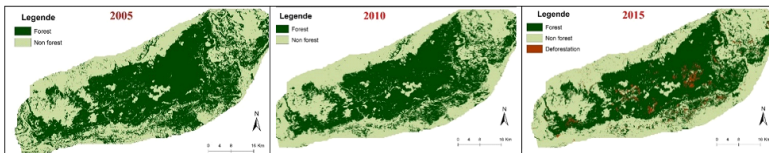
Figure 12: Déforestation de 1990 à 2015 dans la région Boeny



Carte : Evolution de la couverture forestière 1990 à 2015

Source : SRAT Boeny, 2015

Figure 13: Evolution du couvert forestier de l'Ankarafantsika (2005-2010-2015)

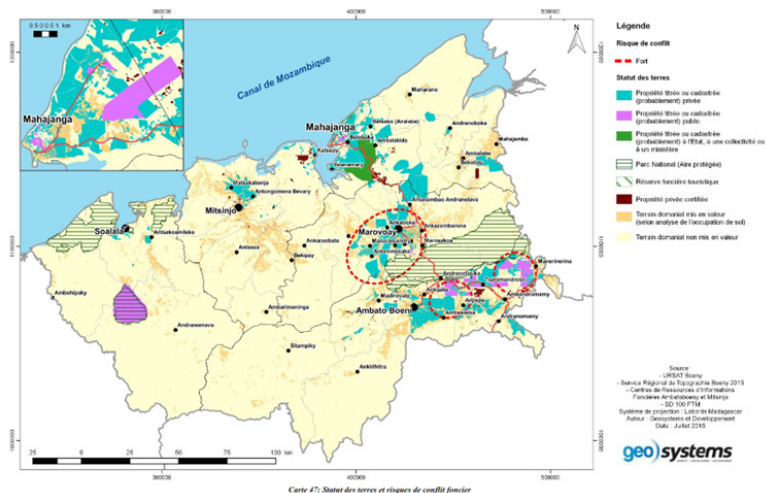


Source : Ravonjimalala H.R., CNRE, 2017

De multiples statuts fonciers coexistent dans la région Boeny, un petit paysannat sur des terres de fort potentiel agricole en riziculture irriguée et de décrue et des grandes propriétés privées qui sont d'anciennes concessions coloniales, actuellement occupées par les anciens migrants

et ouvriers agricoles, même si elles ne sont toujours pas rétrocédées à l’Etat malgache. Les conflits fonciers touchent autant le périmètre irrigué de Marovoay (conflits entre métayers et anciens ouvriers agricoles) que la lisière sud du Parc d’Ankarafantsika (défriche illégale dans la périphérie du Parc). On constate sur la Figure 14 que les zones les plus conflictuelles sont aussi les zones d’arrivée des migrants les plus récents.

Figure 14 : Risques de conflits fonciers, Boeny 2015



Source : SRAT Boeny, 2015

4.4 ANALYSE COMPARATIVE DES RESULTATS QUANTITATIFS A KIRINDY ET MAROVOAY

Dans les enquêtes quantitatives à Kirindy et Marovoay, la migration est appréhendée à travers la province et le commune d’origine, les raisons de la migration migrants ainsi que son impact sur l’environnement et le changement climatique.

Province et commune d’origine

Kirindy

70% des interviewés sont originaires de la province de Tuléar, et sont principalement des Tandroy. Les principales communes concernées par ces départs sont les communes d'Ambovombe, Amboasary Sud et Ampanihy. 25% proviennent des alentours de Fianarantsoa et 5% d'Antsirabe.

Marovoay

Les personnes qui ont migré dans le site de Marovoay sont essentiellement originaires des provinces d'Antananarivo (communes de Mahitsy et Arivonimamo), Fianarantsoa (commune d'Ambalavao et Fianarantsoa ville), Toliary (communes d'Ambovombe, Androy, Jafaro et Toliara) et Mahajanga (communes de Mahajanga et Befandriana). Notons que ces personnes sont toutes des anciens migrants.

Temporalité de la migration

Kirindy

L'ancienneté d'installation donne une certaine légitimité aux migrants qui deviennent ainsi « tomponany » c'est-à-dire autochtones sans l'être totalement. La durée d'installation dans la localité d'accueil excède rarement 20 ans. En général, les migrations sont récentes puisque la date d'arrivée se situe entre 2000 et 2016. La vague de migrants de 2009 est constituée à 98% de migrants arrivés dans cette localité pour la première fois.

Marovoay

Parmi les personnes enquêtées, 1.87% sont arrivés depuis moins d'un an et sont donc de nouveaux migrants. La grande majorité sont d'anciens migrants dont l'installation remonte jusqu'à plus de vingt ans. On arrive en 2017 aux mêmes chiffres que ceux produits en 1995 par le ROR de Marovoay : 1,7% de moins d'un an, contre 47,7% de un à 10 ans, 26,4% de 11 à 20 ans, 14,5% de 21 à 30 ans. En 1995, l'échantillon des ménages de l'observatoire ROR de Marovoay a montré que presque la moitié des ménages (49%) se considèrent comme ayant toujours vécu dans la région alors que les lieux des tombeaux des chefs de ménage ne sont pas sur place et leur ethnie est bien du sud et sud-est malgache. En réalité, la majorité des ménages sont des migrants ou descendants de migrants. Soit ils sont nés à Marovoay, soit leurs parents ou grands-parents y sont nés, soit ils se sont installés sur le site depuis plusieurs années mais

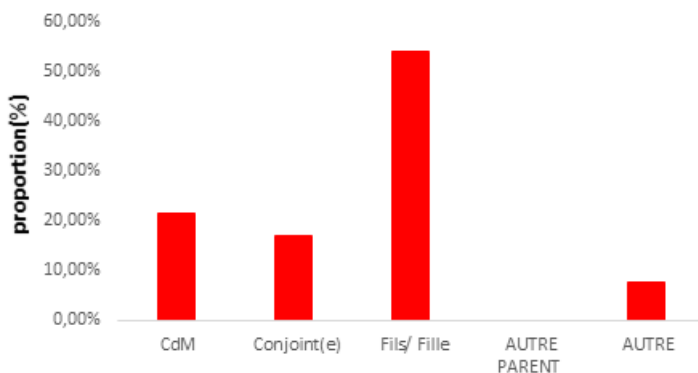
n'ont pas rompu les liens avec la terre d'origine. Dans l'observatoire de Marovoay en 1995 (Madio, 1995), les migrants majoritaires sont les Betsileo (69%).

Profil des migrants : parenté, situation matrimoniale et niveau d'instruction

Kirindy

Dans le site de Kirindy, 21.34% sont des Chefs de ménage. Les ménages dirigés par les hommes sont en nombre légèrement supérieur aux ménages dirigés par les femmes. 54.1% ont leur progéniture (fils ou fille) à leur charge. Un ménage compte en moyenne 4.68 personnes, un chiffre légèrement supérieur à la moyenne nationale (4.5 personnes selon l'enquête OMD 2013 de l'INSTAT).

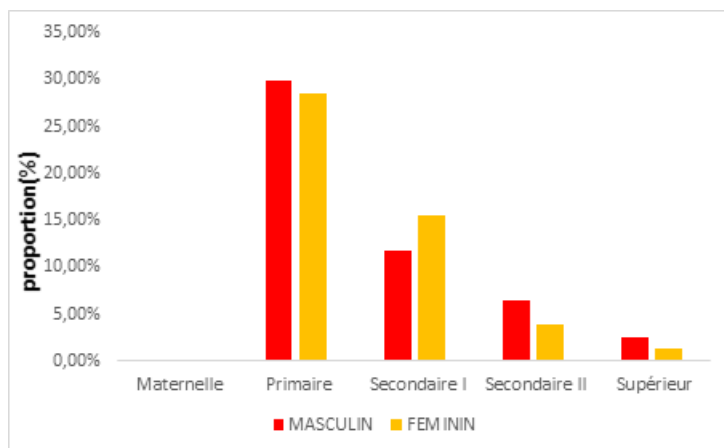
Figure 15: Lien de parenté de l'enquêté avec le Chef du ménage à Kirindy



Source : Consortium de recherche

Quel que soit le sexe du membre du ménage enquêté, leur niveau d'instruction ne dépasse pas pour la majorité le niveau secondaire I (Fig. 16).

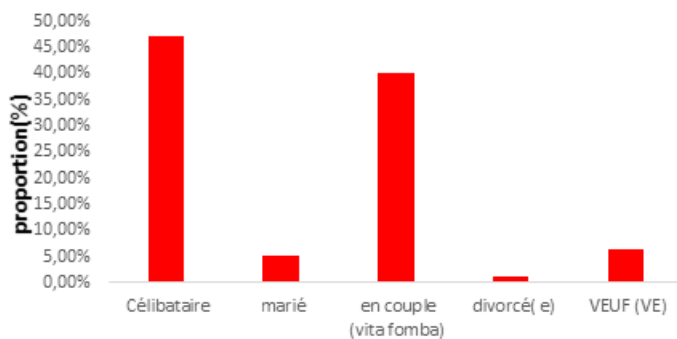
Figure 16: Niveau d'instruction du migrant à Kirindy



Source : Consortium de recherche

Presque la moitié (47.26%) des membres du ménage sont célibataire, et les autres sont soit marié, soit en couple, veuf (ve) ou divorcé (Fig. 17).

Figure 17: Situation matrimoniale du migrant à Kirindy

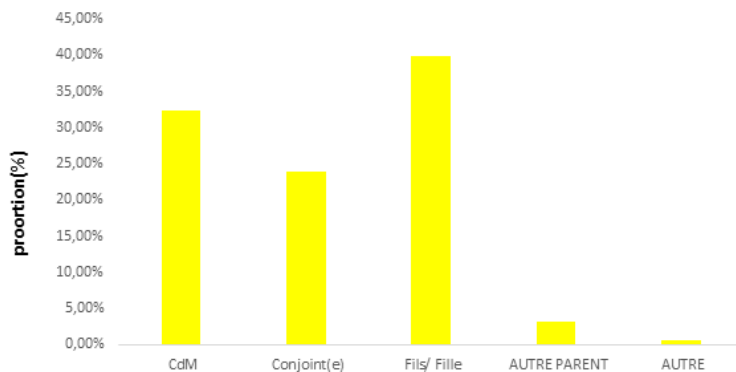


Source : Consortium de recherche

Marovoay

On rencontre en moyenne 3.13 personnes par ménage dans le site de Marovoay (inférieur à la moyenne nationale de 4.5). Environ un tiers (32.45%) des personnes enquêtées (Fig. 19) sont des Chefs du ménage (CdM).

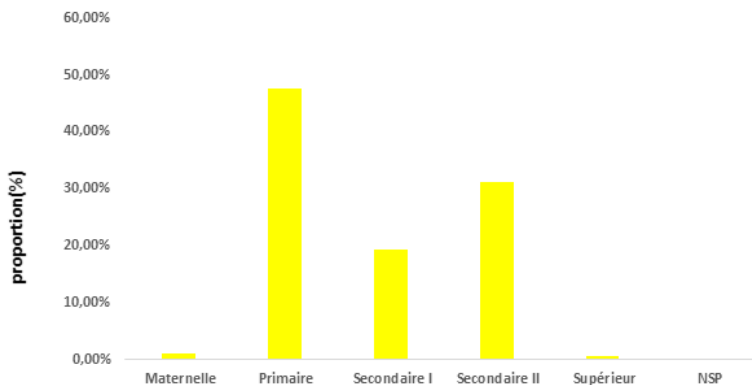
Figure 18: Lien de parenté entre l'enquêté et le chef de famille à Marovoay



Source : Consortium de recherche

Tout sexe confondu, ces personnes ont des niveaux d'instruction qui ne dépassent pas le Secondaire II (Fig. 19).

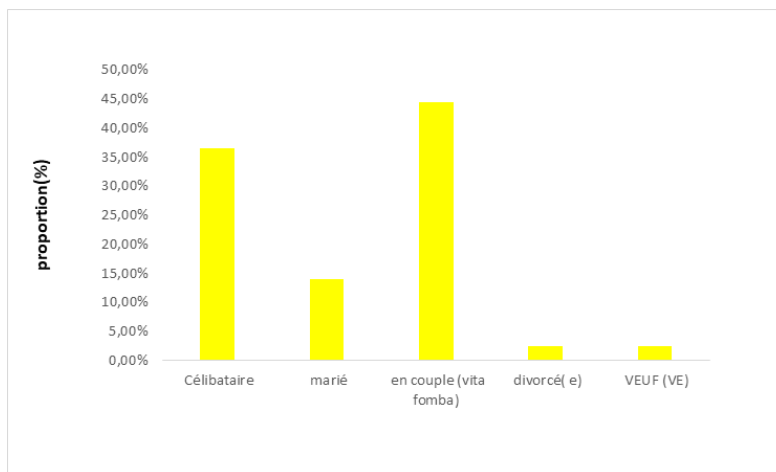
Figure 19: Niveau d'instruction du migrant à Marovoay



Source : Consortium de recherche

Seulement 36.59% sont des célibataires, les autres membres du ménage sont mariés, en couple, divorcé ou veuf (Fig. 20).

Figure 20: Situation matrimoniale du migrant à Marovoay



Source : Consortium de recherche

Motivations de la migration

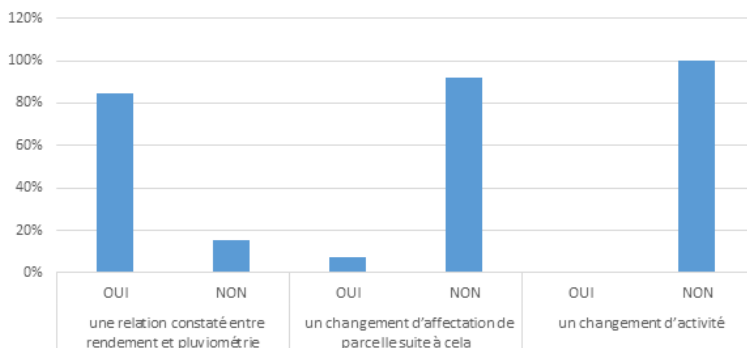
Kirindy

La sécheresse est indiquée par 85% des migrants enquêtés comme affectant en premier les lieux d'origine des migrants au cours des dix dernières années. Ce résultat est cohérent avec l'origine géographique des migrants de la province de Tuléar où la sécheresse est récurrente. Par exemple, dans la commune d'Ambovombe (Androy) touchée par la sécheresse, aucune autre activité agricole ne peut se substituer sur place et, dans un ménage en moyenne de 7 personnes, les personnes actives sont obligées de trouver un emploi hors de leur terre natale. Les inondations sont signalées par 70% des enquêtés et les cyclones par 65% des enquêtes, avec une référence particulière à l'année 2015.

Pour ceux qui pratiquent l'agriculture, leur production n'est pas suffisante. Ils adoptent la stratégie de défrichement pour essayer d'atteindre une certaine surface cultivable. 97% des interviewés ont constaté une relation positive entre le rendement et la pluviométrie. Si le changement climatique se traduit par une diminution de la pluviométrie, leur perception est une baisse de la production agricole. Par contre,

16% indiquent un changement d'affectation des parcelles suite à cela mais seulement 4% un changement d'activité (Fig. 21). C'est d'abord le manque d'eau qui impacte les populations en situation de départ. 94% des migrants ont constaté un assèchement des plans d'eau pendant les 5 dernières années, et seulement 2% des disparitions de massifs forestiers pendant la même période.

Figure 21: Perception du changement climatique à Kirindy

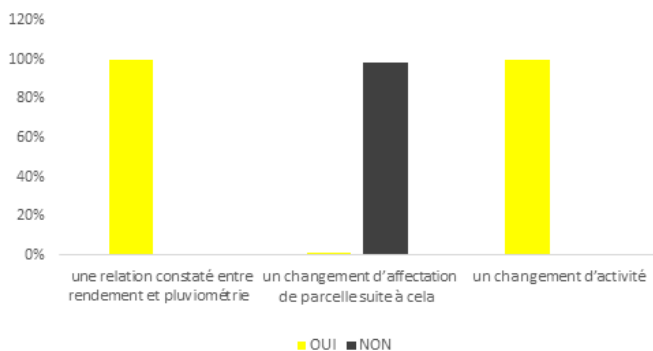


Source : Consortium de recherche

Marovoay

Si en 1995 (Madio, 1995), la principale raison de la migration était le salariat agricole, puis les rapprochements familiaux (Observatoire de Marovoay, 1995) (fiche de l'observatoire de Marovoay, 1995), les nouveaux migrants expriment des motivations différentes. La sécheresse, pour 98.5% des migrants enquêtés par MAGMA, a touché en premier leurs lieux d'origine au cours de dix dernières années. L'insuffisance de la production agricole incite les agriculteurs à pratiquer le défrichage sur de nouvelles surfaces cultivables. La totalité des enquêtés (100%) affirme une relation positive entre le rendement et la pluviométrie (Fig. 22). Pour eux, la conséquence du changement climatique est matérialisée par une diminution de la pluviométrie, qui entraînerait une baisse de la production agricole. Le changement climatique s'inscrit dans le temps. Si les contraintes climatiques sont spécifiques à la zone de départ et sont les facteurs permanents des migrations, le changement climatique est perçu comme lié aux migrations en zone d'arrivée. Il peut justifier un changement d'activité 4% mais n'intervient pas dans le changement d'affectation des parcelles chez les migrants 1.7%.

Figure 22: Perception du changement climatique à Marovoay



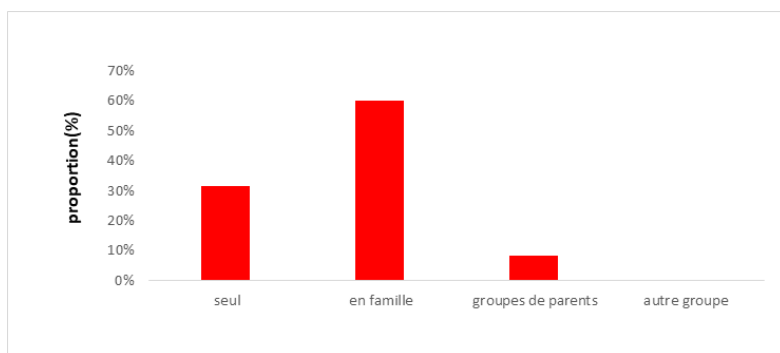
Source : Consortium de recherche

Type et organisation de la migration

Kirindy

La vague de migration identifiée autour de 2009 est constituée à 98% de migrants arrivés dans cette localité pour la première fois. Afin d'atteindre cette localité d'accueil, les migrants se déplacent (Fig. 23) soit individuellement (environ 30%), soit en famille (environ 60%), soit en groupes de parents (10%). Lorsque ce sont des hommes, leur âge moyen est de 28 ans, des femmes, leur âge moyen est de 26 ans.

Figure 23: Vague de migration à Kirindy

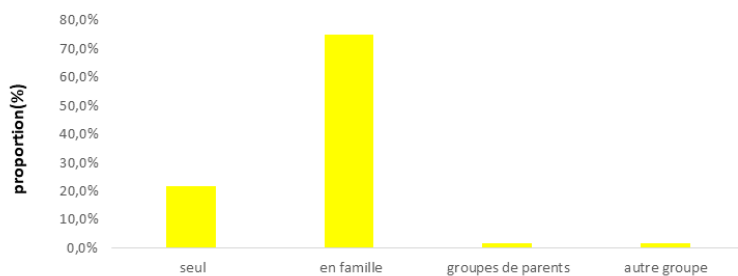


Source : Consortium de recherche

Marovoay

La vague de migration identifiée autour de l'an 2000 est constituée de migrants arrivés dans cette localité pour la première fois (1.7%) sinon la majorité est constituée des anciens migrants. L'atteinte de la localité d'accueil nécessite un déplacement des migrants (Fig. 24) soit individuellement (21.7%), soit en famille (75%) pour la plupart. La moyenne d'âge de ces migrants est de 30 ans pour les hommes et 27 ans pour les femmes. Plus de la moitié (53%) est constituée par des hommes.

Figure 24: Vague de migration à Marovoay

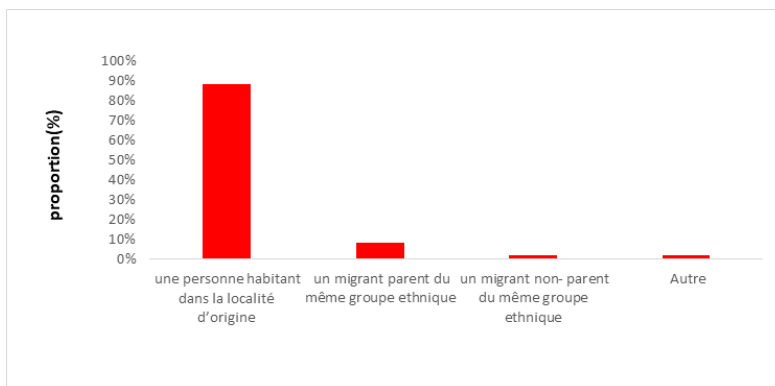


Source : Consortium de recherche

Kirindy

88% des migrants ont eu connaissance du lieu de destination par une personne habitant dans la localité d'origine (Fig. 25). Les autres (12%) sont informés soit par un migrant parent du même groupe ethnique (8%), soit un migrant non-parent du même groupe ethnique (2%), soit d'une autre personne (2%).

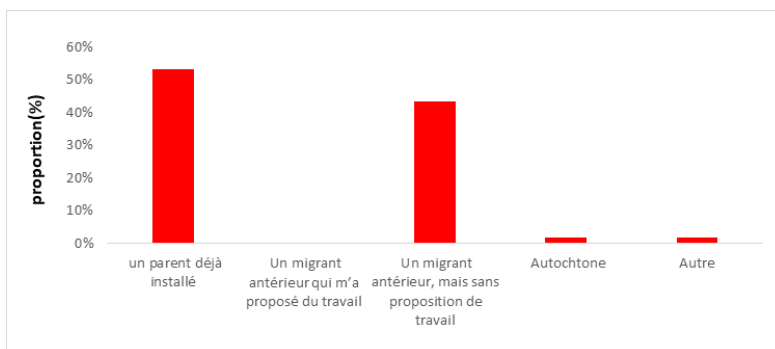
Figure 25: La personne qui a parlé de l'opportunité de migrer à Kirindy



Source : Consortium de recherche

Plus de la moitié de ces migrants (53%) a déjà un parent installé dans la localité d'accueil (Fig. 26). Un réseau d'accueil existe donc grâce aux migrants antérieurs mais ils ne leur proposent pas de travail (43%). Les contacts avec un résident autochtone (2%) ou autre (2%) sont rares.

Figure 26: Les personnes qui ont aidé les migrants à Kirindy



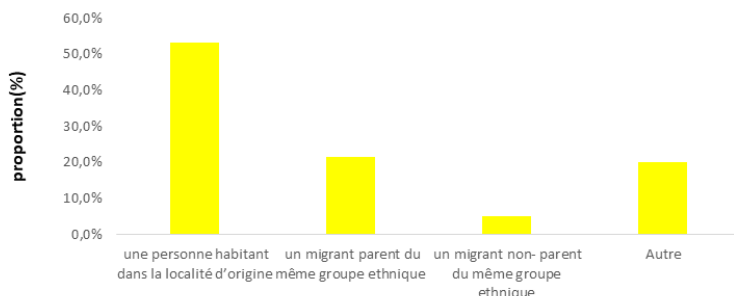
Source : Consortium de recherche

Marovoay

La connaissance du lieu d'accueil est en majorité (53.3%) signalée par une personne habitant dans la localité d'origine des migrants (Fig. 27).

Les autres ont eu l'information par un migrant parent du même groupe ethnique (21.7%), soit un migrant non-parent du même groupe ethnique (5%), soit par une autre personne (20%).

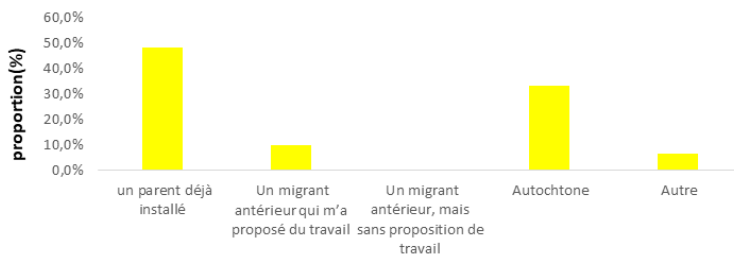
Figure 27: La personne qui a parlé de l'opportunité de migrer à Marovoay



Source : Consortium de recherche

En termes de réseaux sociaux, environ la moitié (48.3%) de ces migrants avait un parent installé dans la localité d'accueil (Fig. 28). L'aide apporté par les autochtones (33.3%) ou autre (6.7%) n'est pas aussi négligeable.

Figure 28: Les personnes qui ont aidé les migrants à Marovoay



Source : Consortium de recherche

Les pratiques agricoles de migrants

Kirindy

Un appoint de trésorerie est l'exploitation des ressources ligneuses.

Environ 30% des migrants collecte du bois de chauffe et fabrique du charbon de bois, avec une moyenne de 40 sacs vendus par mois. Moins de 40% des migrants pratique la cueillette et, parmi eux, 46% collecte des plantes médicinales mais surtout 96% du miel. Les cultures pratiquées sur défriche sont d'abord l'arachide, puis le maïs, enfin le manioc. Même avec des rendements bas, de l'ordre de 500Kg/ha, la production d'arachide sur des surfaces importantes reste rentable. L'argent gagné par la vente d'arachide est utilisée pour l'achat d'animaux. 46% des ménages ont un cheptel bovin et 22% un cheptel caprin. Leur taille est en moyenne de 3 bovins et 5 caprins par ménage d'éleveur. Une partie des sommes gagnées est envoyée dans les villages d'origine et cette proportion n'est pas négligeable : 200,000Ar. par envoi ; lorsqu'il y a vente de bovins cette épargne atteint de l'ordre de 700,000Ar. en un an la somme envoyée s'approche du million d'Ariary.

Marovoay

Le ménage qui possède les volailles représente environ 59% et 35.7% possède les porcs d'après nos résultats. Seulement 10% des ménages possède des caprins. Presque la totalité (97%) des migrants ont constaté un assèchement des plans d'eau pendant les cinq dernières années. La même proportion de migrants a vu disparaître des massifs forestiers pendant les cinq dernières années et la faune qui s'y trouve (gibier, lémuriens, poissons etc..). Plus de trois quart (75%) des migrants innove et diversifie ses activités pour affronter le quotidien.

V. SYNTHÈSE DES ETUDES DE CAS

V.I FICHES RECAPITULATIVES

Kirindy illustre des migrations récentes sur un fond de migrations anciennes en provenance du sud et sud-ouest. Les causes de la migration intensive venant du sud de 2014 à 2017 sont l'augmentation des prix des produits agricoles, (maïs, arachide) et la fermeture depuis 2015 de plusieurs firmes à savoir SOPEMO, AQUAMEN, SUCOMA. Les conséquences sont la déforestation du massif forestier de forêt sèche notable entre 2010 and 2016 (Fig. 11).

Marovoay illustre des migrations plus anciennes en zone rizicole sur lesquelles se greffe le même type de migration récente, avec la même problématique pour l'environnement. Les migrants proviennent dans ce cas du sud-est, du Betsileo et d'autres zones plus proches (Fig. 30). On observe un départ organisé de Bekitro vers le Nord, Benabe, Boeny et Sofia. Ce mouvement est en fait continu depuis la colonisation et des indices montrent que ce mouvement s'amplifie et se dirige vers le Nord. L'impact sur l'environnement est notoire au niveau du Parc d'Ankarafantsika (Fig. 13).

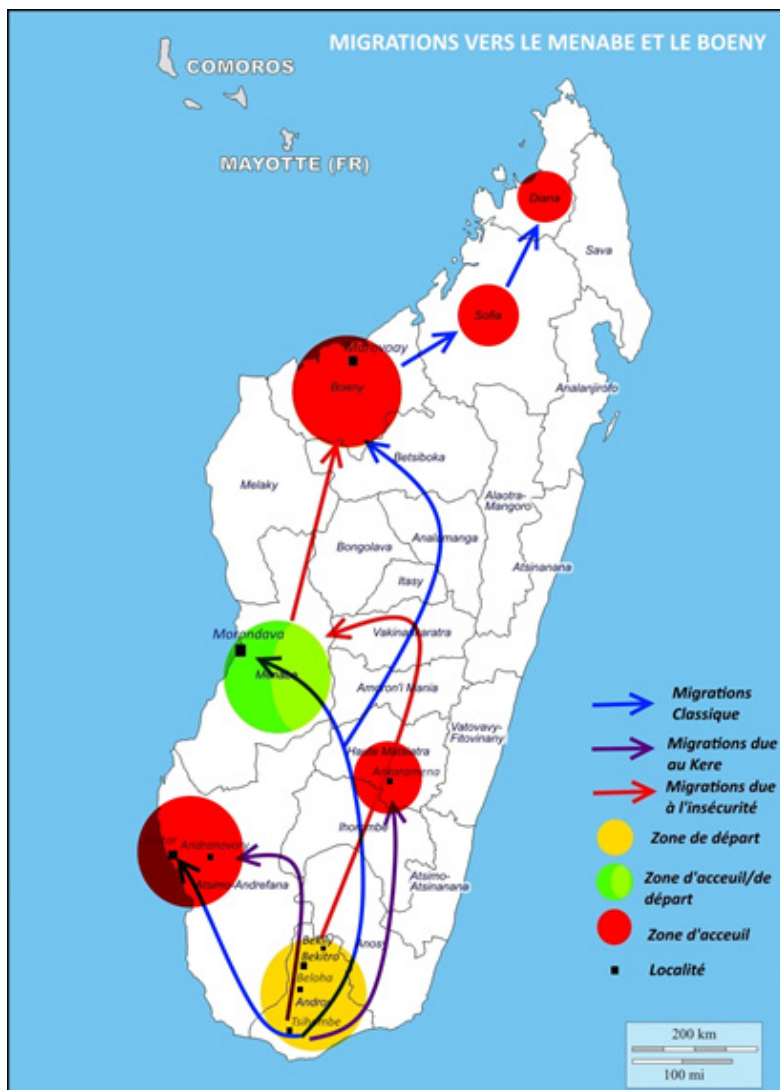
Les surfaces de forêts disparues dans les deux sites de Kirindy et Marovoay ont été évaluées par Ravonjimalala Hibraham Rijasoja du CNRE en 2017, en comparant des images satellitaires Landsat de différentes dates (Tableau 5, Fig. 11, Fig. 13).

Tableau 5: Surfaces en forêt à Kirindy (2005-2010-2016) et Ankarafantsiaka (2005-2010-2015)

Kirindy	Surface forestière (ha)	Période	Surface défrichée (ha)	Taux déforestation (% par an)
2005	88.768	2005-2010	6.787	1,52
2010	81.981			
2016	54.700			
2010-2016			27.281	5,54
Ankarafantsika				
2005	151.826	2005-2010	12.365	1,69
2010	139.461			
2015	126.427			
2010-2015			13.034	1,96

Source : service de télédétection du CNRE: RAVONJIMALALA H.R. (CNRE, août 2017)

Figure 29: Flux migratoire vers les régions du Menabe et du Boeny



Source : CNRE, 2017

V.2 IDEES FORCES DES ETUDES DE CAS

Dans un contexte social et économique précaire généralisé dans le pays, la migration est l'une des stratégies que certaines populations de Madagascar notamment du sud adoptent pour survivre et reproduire leur système de production.

Il s'agit pour une bonne mesure d'un phénomène de société associé à la menace chronique de sécheresses et de famines dans le sud. Pour des jeunes, qui ont un niveau d'instruction très bas, le salariat agricole devient un des seuls moyens pour survivre et, si possible, pour augmenter la taille du cheptel familial. Présentant un niveau plus élevé de développement économique et étant donné les besoins locaux en main-d'œuvre, le Menabe et le Boeny attirent les candidats à la migration. La « culture migratoire » devient alors une alternative ou une stratégie d'adaptation à l'absence d'emplois et de promotion sociale dans les zones d'origine des migrants.

Mais que ce soit dans le Menabe ou dans le Boeny, la migration est de nature à entraîner un certain nombre de problèmes dont le plus marquant est la transformation des forêts sèches en champs d'arachide. Certes, les enjeux financiers de la filière sont très importants mais l'autorité de l'Etat fait défaut. Ces activités manquent de contrôle et la société civile est trop faible que pour pouvoir effectivement traiter ce phénomène.

Les précipitations sont irrégulières et caractéristiques d'un climat sec avec une période sèche supérieure à 6 mois : Morondava 800 mm à 1,000 mm et Marovoay 1,200 à 1,500 mm. Le bouleversement du calendrier agricole oblige les paysans à s'adapter à des cycles productifs modifiés toujours changeants; ces paysans ont du mal à ajuster le choix des variétés et pratiques culturales. Faute de ressources en eau disponible en temps opportun, chaque secteur de la plaine de Marovoay a ses propres saisons culturales. Il n'est plus possible de faire 3 récoltes par an sur tout le domaine irrigué comme c'était le cas auparavant. Toute la surface cultivable n'est pas cultivée du fait de défaut d'entretien d'infrastructure et de ensablement. Dans ces conditions, la riziculture de décrue reste la culture prédominante mais avec un potentiel de rendement inférieur à la riziculture irriguée. De ce fait, il est constaté un besoin de main d'œuvre permanent mais fluctuant.

L'appel à de nouveaux migrants est toujours une nécessité pour accomplir les travaux agricoles exigés par la riziculture : labour, repiquage et surtout récolte, avec des besoins de main d'œuvre excessivement fluctuant d'une année à l'autre. Pour les cultures sèches, cette contrainte de main-d'œuvre n'est pas la même.

Les conséquences économiques de la faible présence de l'Etat sont préjudiciables à l'exploitation de la plaine de Marovoay : le développement d'activités qui n'ont été que secondaires comme le charbonnage pour un premier appoint de trésorerie, la pêche, le cabotage de rivière prennent de plus en plus d'importance du fait de problèmes non résolus et de surface agricole non cultivable sur la plaine de Marovoay qui était considérée comme un des greniers à riz de Madagascar.

Les réseaux migratoires sont d'un dynamisme à toute épreuve. Les migrants sont absolument nécessaires à la riziculture irriguée et de décrue. Les migrants s'orientent dans les différentes zones d'activités qui se présentent dans la plaine ou à sa marge (élevage) ou plus loin en frontière du Parc d'Ankarafantsika. Les migrants sont solidaires entre eux dans cette quête d'emplois et d'espaces, en redynamisant des alliances déjà existantes contractées par leurs prédécesseurs. En définitive, ils se portent garant de chaque membre du réseau face aux problèmes qui peuvent survenir dans l'exploitation des parcelles ou le défrichement des forêts.

Par ailleurs, l'Etat détenteur de prérogatives de puissance publique, a été insuffisamment capable de mettre en pratique les politiques qu'il a prônés pour le développement des plaines du Betsiboka (Marovoay, Ambato Boeny), même si un certain nombre d'initiatives dont l'aménagement hydroagricole, la sélection de semence, la vulgarisation agricole et l'organisation de la commercialisation ont été mises en œuvre.

Dans la relance pour le développement de la plaine, des migrants, pour qui l'occupation de fait des terres exploitées vaut propriété, vivent dans l'incertitude d'une appropriation foncière inachevée. La faiblesse de la structure d'encadrement durant plusieurs décennies de politique de développement rural axée sur l'aménagement et le réaménagement de la plaine de Marovoay incitent certains acteurs à récupérer les parcelles spoliées par les concessions coloniales aux fins de constituer un monopole foncier. Le transfert de ces parcelles à l'état malgache aurait

dû se faire à l'époque ; les descendants des colons ou les héritiers ou ayant-causes continuent de réclamer leurs terres. L'acquisition de titres de propriété par des opérations de régularisation foncière ne résout que partiellement cette situation parce que ces parcelles sont immatriculées au nom des anciens ayant-droits.

Si l'on reprend la situation dans le Menabe, l'attraction agricole n'est plus le riz mais l'arachide. Elle est cultivée par des migrants venus de loin, en réponse à la demande accrue des collecteurs chinois. La fermeture des entreprises déverse sur le marché du travail local des nouveaux défricheurs potentiels. Dans le cadre d'une logique de survie et d'économie de prédation, les migrants découvrent des espaces accessibles à coloniser et des opportunités réelles d'enrichissement. La collecte de la production de maïs et d'arachide, destinée au marché chinois, dans les trois communes de Tsimafana, Beroboka et Marofandilia est entre les mains de deux grands collecteurs. Les autres sont des petits collecteurs dits papango⁵⁰ qui travaillent pour leur propre compte ou à la solde de ces deux grands. La production d'arachide était en 2016 de 50,000T/an, quantité qui reste en dessous de la demande.

Les dynamiques externes notamment le prix des produits agricoles sur le marché international influent sur le choix des investissements agricoles et l'affectation des parcelles. Comme les enjeux financiers de l'arachide sont énormes et que les liquidités en circulation sont très importantes, les structures traditionnelles implosent et tous les verrous sautent. Les mouvements migratoires sont vite récupérés et instrumentalisés à des fins économiques. Les grands capitaux saisissent l'opportunité pour valoriser les potentialités locales sans qu'il y ait un retour en termes de retombée économique régionale et en garantie de durabilité. C'est aussi pour toutes ces raisons que les forêts sèches de Kirindy mais aussi de Marovoay sont transformées en champs de culture.

Le sisal des années 30, le boom du pois du Cap, celui d'un autre grain de légumineuse, le lojy, le boom du maïs des années 82 à 90, celui de l'arachide actuellement, sont autant de dynamiques externes auxquels des espaces sociaux et culturels fragilisés ne peuvent se soustraire. C'est de cette manière que les massifs forestiers du plateau de Vineta Belomotse, d'Analamisampy ont disparu dans la région de Toliara.

50 Epervier. Se dit des intermédiaires indépendants.

La situation d'insécurité (vols de zébus, meurtres) et l'ampleur des défriches d'abattis-brulis pour cultiver deux ans de maïs et plusieurs périodes de 4 ans successifs d'arachide espacées par des jachères de deux ans, par des migrants venus du Sud en nombre sans cesse croissant, sont devenus ingérables pour les responsables d'ONG, d'instituts de formation et d'aires protégées locales réunies dans une plateforme de plaidoyer. Les recrues de jujubier sont à nouveau brûlées pour un semis d'arachide en poquets. Sur plusieurs années, la culture d'arachide est prolongée par un labour annuel à la charrue attelée qui complète les deux sarclages tout en décompactant le sol.

Pour les autochtones sakalava, la richesse est liée au nombre de zébus et ce, dans le cadre d'aspects coutumiers importants. Ils pratiquent la transhumance induisant de fréquents déplacements vers de nouveaux espaces de pâturage visant l'accroissement de leur cheptel mais le phénomène malaso⁵¹ a considérablement affaibli ce groupe ethnique qui ne dispose pas de stratégies éprouvées de défense collective comme les Tandroy. Ils gardent « une distance de pollution » entre eux et les autres groupes ethniques et quittent ainsi leur territoire ancestral pour des zones plus calmes. Les agriculteurs sakalava remontent vers le nord avec leur élevage bovin et ovin ou vers le littoral en se limitant à une agriculture d'autosubsistance (maïs, manioc, grain légumineuses) et en assumant un repli identitaire.

Un récapitulatif des idées forces est repris dans le tableau 6 qui suit.

51 Banditisme ou vol de zébus

Tableau 6: Migration, environnement et changements climatiques » dans le Menabe et le Boeny

Caractéristiques	Sites		Observations
	Kirindy (Menabe)	Marovoay (Boeny)	
Climat	Ouest 800-1,000 mm	Nord-Ouest 1,200-1,500 mm	Ouest de Madagascar Climat sec
Environnement	Forêt sèche	Forêt sèche en amont d'une plaine alluviale rizicole	Forêt à faible résilience Potentialités agricoles
Histoire	Zone Sakalava, zone de colonat agricole	Capitale Sakalava, zone de concessions coloniales et d'aménagement foncier	Facilité d'intégration offerte par la population Sakalava
Sociétés	Migration SMOTIG puis récente massive du Sud et Sud-Ouest	Migration ancienne Riz, structurelle + migration récente	Les deux facettes des migrations présentes dans l'Ouest malgache
Activités	Culture sous pluie, élevage bovin, écotourisme en fort développement	Agriculture pluviale et riziculture, écotourisme, élevage à cycle court, élevage bovin	Migrations à vocation agricole
Impacts de la migration	Disparition de la forêt sèche en moins de 6 ans	Conflits fonciers Parc national d'Ankarafantsika menacé de disparition	- Recul des forêts sèches de l'Ouest de Madagascar - Développement des filières économiques et retombées sur le revenu

Source : Consortium de recherche

PARTIE III



PROSPECTIVE
SUR LE LIENS
ENTRE MIGRATION,
ENVIRONNEMENT
ET CHANGEMENT
CLIMATIQUES

VI. CONCLUSIONS

La littérature disponible met en évidence, et continue à aborder avec toujours plus de contraste et subtilité, la relation d'interdépendance entre migration, environnement et changements climatiques. Les facteurs environnementaux ont toujours eu à travers l'histoire humaine des impacts sur les flux migratoires, et continuent à en avoir jusqu'à ce jour. Ainsi, si la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles, qu'elles soient à développements rapide ou lent, peuvent être à l'origine de migrations, les flux migratoires sont toujours source d'impacts significatifs sur l'environnement, tant dans les zones de départ que dans les zones d'arrivée des migrants.

L'objet particulier de cette Evaluation nationale pays a consisté pour Madagascar à chercher à mettre en évidence les manifestations de cette interdépendance entre migration, environnement et changements climatiques dans le contexte national, ainsi que les enjeux actuels et futurs, en termes d'aménagement ou de renforcement des politiques publiques ou de réponses opérationnelles par rapport aux phénomènes identifiés.

L'étude révèle des manifestations de cette interdépendance pour le pays qui sont anciennes, complexes, porteuses d'opportunités et de défis au niveau économique, social, culturel, environnemental et sécuritaire, concernant autant les zones d'origine des migrants que les zones d'arrivée des migrants. Ces manifestations transcendent le seul sujet des migrations, de l'environnement, ou du changement climatique, considéré chacun de manière isolée, et demandent une attention urgente et une approche de gestion intégrée articulée autour d'enjeux de gouvernance multiformes, qui prenne en compte le développement local durable des territoires en articulant celui des zones de départ et celui des zones d'arrivée.

Les migrations internes à Madagascar ne sont pas un phénomène nouveau. Depuis longtemps, les circonstances environnementales difficiles de certaines régions du sud du pays en particulier ont poussé des individus et des groupes à la mobilité. La cartographie actuelle des vulnérabilités, liées à cette interdépendance entre migrations, environnement et changements climatiques, rappelle pour Madagascar

que de multiples évènements environnementaux et climatiques peuvent également avoir des effets sur les modèles de migration interne, dont principalement les sécheresses, les cyclones, et la déforestation.

L'étude met en évidence ensuite que, si ces phénomènes migratoires internes ne sont pas nouveaux – des mouvements de population ayant été organisés par la monarchie méridionale puis relayés par l'administration coloniale et au-delà pour couvrir les besoins de main d'œuvre agricole –, ces flux apparaissent aujourd'hui désorganisés car ils obéissent à des logiques conjoncturelles mais surtout hors d'un contrôle étatique. Ces logiques engendrent des impacts environnementaux significatifs dans les zones d'arrivée des migrants, principalement du fait de leurs activités économiques, et des tensions sociales et ethniques suite à la rencontre et à l'interaction entre les cultures et pratiques des nouveaux arrivants et celles des communautés locales.

Les études de cas conduites sur sites portent sur deux zones d'arrivée de migrants provenant du sud de Madagascar, Kirindy dans le Menabe (ouest) et Marovoay dans le Boeny (nord-ouest), deux zones qui présentent des ressources naturelles représentatives de l'ouest malgache, forêt sèche avec des taux élevés de déforestation dans le Menabe et riziculture dans le Boeny. Pour ces deux zones d'arrivée, l'étude documente des mouvements migratoires anciens, lointains et complexes, et des motivations au départ liées principalement à la sécheresse chronique dans le sud du pays, à la recherche d'opportunités économiques, mais aussi induites par certaines formes d'insécurité.

Dans l'ensemble des villages des deux sites observés caractérisés par des arrivées de migrants, le changement de paysage principal est la déforestation. La comparaison de la couverture forestière pour les deux sites entre 2005 et 2010 et entre 2010 et 2015 révèle une déforestation massive. A ce rythme-là, le massif forestier résiduel risque de disparaître complètement dans les prochaines années.

La liberté de circulation sur le territoire national est un droit fondamental, et les migrations sont également porteuses de dimensions positives. Les mouvements migratoires observés dans l'étude dynamisent de nouvelles filières agricoles rentables à l'exportation, génèrent des investissements

financiers et commerciaux significatifs pour l'économie locale et ont des effets structurants sur les zones d'arrivée, tout comme ils peuvent induire des effets positifs dans les zones de départ des migrants, à travers les renvois de fonds notamment, et au niveau individuel des migrants dans l'expression de formes de réussite sociale.

Cependant, il ressort nettement que l'Etat, en tant que détenteur de la puissance publique, est largement dépassé et ne dispose pas d'une capacité de prévention, d'organisation et de gestion des conséquences et des effets négatifs générés par ces migrations. Différentes études indiquent que Madagascar se trouve parmi les pays qui seront probablement parmi les plus affectés par les effets du changement climatique, et il n'est plus nécessaire de rappeler pour le pays l'importance de concilier le développement économique avec la protection de l'environnement, la sauvegarde des ressources naturelles, et la préservation de son capital naturel, ces derniers étant eux-mêmes autant de leviers du développement.

Ceci rend d'autant plus urgent et indispensable une réflexion approfondie sur l'adéquation du cadre légal, normatif et administratif à l'intégration de ces enjeux dans le contexte plus vaste du cadre politique et normatif du développement national, de la gestion des migrations internes, de la protection de l'environnement, et de l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique. Le cadre juridique national actuel par rapport à l'environnement propose un arsenal étendu de politiques publiques et de lois, mais qui restent difficilement applicables compte-tenu d'une sous-administration chronique. Le cadre politique et juridique des migrations est quant à lui ancien, inopérant devant les nouvelles formes de migrations internes. L'information et la capacité d'analyse sur le thème des migrations sont largement insuffisantes et demandent un renforcement significatif des capacités en la matière, en vue de développer une approche proactive et stratégique de gestion et de réponse aux phénomènes migratoires observés.

Par ailleurs, le sujet doit être pensé dans le contexte plus vaste des différents enjeux de gouvernance territoriale, du foncier, de la décentralisation, de disparités régionales de développement, d'insertion dans le système économique moderne, dans les zones de départ comme dans les zones d'arrivée des migrants.

Ces réflexions interpellent de multiples acteurs dont l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les opérateurs économiques, les acteurs de la société civile, les communautés de base, et les migrants eux-mêmes. Tous ces acteurs doivent veiller à renforcer leurs coopérations sur le thème des migrations, de l'environnement et du changement climatique à Madagascar, dans le cadre de dispositifs existants ou ad-hoc au niveau national et à l'échelle locale où les acteurs sont les premiers concernés et doivent disposer des moyens matériels, techniques et humains pour la mise en œuvre de leurs responsabilités sectorielles.

Une nouvelle vision s'impose dans le cas de Madagascar, pour que la migration ne soit ni une contrainte ni une imposition, mais devienne un des leviers du développement régional. La dernière section de cette étude propose une série de recommandations organisées en quatre points : 1) information, recherche et analyse ; 2) politiques publiques et gouvernance territoriale ; 3) renforcement institutionnel local et renforcement de la capacité des acteurs ; et 4) réponses opérationnelles.

VII. RECOMMANDATIONS

1. Information, recherche et analyse

Au terme de cette Evaluation nationale pays, il apparaît évident que d'autres recherches seront nécessaires en vue de pouvoir densifier et contraster de manière plus précise les causes, effets, et conséquences de l'interdépendance entre migrations, environnement et changements climatiques à Madagascar, l'étude n'ayant pu aborder qu'une partie d'une des manifestations de cette interdépendance dans le pays. Ainsi, cette étude pourrait être enrichie par des études sur sites dans les zones de départ des migrants. Chacune des autres manifestations potentielles de cette interdépendance, identifiées par les membres du Groupe de Travail Technique du projet animé par le MEEF et l'OIM mais non retenues pour cette première étude, pourrait par ailleurs faire l'objet d'une étude approfondie, et d'autres objets d'étude pourraient certainement être ajoutés à cette liste. Les questions de recherche et les angles d'approche sont multiples et pourraient s'articuler différemment autour de la sociologie, de l'anthropologie, de la géographie, des sciences économiques, ou des sciences naturelles.

Considérant les évolutions très rapides des situations observées, révélées par cette étude, et le manque d'information disponible sur le sujet, la mise en place d'un Observatoire des migrations internes est recommandée. L'administration de cette entité et son rattachement à des structures existantes pourraient être considérés. Un tel Observatoire aurait pour principal objectif de collecter, consolider, analyser et restituer à intervalle régulier des données sur les migrations internes à Madagascar, et sur les enjeux sectoriels de ces migrations, notamment en termes d'environnement, afin d'informer l'ensemble des acteurs nationaux concernés, selon leurs besoins d'information spécifique, et cela dans une démarche proactive de prévention et de réponse aux effets négatifs pouvant être induits par les flux migratoires internes. Une attention devrait être donnée également à l'identification et la quantification des données pouvant être collectées sur les effets positifs de ces mêmes flux, afin de promouvoir un débat équilibré sur le sujet et éviter une possible stigmatisation des migrants. Ces données devront mieux être corrélées et analysées au regard des événements environnementaux et climatiques soudains ou à évolution lente pouvant avoir des effets sur les modèles de

migration, en vue de pouvoir appuyer et renseigner la modélisation des effets de ces événements sur les migrations.

2. Politiques publiques et gouvernance territoriale

La gestion des réalités migratoires à Madagascar – y compris dans leurs dimensions relatives à l’environnement et au changement climatique – échappe largement aux acteurs nationaux, au premier titre desquels l’Etat. Cet état des choses est lié en grande partie à la faiblesse du cadre normatif de gouvernance sur le sujet des migrations. Par ailleurs, l’élaboration d’une politique migratoire nationale devrait aborder l’ensemble des phénomènes et réalités migratoires internes et transnationales. L’objectif général d’une politique migratoire nationale est d’organiser la vision politique et stratégique de l’Etat sur le sujet des migrations de manière proactive, cohérente, et équilibrée, sur la base de données tangibles. Dans le contexte pays de Madagascar, une place significative devrait être donnée aux migrations internes dans leurs relations d’interdépendance avec l’environnement et le changement climatique.

De plus, en considérant l’état de développement relativement avancé du corpus juridique et normatif par rapport à la protection de l’environnement, à la conservation des ressources naturelles, et à la prévention et à l’adaptation aux effets du changement climatique à Madagascar, il apparaît nécessaire d’inclure de manière transversale et systématique les préoccupations relatives aux migrations internes dans les documents existants, notamment lors de la formulation de plans d’action, de plans de mise en œuvre, ou encore à l’occasion de la révision des législations pertinentes. Ces ajustements et précisions devront reposer sur des démarches consultatives et participatives incluant l’ensemble des acteurs identifiés, dont la puissance publique, les partenaires techniques et financiers, les opérateurs économiques, les acteurs de la société civile, les communautés de base, et les migrants eux-mêmes.

Le statut foncier actuel dans les zones d’arrivée des migrants est source de conflit. La propriété foncière traditionnelle prédomine mais ne parvient plus à résoudre les problèmes migratoires, malgré les efforts de régularisation par la certification des parcelles. Des tensions sociales et ethniques apparaissent suite à la rencontre et à l’interaction

entre les cultures et pratiques des nouveaux arrivants et celles des communautés locales. Aussi, la réforme foncière entreprise récemment doit être activement poursuivie, notamment en ce qui concerne la promotion d'une gestion décentralisée des terres, la déconcentration de l'administration en charge du foncier et la reconnaissance des droits d'occupation et de jouissance comme une forme de propriété.

Enfin, ces différentes initiatives doivent s'intégrer dans une perspective de développement équitable sur l'ensemble du territoire, et de réduction des disparités régionales significatives qui alimentent les migrations internes et certains des effets négatifs induits par des logiques de bénéfices à court terme. Dans les zones de départ, l'intégration au système économique national devra prendre en compte les mécanismes sociaux des groupes locaux dont en particulier les structures d'organisation de la société, les stratégies du pouvoir, la cohérence du système de production, les logiques des éleveurs et des agriculteurs, et la variété des stratégies actuelles de survie face aux changements climatiques, tout en cherchant à valoriser les effets positifs de l'économie migratoire.

3. Renforcement institutionnel local et renforcement de la capacité des acteurs

A la lumière des enjeux complexes, dynamiques, évolutifs, et territorialement situés sur les causes, effets et conséquences de l'interdépendance entre migrations, environnement et changements climatiques à Madagascar, il est indispensable de renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs sur l'appréhension, la compréhension, et le traitement du sujet, en fonction de leur domaine de compétences et de responsabilités. Des programmes de sensibilisation et d'information sur ce thème pourraient être développés et déployés dans les zones les plus concernées de manière prioritaire puis étendus au reste du territoire national dans une seconde phase.

L'échelle locale étant la mieux placée en vue de répondre concrètement aux enjeux mis en évidence, il ne pourra être fait l'économie du débat sur la décentralisation effective, laquelle devrait être guidée par l'utilisation des ressources financières dans le développement local par les collectivités décentralisées au niveau du plan local de développement. L'élaboration et la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT), du Schéma d'Aménagement Communal (SAC),

du Plan de Développement du Fokontany (PDF) ou encore du Plan Local d'Occupation Foncière (PLOF) sont autant d'opportunités pour prendre en considération des enjeux de migration, environnement et changements climatiques qui peuvent se manifester localement, et de formuler des réponses adaptées aux circonstances et contextes locaux particuliers. Pour soutenir une formulation participative des solutions, différentes plateformes existantes de dialogue, comme les plateformes de gouvernance locale, ou plateformes de la société civile, pourraient incorporer ce thème parmi leur champ de réflexion et de travail. Les coopérations interrégionales ou intercommunales devraient être poursuivies et renforcées là où elles sont pertinentes pour une gouvernance effective des enjeux observés.

Au niveau des collectivités territoriales décentralisées, et dans le cadre de la formulation d'une politique migratoire, les rôles, responsabilités et capacités des directions régionales du MID pourraient être clarifiés et les moyens qui leur sont attribués pourraient être renforcés en matière de suivi des flux migratoires, à travers par exemple une capacité renforcée sur le contrôle du carnet de circulation ou du changement de la résidence du migrant. Les directions régionales du MEEF et du MPPSFP pourraient également voir leurs rôles renforcés, sur la base de leurs mandats et valeurs ajoutées respectives en termes de protection de l'environnement, de préservation des ressources naturelles, et d'assistance aux populations vulnérables.

4. Réponses opérationnelles

Le besoin d'une réponse opérationnelle urgente est clairement souligné dans ce rapport, tout au moins dans les sites d'études de terrains visités – confrontés à une déforestation rapide et massive – et pour les zones de départ des migrants, en vue précisément de limiter la pression migratoire en assurant que ceux dont la migration n'est pas le premier choix puissent rester dans leurs régions d'origine et y poursuivre des activités qui leur permettent une vie décente. Aussi, il est recommandé de développer et de mettre en œuvre des réponses opérationnelles pilotes et ciblés, visant à la fois les zones d'arrivée des migrants et les populations résidentes de ces zones, et les zones de départ des migrants. Ces zones pilotes devraient faire l'objet d'un processus de développement participatif et inclusif, dont soient mesurés les effets et limites, en vue d'un possible élargissement à d'autres zones géographiques rencontrant des problématiques similaires

ou associées. Considérant qu'une partie de ces dynamiques migratoires est portée par des logiques économiques privées, il est absolument indispensable de placer les opérateurs économiques locaux au cœur du dispositif.

Dans les zones d'arrivée des migrants, des programmes modèles de réduction ciblée des pressions sur les services sociaux de base (accès à l'eau, à la santé, à l'éducation) et d'intégration des migrants et de promotion des activités économiques durables et respectueuses de l'environnement local, testés ailleurs dans le monde, pourraient être mis en œuvre à Madagascar. Ces programmes visent à alléger les contraintes et effets négatifs des migrations, notamment les tensions sociales entre populations résidentes et nouveaux arrivants, tout en valorisant leur contribution à l'économie et au développement local. Des initiatives locales de médiation sociale et de gestion et résolution des conflits pourraient compléter le dispositif. Des initiatives ciblées sur l'adaptation aux dégradations environnementales rencontrées en vue de prévenir un nouveau phénomène migratoire et un accroissement des vulnérabilités dans les zones d'arrivée de migrants pourraient enfin être considérées.

Dans les zones de départ des migrants, ces programmes pilotes et ciblés seraient axés sur la réduction des contraintes conduisant à la migration, ce qui se traduit essentiellement par la création d'opportunités de développement dans les communautés de départ. Des modèles ayant été là aussi testés, notamment dans les zones arides à la frontière entre le Kenya et la Somalie, et dans la bande Sahélo-saharienne, pourraient renseigner sur la viabilité de certains projets. La diversification des cultures (légumineuses, fécula de manioc), la valorisation des produits de la forêt sèche (huile essentielle, fourrage), le développement des activités génératrices de revenus (élevage caprin durable, arido-culture), le développement des services sociaux de base, représentent autant de pôles d'intervention méritant une attention particulière. De même, des initiatives de renvoi de fonds provenant des migrants, ou de promotion de l'investissement productif pourraient compléter le dispositif.

BIBLIOGRAPHIE

AFIFI, Tamer, WARNER, Koko.

2008 The impact of environmental degradation on migration flows across countries. UNU-EHS, Bonn, Germany, Working paper N° 5.

ALTHABE, G.

1968 « La circulation monétaire dans un village betsimisaraka », in Terre Malgache, Tany Malagasy, n°3 : 35-46.

ANDRIANANTOANDRO T.V.

2013 Structures familiales, organisation des activités et développement en milieu rural malgache, Thèse de Doctorat en Démographie, Université René Descartes Paris V, 388 p.

ANGAP

2005 Plan de Gestion Concertée Ankarafantsika, 97 p.

ANON

1989 Southern hemisphere perspectives of global change, scientific issues, research's needs & proposed activities, Stockholm (SE), BH. Walker & RG. Dickson (eds.), Global Change Report, 9.

ANJIAJIA

2014 «Schéma d'Aménagement Communal» (SAC 2013-2028) Anjiajia, juillet 2014, 83 p.

ANJIAJIA

2008 « Drafitra Fampanandroanany Kaominina Ambanivohitra Anjiajia », Anjiajia Desambra 2008, 32 p.

ANTONIOS P.

1990 "Changements climatiques: initiatives en cours", in CERES, vol 22, septembre-octobre: 27-29.

AUBERT S., RAMBINTSAOTRA S., RAZAFIARIJAONA J.

1992 L'insécurité foncière dans et autour des Aires Protégées de Madagascar: un obstacle à surmonter pour la conservation

de la biodiversité et le développement rural. Développement rural et territoires, 4 (1), 2013; <http://developpement.durable.revues.org/9961>.

BALLET J., RANDRIANALIJAOA M.

2011 Vulnérabilité, insécurité alimentaire et environnement à Madagascar, L'Harmattan, Paris, 246p.

BANQUE MONDIALE

2009 Fiche synoptique, PSDR initial « projet de soutien au développement rural », crédit 3524, MAG, mai 2009, 4p.

BANQUE MONDIALE

2011 l'urbanisation ou le nouveau défi malagasy, 203 p.

2012 Madagascar après trois ans de crise : évaluation de la vulnérabilité et des politiques sociales et perspectives d'avenir, vol I Rapport principal, n°AAA68-MG, 78 p.

BARDONNET D.,

1964 «les minorités asiatiques à Madagascar », Annuaire française de droit international, vol 10, 127-224.

BARNETT J., ADGER W.N.

2007 Climate change, human security and violent conflict. Political Geography, 26(6), p. 639-655.

BARNETT J., WEBBER M.

2010 Migration as adaptation: opportunities and challenges. In: Climate change and displacement: multidisciplinary perspectives, McAdam J. (ed.), Oxford: Hart publishing.

BATES, Diane C.

2002 Environmental refugees? Classifying human migrations caused by environmental change. Population & Environment, vol. 23, no 5, p. 465-477.

BATTISTINI R., HOERNER J.M.

1986 Géographie de Madagascar, Paris, Edicef, 187 p.

BATTISTINI R., VERIN P.

- 1967 «Ecologic changes in protohistoric, Madagascar», Londres, Yale University Press, 7 è congrès de l'Inepia, vol VI : 407-424.
- BESAIRIE H.
1953 Les sondages de recherche d'eau dans le sud de Madagascar. Antananarivo, Bureau géologique.
- BETOTO C.
1950 Histoire de la royauté sakalava. Paris, Mémoire de l'Ecole de la France d'Outre-Mer, 33 p. Ronéo.
- BIED CHARRETON N.
1981 Cartes des conditions géographiques de la mise en valeur agricole de Madagascar, ORSTOM, Paris.
- BIERMANN, Frank, BOAS, Ingrid
2010 Preparing for a warmer world: Towards a global governance system to protect climate refugees. Global environmental politics, vol. 10, no 1, p. 60-88.
- BILSBORROW R.E.
1992 Rural poverty, migration and the environment in developing countries. Three case studies. World Bank, World Development Report, Nov, WPS 1017, 75 p.

2002 Migration, population change and the rural environment. In Environmental change and security project report, The Woodrow Wilson Center, ESCP Report, Summer 2002, Issue n° 8, 69-94.
- BILSBORROW, R.E., HENRY, S.J.F.
2012 The use of survey data to study migration environment relationships in developing countries: alternative approaches to data collection. Population & Environment, September 1, vol. 34, n°1, p. 113-141.
- BLACK, Richard, ADGER, W. Neil, ARNELL, Nigel W., et al.
2012 The effect of environmental change on human migration. Global Environmental Change, vol. 21, p. S3-S11.

- BLACK, Richard, BENNETT, STEPHEN, RG, THOMAS, SANDY, M., et al.
 2011 Climate change: Migration as adaptation. *Nature*, vol. 478, no 7370, p. 447-449.
- BLACK, Richard.
 2001 Environmental refugees: myth or reality? *New issues in refugee research*. Geneva: UNHCR, 34, 19 p.
- BLANC-PAMARD C., CAMBREZY L., (Eds),
 1995 *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, ORSTOM Editions, Paris.
- BLANCHY S.,
 1995 *Karana et banians : les communautés commerçantes d'origine indienne à Madagascar*, Paris, l'Harmattan, 346 p.
- BOITEAU P.
 1969 «Les droits sur la terre dans la société malgache précoloniale» in *Sur le mode de production « asiatique »*, Editions Sociales CERM, Paris.
- BRIET A.P., GASTINEAU B.
 2006 «Les migrations de travail dans les stratégies de diversification des revenus dans le milieu rural malgache. Etude de la commune d'Ampitatafika». Acte du colloque de l'AIDELF, Population et travail, dynamiques démographiques et activités, Aveiro, Portugal, 18-23 septembre, 721-733.
- BRINTEN, J.C.RANDRIANARISOA, L.RANDRIANARISON,
 2003 *Agriculture, pauvreté rurale et politiques économiques à Madagascar*, US AID, Cornell University, Instat, FOFIFA.
- BRZOSKA, Michael et al.
 2015 Climate change, migration and violent conflict: vulnerabilities, pathways and adaptation strategies. *Migration and Development*.
- CAMPBELL G.
 1991 "The state and pre-colonial demographic history, the case of nineteenth century Madagascar", *Journal of African History*, 32, 4125-4445.

- CARIE,
1910 Notes sur des recherches d'eau dans le sud-ouest. Bulletin économique de Madagascar, n°2 : 152-172.
- CASTLES S.,
2002 Environmental change and forced migration: making sense of the debate. In New issues in refugee research. Geneva: UNHCR.
- CHARDON-MOUET B.
1950 Immigrants chrétiens en Sakalava du Boina, Omary n° 17.
- COHEN, R.
Lesson learnt from the development of the guiding principles on internal displacement. In: The crisis migration project, Institute for the study of international migration. Washington: Georgetown University (Working paper).
- COURNIL Ch.,
2015 Migrants environnementaux: circulation des normes et réseaux d'acteurs de la gouvernance. In Cournil Ch. Vlassopoulos Ch. (Coord.) : Mobilité humaine et environnement, du global au local, QUAE, 13-30.
- DABAT M.H. et al,
2008 «L'agriculture malgache peut-elle sortir de l'impasse démographique ?» Autrepart, 46, 189-202.
- DECARY R.
1918 Note hydrologique sur l'extrême-sud de Madagascar. Revue agricole et vétérinaire, 473-482.
- DECARY R. & CASTEL R.,
1941 Modalités et conséquences des migrations récentes des populations malgaches. Tananarive, Imprimerie officielle, 48 p.
- DESCHAMOS H.
1959 Les migrations passées et présentes à Madagascar. Paris, Berger Levrault, 284 p.

- DIETZ A.J., RUBEN R., VERHAGEN, A. (eds.).
2004 The impact of climate change on climate conflicts in drylands.
Dordrecht: Springer, 465 p.
- EZRA M., KIROS G.E.
2001 Rural out-migration in the drought prone areas of Ethiopia: a multilevel analysis. *International migration review*, 35 (3), p. 749-771.
- DUFOURNET R.
1972 Régimes thermiques et pluviométriques des différents domaines climatiques de Madagascar. Paris, Doc. IRAT n°340, 116p. + cartes (1/9.000.000, 1/6.500.000, 1/400.000)
- ELSTROM S., MOSER J.
2010 A Framework to Diagnose Barriers to Climate Change Adaptation. Edited by Roger E. Kasperson, Clark University, Worcester, MA, 6 p.
- ESOAVELOMANDROSO M.
1986 Milieu naturel et peuplement de l'Androy. In Rakotoarisoa J.A., Southall A. & Vérin P. (eds.) « Madagascar society and History ». Durham (North Carolina), Wanner-Green Fondation for Anthropological Research, pp. 121- 141.
- FAGERENG E.
1942-1943 Contribution à l'histoire de Madagascar, étude sur les immigrations anciennes et origines des principales dynasties du sud et de l'ouest. *Bulletin de l'Académie malgache*, tome XXV : 165-174.
- FANOKOA Pascaux S.
2007 Dynamique des pratiques paysannes face à la déforestation dans l'extrême sud de Madagascar. Thèse de doctorat en Sciences économiques, Versailles-St Quentin en Yvelines.
- FENIES J.
1957 «Migration Tandroy», in *Bulletin de Madagascar*, n°138 : 923-939.

FAUROUX E., KOTO B.

1993 «Les migrations mahafales dans le processus de ruralisation de la ville de Toliara(Madagascar)», in DUPONT(V) Véronique (ed), GUILMOTO(C) (ed), Mobilités spatiales et urbanisation, Asie, Afrique Amérique, Cahiers des Sciences de L'Homme, Paris, vol 29, n°2-3, 547-564.

FAUROUX E,

2002 Comprendre une société rurale ; une méthode d'enquête anthropologique appliquée à l'Ouest malgache, Paris GRET, Collections Etudes et Travaux, n°26, 152 p.

FAUROUX E., RAKOTOMALALA, SAMISOA,

2009 Analyse des appréhensions et des besoins spécifiques et sécurisation foncière des populations du Menabe (ouest malgache). Programme Saha-Menabe.

FOURNET-GUERIN C.

2006 «La nouvelle immigration chinoise à Tananarive,» Perspectives chinoises, n°96, 2006: 46-57.

GABBAS J.J., COUSSY J.

2006-2007 Rapport sur les migrations:« Migrations internationales, une option de sortie par défaut?», rapport confidentiel dans le cadre du Programme RuralStruc, présenté par l'atelier international « Banque Mondiale de Sciences Po.

GASTINEAU B., et al. (Eds),

Madagascar face au défi des Objectifs du millénaire pour le développement, IRD Editions, 334 p.

GASTINEAU B., RAKOTOSON L.

2005 «Evolution de la population à Madagascar» Travaux et documents n°5, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar (ICM) et IRD, 14p.

GASTINEAU B., RAKOTOSON L.

2006 «la population et le développement rural à Madagascar», Bulletin d'information sur la population de Madagascar, 20, 8p.

- GASTINEAU B., SANDRON F.
2006 «Démographie et environnement à Madagascar », Economie Rurale, 294-295 :41-56.
- GEMENNE, F.
2011 Why the numbers don't add up: A review of estimates and predictions of people displaced by environmental changes. Global Environmental Change, 2011, vol. 21, p. S41-S49.
- GENDARME R.
1960 Economie de Madagascar. Diagnostics et Perspectives de Développement. Paris, Editions Cujas, 211 p.
- GENDREAU F.
1968 Essai sur la recherche démographique à Madagascar, ORSTOM, Antananarivo, 116p ronéo.
- GENDREAU F., GUBRY P., VERON J. (Eds),
1996 Populations et environnement dans les pays du sud, Karthala, CEPEP, Paris.
- GENDREAU F., COLLOMB P.
2004 «La durabilité du développement, quelles solutions au système des interactions entre population, développement et environnement », colloque Développement durable, leçons et perspectives, Ouagadougou, 1-4 juin.
- GIEC,
2014 Climate Change, Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution du Groupe de travail II au cinquième rapport d'évaluation, Cambridge, Royaume Uni, Cambridge University Press.
- GOODMAN S. M., BENSTEAD J. P.
2005 Updated estimates of biotic diversity and endemism for Madagascar. Oryx, 39(01), 73-77.
- GOUROU P.,
1968 «Cartes de densité et de localisation de la population», Bruxelles, ORSTOM, Paris, Le BOURDIEC F., in Bulletin de Madagascar, n°261 :189-191.

GRAY C., BILSBORROW R.E.

2013 Environmental influences of human migration in rural Ecuador. *Demography*, August, 58 (4), p.1217-1241.

GRANDIDIER G. & DECARY R.

1958 Histoire des populations autres que les Merina. Tananarive, Imprimerie officielle.

GUERIN M.

1970 Les migrations: facteurs de l'évolution socio-économique de l'Androy. *Terre Malgache / Tany Malagasy*, n°7 : 53-86.

GUILMOTO C.Z., SANDRON F.,

2000 «La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement», *Population*, n°55, vol I: 105-136.

GUILMOTO C.Z., SANDRON F.

2003 Migration et développement, Documentation française, Les Etudes, Paris, 142 p.

HANCY P.

2015 Défis, enjeux et politiques migratoires, environnement et changements climatiques en Haïti, projet MECLEP « Migrations, Environnement et Changements climatiques : données à l'usage des politiques », OIM/UE, 84 p.

HÄNKE H., BARKMANN J.

2015 La faim saisonnière du sud-ouest de Madagascar. Un piège socio-écologique ? In Koble S., Verjans E., Nopper J., Riemann J.C., Prill L., Andrianasolo T., Rakotondranary J., Fraust D., Ratsimbarison R., Kubler D., Conclusions préliminaires du projet "SaLaMa" (2011-2015), pp. 79-84.

HARCHAOUI S.

1980 Recensement général de la population et des habitats de 1975 à Madagascar, ronéotypé, 48 p.

HARTMANN B.

2010 Rethinking climate refugees and climate conflict: rhetoric, reality and the politics of policy discourse. *Journal of International Development*, vol. 22, no 2, p. 233-246.

HENRY S., SCHOUMAKER B., BEACHEMIN C.

2004 The impact of rainfall on the first out-migration. A multi-level event history analysis in Burkina Faso. *Population and Environment*, vol. 25, issue 5, 423-460.

HERVE D., RAZANAKA S., RAKOTONDRAOMPIANA S., RAFAMANTANANTSOA F., CARRIERE S. (eds.)

2015 Transitions agraires au sud de Madagascar. Résilience et viabilité, deux facettes de la conservation, Actes du séminaire de synthèse du projet FPPSM « Forêts, Parcs, Pauvreté au Sud de Madagascar ». 10-11/06/2013, Antananarivo. IRD-SCAC/PARRUR, Editions MYE, 366 p. (ISBN 978.2-7099-1891-6; 800 exemplaires)

HEURTEBIZE G.

1981 Les progressions démographiques et spatiales chez les Antandroy vues à travers le clan des Afomarolahy. *OmalysyAnio / Hier et Aujourd'hui*, n°13-14 : 113-121.

HOERNER J.M.,

1976 «Essai de géographie régionale quantitative sur le sud-ouest malgache», in *Madagascar Revue de Géographie*, volume 29, 155-172.

HOERNER J.M.,

1987 Géographie régionale du Sud-Ouest de Madagascar, Antananarivo, Association des géographes de Madagascar, 137 p.

HONG, Jeanhee

2000 Refugees of the 21st century: Environmental injustice. *Cornell JL & Pub. Pol'y*, vol. 10, p. 323.

INSTAT

1993 La migration à Madagascar. Antananarivo, 388 p.

1997 RGPH 5, Rapport d'analyse, tome V, Migration, Madagascar, 1997, 133 p.

2003-2009 Troisième recensement général de la population et de l'habitat, Mémoire, document de projet, RGPH3, Madagascar, 10 p.

INTERNATIONAL ORGANISATION FOR MIGRATION

2009 Migration, Climate Change and the Environment, IOM Policy Brief, Geneva, 2009.

IONESCO D.

2015 L'OIM et la gouvernance des migrations environnementales. In Cournil Ch. Vlassopoulos Ch. (Coord.) : Mobilité humaine et environnement, du global au local, QUAE, 87-105.

KEANE, David.

2003 The environmental causes and consequences of migration: a search for the meaning of environmental refugees. Geo. Int'l Evtl. L. Rev., vol. 16, p. 209.

KOECHLIN B.

1975 «Les Vezo du sud-ouest de Madagascar, contribution à l'étude de l'écosystème des semi-nomades marins », in Cahiers de l'Homme, n°15, Paris Mouton.

KOERNER F.

1968 «Les types de Sociétés agricoles privées à Madagascar, Extrait de la revue «Les Cahiers d'Outre-Mer » tome XXI : 276-297.

1968-1969 «La colonisation agricole du Nord-Ouest de Madagascar (1914-1967), sociétés agricoles, réserves et périmètres de colonisation», in Revue Economique de Madagascar, Antananarivo, n°3-4 : 276-297.

LACZKO, Frank, AGHAZARM, Christine, et al.(ed.).

2009 Migration, environment and climate change: Assessing the evidence. Geneva : International Organization for Migration.

LASSAILLY-JACOB, V., MARCHAL, J.Y., GUESNEL, A. (eds.)

2010 Déplacés et réfugiés: la mobilité sous contrainte. Paris : IRD/ CNRS-EHESS.

- LAUBIN V., FRANCOIS Y., SECK M.,
 2013 Adaptation aux Changements climatiques. Intégrer les dérèglements climatiques dans la gestion des territoires, GERES.
- Le BOURDIEC, P.,
 1968 «le sisal à Madagascar», in Madagascar Revue de Géographie n°13 :54-90.
- Mac DONALD Ch.,
 «Everyone counts : une enquête sur le Recensement Général de la Population de Madagascar», Independant study Project(ISP), Collection Paper 1505 (téléchargeable sur l'adresse [http://digitalcollections. Site.edu/isp-collection/1505](http://digitalcollections.Site.edu/isp-collection/1505)).
- Mac RAM,
 2011 Système des nations Unies à Madagascar, Evolution de la situation socio-économique des ménages de la ville d'Antananarivo depuis le début de la crise politique à Madagascar, United Nations Multi-cluster Rapid Assessment Mechanism, (Mc RAM), Round II, novembre 2010, Antananarivo, 69 p.
- MADIO Projet,
 Un aperçu de l'état des campagnes malgaches. Les observatoires ruraux, synthèse des premiers résultats d'enquêtes sur les observatoires ruraux : Antalaha, Antsirabe, Marovoay, Tuléar, Antananarivo, 1996, 1997, 1998, 1999.
- MATHIEU P.
 1993 «Irrigation et associations locales à Madagascar : jeux et enjeux d'un transfert de gestion aux organisations paysannes», in BLANC-PAMARD(Ed), Politiques agricoles et initiatives locales : adversaires ou partenaires, Editions ORSTOM, Paris, 239-259.
- MILLAN S.
 2015 Construction du droit des personnes déplacées internes, victimes de catastrophes naturelles. In Cournil Ch. Vlassopoulos

Ch. (Coord.) : Mobilité humaine et environnement, du global au local, QUAÉ, 49-67.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN,

1990 Plan d'actions pour l'intégration de la politique nationale de population dans les plans et programmes de développement. Unité de population et de développement d'Antananarivo, 45 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE,

2004 Etude diagnostic des capacités et des performances des organisations paysannes à Madagascar.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE,

2003-2015 Projection démographique Madagascar.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE MADAGASCAR

Plan directeur de la recherche sur l'environnement lié au changement climatique élaboré avec la collaboration du ministère de l'environnement, de l'écologie, de la mer, des forêts pour la période 2015-2019. <http://www.recherches.gov.mg> . Accédé le 05 Avril 2017.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS,

2012 Rapport sur l'état de l'environnement de Madagascar, (REEM), <http://www.meeft.gov.mg>.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS,

Direction générale de l'environnement. Programme d'action national d'adaptation au changement climatique. <http://unfccc.int/resource/docs/napa/mdg01f.pdf> . Accédé le 05 Avril 2017.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS,

Politique nationale de lutte contre le changement climatique. http://www.osf.mg/doc/news/PNLCC-MEF-nov_2010.pdf . Accédé le 05 Avril 2017.

MINISTERE DE LA POPULATION, MINISTERE DE L'EDUCATION, MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN,

1999 Programme national de Population, Madagascar.

MOREAU S.,

2002 Les gens de la lisère. La forêt, l'arbre et la construction du territoire, sud betsileo, Madagascar, thèse de Doctorat en géographie, Université Paris X Nanterre, 660p.

MUTTENZER F.

Déforestation et droit coutumier à Madagascar. L'historicité d'une politique foncière, thèse de Doctorat en développement défendue à l'Université de Genève, téléchargée le 22 novembre 2013 sur le site, <http://www.unige.ch/cyberdocuments/theses/2006/MuttnznerF/theses/pdf>.

MYERS, Norman.

2002 Environmental refugees: a growing phenomenon of the 21st century. Philosophical Transactions of the Royal Society of London B: Biological Sciences, vol. 357, no 1420, p. 609-613.

NEUDERT R.,

2015 Moyens d'existence et décisions ménagères. In Koble S., Verjans E., Nopper J., Riemann J.C., Prill L., Andrianasolo T., Rakotondranary J., Fraust D., Ratsimbarison R., Kubler D., Conclusions préliminaires du projet "SuLaMa" (2011-2015), pp. 78-79.

NICHOLLS, Robert J., MARINOVA, Natasha, LOWE, Jason A., et al.

2011 Sea-level rise and its possible impacts given a 'beyond 4 C world' in the twenty-first century. Philosophical Transactions of the Royal Society of London A: Mathematical, Physical and Engineering Sciences, vol. 369, no 1934, p. 161-181.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA MIGRATION (OIM)

2015 Stratégie Régionale, Migration et santé, les priorités des îles du sud-ouest de l'océan-Indien, 2016-2018, validé en février 2015.

- OLIVIER de SARDAN J.P.,
 1995 Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social. Paris, Editions Karthala, 221 p. (Coll. Hommes et Sociétés).
- OTTINO P.
 1963, Les économies paysannes du Bas-Mangoky, Collection l'Homme d'Outre-Mer, Berger-Levrault Paris, 375 p.
 1998 Les champs de l'ancestralité à Madagascar : parenté, alliance et patrimoine. Paris, Editions Karthala / ORSTOM, 689 p. (coll. Hommes et Sociétés).
- PERRIER de la BATHIE H.,
 1934 Les Famines du sud-ouest de Madagascar : causes et remèdes. Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale, 151 : 173-186.
- PICOUET M.,
 1993 « La pression démographique et l'environnement », Ecodécision, septembre, 70-74.
- PIGUET E.,
 2010 Linking climate change, environmental degradation, and migration: a methodological overview. Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change, vol. 1, no 4, p. 517-524.
 2013 From primitive migration to climate refugees : the curious fate of the natural environment in migration studies. Annals of the association of American geographers, 103, 148-162.
- PNUD,
 2013 Rapport sur le développement humain, <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh> téléchargé en 2013.
- PNUE,
 1991 Situation en ce qui concerne la désertification et la mise en œuvre du Plan d'Action des Nations Unies pour la lutte contre la désertification. Rapport du Directeur exécutif du PNUE, 94 p

- POULAIN M., RAZANADRAKOTO T.,
2014 Migration à Madagascar, Profil National, Fonds de l'OIM pour le développement, 150 p.
- PROJER, DIVAN, UPDR,
Les migrations intérieures à Madagascar, 25 novembre 2004, 2005.
- QUESNEL A., VIMARD P.,
1991 Migration, changements sociaux et développement, ORSTOM, Paris, 388 p.
- RABAKOSOLOFONIRINA, NIVOARISOA, RATSIMANDRESY, RALAILOFO J.,
1996 Facteurs démographiques et transmission de la pauvreté. Antananarivo, Ministère des Finances et du Plan, 64 p.
- RADIMILAHY M.C.,
1987 Migrations anciennes dans l'Androy. OmalysyAnio / Hier et Aujourd'hui, n°13-14 : 99-111.
- RAHARISON A., RASAMOELA L.B.
1975 « Ny fifindramonina eto Madagascar, (la politique des migrations à Madagascar) » in Ny mponin'i Madagascar, N°1 : 36-54.
- RAISON J.P.,
1968 «Mouvements et commerce des bovins dans la région de Mandoto, Moyen-Ouest de Madagascar», in Madagascar Revue de Géographie, n°12 :7-58.
- RAISON J.P.,
1984 Les Hautes Terres de Madagascar et leurs confins occidentaux, Paris Karthala, 2 tomes, 651 et 605 p.
- RAISON J.P. (Ed),
1994 Paysanneries malgaches dans la crise, Karthala, Paris.
- RAKOTO RAMIARANTSOA H., BLANC-PAMARD Ch., PINTON F.,
2012 Géopolitique et environnement. Les leçons de l'expérience malgache. IRD Editions, Coll. Objectifs Suds, 293 p.

- RAKOTOMALALA M.,
 1999 «Immigration : lacunes et défaillances» Revue de l’océan Indien, 42-45.
- RAKOTONARIVO A.,
 2006 «Migrations et développement» Bulletin d’Information sur la population de Madagascar, n°12.
- RAKOTONARIVO A.,
 2008 Migrations, lien social et développement dans les Hautes Terres de Madagascar, thèse de Doctorat, Université Paris Descartes, 448p.
- RAKOTONARIVO A., L.RAMIALISON, C.MARTIGNAC, B.GASTINEAU,
 2008 Migrations internes et villes secondaires, dimensions structurelles de la libération pour l’agriculture et le développement rural, Phase II, septembre.
- RAKOTONARIVO A.,
 2010 Emigration rurales et nouvelles formes de solidarité intergénérationnelle dans les Hautes terres de Madagascar, XVI è colloque international de l’AIDELF, Genève, 21-24 juin.
- RAKOTONARIVO A. et al,
 2010 «Désertification rurale et structures spatiales du peuplement à Madagascar : quelle place pour les migrations?», in B.GASTINEAU, F.GUBERT, A.S.ROBILLARD, F.ROUBEAU (Eds), Madagascar face au défi des Objectifs du millénaire pour le développement, IRD Editions, 275-297.
- RAKOTONDRAFARA C.,
 2005 Rapport national sur la population et le développement socio-économique à Madagascar, Antananarivo, Ministère de la Population et PNUD.
- RALANDISON A., LAUG E.,
 2011 L’Action de la fédération d’organisations paysannes VFTV dans le domaine de la migration. Capitalisation des acquis, 59 p.

RAMAMONJISOA S.B.

- 2004 «Origines et impacts des politiques de gestion des ressources naturelles à Madagascar », Swiss Forestry Journal (SZF), 155(11), 467-475.

RAMIALISON Z.,

- 2008a Les migrations à Madagascar. Contribution à l'analyse des connaissances, Mémoire de fin d'études, DEA Population et Développement, Institut catholique de Madagascar(ICL), 97p.

- 2008b «Les migrations internes à Madagascar : que sait-on ?», Bulletin d'information sur la Population de Madagascar, n°36.

RANDRIANARISON L., ANDRIANIRINA N., RAMBOARISON R.,

- 2009 Changements structurels des économies rurales dans la mondialisation. Programme RuralStruc, Phase II, mars.

RANAIVOSON S.,

- 2001 Gestion foncière et déforestation sur le Plateau de Vineta .In Razanaka S., Grouzis M., Milleville P., Moizo B. & Aubry C. (eds) « Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le sud-ouest de Madagascar. Actes de l'atelier CNRE IRD 1999 ». Antananarivo, CNRE / IRD,

RANDRIANIMANANA G.,

- 1975 « L'approvisionnement en main-d'œuvre de la zone périphérique de la ville de Tananarive (le phénomène Toby », in Terre Malgache, n°17 ; 49-64.

RASOAMAMPIANINA V.,

- 1975 « Introduction à l'étude géographique de la population malgache », Nymponin'i Madagasikara, DRST, Antananarivo, n°1, 25-35.

RASOAMAMPIANINA V., RAKOTONDRANAHY J.,

- 1974 «Evolution de la population de Madagascar par commune de 1956 à 1968 et de 1968 à 1972, Antananarivo, ORSTOM, 52 p.

- RAZAFIMANJATO J.Y. et al.,
2001 «La situation démographique de Madagascar», Population, n°56, 657-668.
- RAZAFINDRAKOTO M., ROUBEAUD F.,
1999 La politique d'immigration favorise t'elle l'arrivée des investisseurs à Madagascar ? Analyse de l'enquête EPTVS99, MADIO Rapport, n°9908/E, 31 p.
- RAZANAKA, S., GROUZIS, M., MILLEVILLE, P., MOIZO, B., & AUBRY, C.,
2001 Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le sud-ouest de Madagascar: actes de l'atelier CNRE IRD.
- RENOU Y., DIALLO A.,
2015 Changement climatique, migrations environnementales et politique d'adaptation.
- REUVENY R.,
2007 Climate change-induced migration and violent conflict. Political geography, vol. 26, no 6, p. 656-673.
- RIZIKY C.,
1993 «Economie de plantation et crise dans le Sambirano (Madagascar)», Montpellier, AGM (Association Géographes de Madagascar), Espaces et sociétés en transition, GEREC, 230 p.
- RODARY E., CASTELLANET C., ROSSI G. (Eds),
2003 Conservation de la nature et développement, GREC, Karthala, Paris.
- ROMEUF-SALOMONE S.,
1990 Le pouvoir colonial et les communautés étrangères à Madagascar de 1896 à 1939, thèse d'Histoire, 3 volumes, Aix en Provence, 1313 p.
- ROSSI G.,
1969 «L'érosion à Madagascar, importance des facteurs humains», in Cahier d'Outre-Mer, n°32 :271-280.

- 1979 «Forme d'érosion accélérée produite par le déboisement de la forêt tropicale», in Zeitschrift für Geomorphologie, n°23 : 271-280.
- ROUX J.C.,
1981 «Caractères démographiques des migrations spontanées dans une zone de terres neuves du Moyen-Ouest malgache», in African Historical demography, University d'Edinbourg, Edinbourg, 523-646.
- ROY G.,
1963 Etude sur les migrations intérieures de population à Madagascar, publication ronéotypée de l'ORSTOM, IRSM, Antananarivo, 185 p.
- SALOMON J.N.,
1982 «Réalités et conséquences de la déforestation dans l'ouest malgache, in Madagascar Revue de Géographie, n°40 : 7-14.
- 1987 Le sud-ouest de Madagascar, thèse de Doctorat d'Etat Université de Marseille, 918 p.
- SAMISOA,
2001 «Migrations et déforestation sur le plateau de Belomotse-Vineta», in Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le sud-ouest de Madagascar, Actes de l'atelier CNRE IRD : 53-62.
- SAMISOA
2012 «Stratégie d'organisation paysanne face à un outil de gestion ; la gestion locale sécurisée », in Cahier des Sciences Sociales d'Outre-Mer, 257-258.
- 2016 Disparités régionales et dégradation de l'environnement à Madagascar : le cas de la population Tandroydu sud, Thèse de Doctorat nouveau régime, Ecole Doctorale Sciences Humaines et Sociales, Université d'Antananarivo, 404 p.
- SANDRON F.
2010 «Démographie», in Ch. FELLER, F. SANDRON (Eds), Parcours de recherche à Madagascar, chapitre 7, 167-189.

SANTE SUD

2015 Infos, «Parcours migratoire et santé», Santé Sud Infos, Revue trimestriel, n°107, septembre.

SARASSIN,

2009 La gestion locale sécurisée (Gélose), l'expérience malgache de gestion décentralisée des ressources naturelles. Etudes caribéennes mis en ligne le 04 septembre 2009, consulté le 21 novembre 2013. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3664>.

SAUTTER G.

1979 «Populations, civilisations et sociétés humaines», première partie, in : 189-191. Ecosystèmes tropicaux forestiers, Paris UNESCO : 447-441.

SCHLEMMER B.,

1986 «A propos des migrations betsileo dans l'ouest malgache », in Omaly sy Anio, Revue du Département d'Histoire, université d'Antananarivo, n°23-24, 443-452.

STOJANOV R., KELMAN I., SHEN S., et al.

2014 Contextualising typologies of environmentally induced population movement. Disaster Prevention and Management, vol. 23, no 5, p. 508-523.

SULTAN et al.

2015 Les sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'ouest, IRD Editions, 466p.

TABUTIN D., THILTGES E.

1992 «Relations entre croissance démographique et environnement ». Du doctrinal à l'empirique », in Revue du Tiers-Monde, vol 33, n°130 :273-294.

TACOLI, Cecilia.

2009 Crisis or adaptation? Migration and climate change in a context of high mobility. Environment and urbanization, vol. 21, no 2, p. 513-525.

- UPDR,
2005 Notes sur la problématique des migrations intérieures à Madagascar, 17 janvier 2005.
- WADE C.T., TOURE O., DIOP M.,
2015 Revue sur la gestion pratique des risques climatiques, PRESA, Dakar, Sénégal.
- WADE cheikh Tidiane, DIME Mamadou, TANDIAN Aly, SOUMELONG Ehode Lancelot.
2017 Etat des lieux des liens entre migration, transferts et résilience au changement climatique au Sénégal. Rapport d'étude, PRESA « Promouvoir la résilience des économies en zones semi-arides », IED Afrique « Innovation, Environnement, Développement en Afrique », Dakar, Sénégal, CARIIAA-UKaid-IDRC, 39 p.
- WAUTY C.
1999 Le secteur agricole à Madagascar : pauvreté, analyse dynamique et statique, Mémoire Faculté Universitaire des sciences économiques de Gembloux, 92 p.
- WARNE K.,
2010 Global environmental change and migration: Governance challenges. Global environmental change, vol. 20, no 3, p. 402-413.
- WARNER K., HAMZA M., OLIVER-SMITH A. et al.
2010 Climate change, environmental degradation and migration. Natural Hazards, vol. 55, no 3, p. 689-715.
- WOODROW WILSON CENTER
2002 Environmental change and security project report ESCP. Issue n° 8, Summer 2002.
- ZAFISOAMALALA C.,
2012 Nouvelles dynamiques créées par l'immigration liée aux bois précieux de 2001 à 2011 : cas de la commune rurale d'Ambohitrana, mémoire de Master II en Population et Développement, Université Catholique de Madagascar, 98 p.

ZELLER M., MINTEN B., RANDRIANARISOA,
1998 La pauvreté dans les villages malgaches. Cahier de la
Recherche sur les Politiques Alimentaires, N° 9, FOFIFA-IFPRI,
01/1998.

ANNEXES



ANNEXE I. Dispositions législatives et réglementaires sur l'environnement

Lois :

- Loi n° 90-033 du 21 décembre 1990 modifiée par les lois n° 97-012 du 06 juin 1997 et n° 2004-015 du 19 août 2004 relative à la Charte de l'Environnement malagasy ;
- Loi 94007 du 26 Avril 1994 relative aux compétences des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Loi n° 95-017 portant Code du Tourisme ;
- Loi n° 96-025 du 30 septembre 1996 relative à la Gestion locale des ressources naturelles renouvelables ;
- Loi n° 97-017 du 8 août 1997 portant Révision de la législation forestière ;
- Loi n° 97-1200 du 2 octobre 1997 portant Adoption de la politique forestière Malagasy ;
- Loi n° 2003.05 du 11 février 2003 portant Code des Aires Protégées;
- Loi n° 98-029 portant Code de l'Eau, Loi n° 2001-05 Code de gestion des aires protégées;
- Loi n° 2003-029 du 27 août 2003 portant modification de certaines dispositions de l'ordonnance n° 60 146 du 3 octobre 1960 relative au régime foncier de l'immatriculation ;
- Loi n° 66-025 du 19 décembre 1966 tendant à assurer la mise en culture des terres à vocation agricole ;
- Loi 2005-01 du 17 juin relative aux Régions ; Loi 2005-019 du 17 juin portant Statut des terres ;

Ordonnances :

- Ordonnance 60-121 du 1er octobre 1962 sur la Propriété foncière;
- Ordonnance 62-125 sur le classement en zones à vocation forestière, pastorale ou agricole des terres de Madagascar ;
- Ordonnance 82-029 relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national ;
- Ordonnance 83010 du 5 mars 1983 modifiant l'ordonnance

n°60128 du 3 octobre fixant la procédure applicable à la répression aux infractions à la législation forestière, de la chasse, de la pêche et de la protection de la nature ; Décret du 25 janvier 1930 portant Législation forestière ; Décret 61078 du 2 février 61 fixant la procédure applicable à la répression des infractions à la législation forestière.

Décrets et arrêtés ministériels :

- Décret 82312 du 19 juillet 82 réglementant la fabrication du charbon de bois. Décret 97/1200 du 3 novembre 1997 adoptant la politique forestière malgache, Décret n° 1998-782 relatif au régime de l'exploitation forestière ;
- Décret n° 2000-028 du 14 février 2000 relatif aux médiateurs environnementaux
- Décret n° 2001-122 du 14 février 2001 fixant les conditions de mise en œuvre de la gestion contractualisée des forêts de l'Etat ;
- Décret n° 2002-793 définissant les mesures incitatives à la prévention et à l'éradication des feux de brousse ;
- Décret 2004-859 du 17 septembre 2004 fixant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des Régions en application des dispositions transitoires ;
- Décret 2005/ 849 du 13 décembre 2005 portant refonte des conditions d'application générales de la Loi 97017 du 8 août 197 portant révision de la législation forestière ;
- Décret 2009-890 du 2 juillet 2009 fixant l'organisation et l'attribution des Fokontany ;
- Arrêté interministériel n°4355/97 portant délimitation et définition des zones sensibles à Madagascar.
- Le décret 2004-167 précise les rôles de coordination de l'ONE dans le processus MECIE. . Ce décret définit entre autres le champ d'application des études d'impact, le processus à suivre, le contenu de l'étude, la procédure d'évaluation et l'information du public.

Conventions Internationales ratifiées:

- Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (ratification en 1982) ;

- Convention de Nairobi (1985) pour la Protection, la Gestion et la Mise en valeur du Milieu Marin et des zones côtières (ratification 1985) ;
- Convention de Vienne sur La Protection de la Couche d'Ozone (ratification 1985), et Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ratification 1987) ;
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (ratification 1989) ;
- Convention sur la diversité Biologique (CBD) en 1992 (ratification 1995)

Conventions Internationales non ratifiées:

- Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (1971) ;
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972) ;
- Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1979) ;
- Accord International sur les Bois tropicaux (1983) ;
- Convention sur les Changements Climatiques (1992).

ANNEXE II. Dispositions législatives et réglementaires sur le défrichement

Aux termes de l'ordonnance n° 60-127 DU 3 OCTOBRE 1960, on appelle « défrichements » la suite des opérations destinées à permettre la mise en culture d'un terrain préalablement recouvert d'une végétation ligneuse et qui consiste dans l'abattage de tout ou partie de cette végétation suivi ou non d'incinération, dans le but de procéder à des plantations ou semis d'ordre agricole.

L'ordonnance n° 60-127 DU 3 OCTOBRE 1960 modifiée successivement par l'ordonnance n° 62- 121 du 1 Octobre 1962, par l'ordonnance n° 72-039 du 30 Octobre 1972 et l'ordonnance n° 75- 028 du 22 Octobre 1975 régit le régime juridique des défrichements et des feux de végétation sur l'ensemble des terres de la République Malgache. Les défrichements et les feux de végétations sont soumis à des dispositions particulières. En effet Il est interdit de procéder à quelque défrichement que ce soit :

1. A l'intérieur du domaine forestier national qui comprend: les forêts classées, les réserves naturelles et leurs zones de protection, les parcs nationaux, les réserves spéciales, les périmètres de reboisement et de restauration, les stations forestières, les stations piscicoles, les terres affectées au Service des Eaux et Forêts qu'elles soient immatriculées ou non;
2. Dans les «zones en défens» qui groupent toutes les terres assurant un rôle de protection des facteurs naturels.

En dehors des terres définies ci-dessus, il est interdit de procéder à un défrichement quelconque sans être en possession d'une autorisation préalable délivrée. Afin d'assurer la protection des terres du domaine forestier national contre l'extension des défrichements, le service des eaux et forêts peut, à défaut de possibilité d'intervention du service chargé du paysannat, prêter son assistance technique aux groupements humains qui occupent des zones limitrophes du domaine forestier national

Quant aux feux de végétation, ils comprennent :

1. Les feux «de culture» et de «nettoiemnt» qui ont pour but, soit d'incinérer la végétation ligneuse peu dense qui recouvre un terrain cultivé de façon permanente en vue d'y préparer de nouvelles

cultures, soit de nettoyer les abords de champs de cultures pérennes ou d'installation à buts social et économique ;

2. Les «feux de pâturage» qui ont pour but le renouvellement de la végétation herbacée sur des pâturages dont l'utilisation par des particuliers ou des collectivités nettement déterminées a été reconnue.

Des dispositions sont prises contre les «feux sauvages» qui se propagent sans contrôle, et sans limite, et sans utilité d'ordre économique et ce à travers n'importe quel type de végétation.

En effet il est interdit d'allumer un feu de végétation que qu'il soit à l'intérieur d'une parcelle du domaine forestier national ou d'une parcelle artificiellement reboisée. Toutefois «feux de culture» et de «nettoiemnt» peuvent être allumés sans autorisation, à condition que ce soit hors du domaine forestier national ou d'une parcelle artificiellement reboisée. D'ailleurs il est interdit d'allumer un feu de pâturage, soit en dehors des périodes fixées, par région, par arrêté du Ministère chargé de l'administration des eaux et forêts, soit sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation.

Pour ce faire, toutes les précautions doivent être prises pour que les feux de culture et de nettoyage ainsi que les feux de pâturage, là où ils sont autorisés, ne se transforment pas en feux sauvages. Des mesures spécifiques sont prises à cet égard.

Des dérogations peuvent être accordées aux propriétaires de terrains à titre définitif ou temporaire pour procéder au défrichement ou à la mise à feu en vue du renouvellement des pâturages sur toutes les parcelles pour lesquelles ils en ont l'autorisation par l'acte de propriété ou d'occupation temporaire.

Concernant les charbonnières et fours à charbon, des fours pour l'extraction de goudron, résines, cires, etc. Ils sont soumis à des mesures techniques spécifiques définies par l'ordonnance n° 60-127 du 03 octobre 1960. La répression des infractions suit des règles de procédure qui ont été prescrites par les ordonnances n° 60- 029 du 14 mai 1960, tendant à renforcer la répression de certaines infractions et à accélérer la procédure, et n°60- 128 en date du 3 octobre 1960, fixant la procédure

applicable à la répression des infractions à la législation forestière ainsi que le décret 61078 du 2 février 61 fixant la procédure applicable à la répression des infractions à la législation forestière.

Il est à remarquer qu'il est fait obligation aux communes rurales ou collectivités rurales coutumières ou de droit d'exercer, la surveillance des défrichements et des feux de végétation commis sur toute l'étendue et au voisinage de leur terroir, y compris celles qui font l'objet d'un titre d'occupation temporaire, ainsi que sur les terres qui font l'objet d'un titre définitif de propriété.

A ce titre, le représentant légal des collectivités en cause est toujours cité à comparaître devant le tribunal compétent lorsque l'auteur de telles infractions demeure inconnu ou que les preuves de culpabilité à l'encontre du présumé délinquant se révèlent insuffisantes.

En cas de feux, la direction de la lutte appartient à l'ingénieur des Eaux et forêt et à défaut aux personnalités suivantes : Maires, Chef de district, Chef de poste de la Gendarmerie, Agent des eaux et forêts.

ANNEXE III.

Dispositions législatives et réglementaires sur le foncier

Des dispositions législatives et réglementaires régissent le statut foncier des terres, jusqu'à la création des Guichets fonciers en 2006.

La loi cadre n° 2005-019 du 17 Octobre 2005 fixe les principes régissant le statut des terres, alors que le domaine public est régi par la Loi 2008.013 du 23.07.08 sur le domaine public et son décret d'application, le Décret 2008-1141 du 01 Décembre 2008. Le Domaine privé de l'Etat, des Collectivités Décentralisées et des personnes morales de Droit public est régi par la Loi 2008.014 du 23.07.08 et son décret d'application, le Décret n°2010-233. Le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée est fixé par la Loi 2006-031 du 24.11.06 et son décret d'application, le Décret n° 2007-1109.

Concernant le régime foncier de l'immatriculation, il faut remonter à des lois plus anciennes :

- Loi du 9 Mars 1896-176 sur la conservation foncière et le régime de l'immatriculation ;
- Ordonnance n° 60-146 du 3 Octobre 1960 relative au régime foncier de l'immatriculation et Décret n° 60-529 28 Décembre 1960 223 réglementant les modalités d'application de l'Ordonnance n° 60-146 du 3 octobre 1960 relative au régime foncier de l'immatriculation ;
- Décret n° 64-396 du 24 Septembre 1964 247 modifiant et complétant le décret n° 60-529 portant application de l'Ordonnance n° 60-146 ;
- Ordonnance n° 60-121 du 1er Octobre 1960 248 visant à réprimer les atteintes à la propriété ;
- Loi n° 66-025 du 19 Décembre 1966 249 tendant à assurer la mise en culture des terres à vocation agricole.

Des règles générales pour l'exécution des jugements et des actes sont inscrites au Code des 305 Articles 400. Les relations entre immatriculation et cadastre sont traitées par l'Ordonnance n° 74-034 du 10.12.74 fixant le régime de l'immatriculation et le Décret n° 64-076 du 6 Mars 1964 265

relatif aux tribunaux terriers ambulants, chargés de la consécration du droit de propriété soumis au statut du droit traditionnel coutumier. Le Décret n° 68-213 du 21 Mai 1968 266 fixe la procédure des opérations de délimitation d'ensemble prévue par la loi n° 67-029 du 18 décembre 1967. La Loi 2003-029 modifie certaines dispositions de l'ordonnance n°60-146 du 3 octobre 1960 relative au régime foncier de l'immatriculation.

La question de l'expropriation est traitée par un ensemble de textes législatifs : l'Ordonnance n° 62-023 du 19 Septembre 1962 268 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, à l'acquisition à l'amiable de propriétés immobilières par l'Etat ou les collectivités publiques secondaires et aux plus-values foncières ; et le Décret n° 63-030 du 16 Janvier 1963 295 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 62-023 du 19 septembre 1962 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, à l'acquisition à l'amiable de propriétés immobilières par l'Etat ou les collectivités publiques secondaires. et aux plus-values foncières. L'Ordonnance n° 74-021 du 20 Juin 1974 304 porte refonte de l'ordonnance n° 62-110 du 1er octobre 1962 sanctionnant l'abus de droit de propriété et prononçant le transfert à l'Etat des propriétés non exploitées. Finalement, la Loi n° 96-015 du 13 Août 1996 316 porte abrogation de la loi n° 89-026 du 29 décembre 1989 relative au Code des Investissements et fixant les garanties générales des investissements à Madagascar.

L'une des formes autorisées d'accès au foncier est le bail emphytéotique, encadré depuis 1962 par une série de textes juridiques et réglementaires:

- Ordonnance n° 62-064 du 27 septembre 1962 407 relative au bail emphytéotique ;
- Loi n° 89-027 du 29 Décembre 1989 384 relative au régime de zone franche industrielle à Madagascar ;
- Décret n° 92-809 du 9 Septembre 1992 385 portant application de la loi modifiée n° 89-027 du 29 décembre 1989. . Arrêté n° 3976/92 du 9 Juillet 1992 389 portant approbation du contrat-type de bail emphytéotique pour les terrains domaniaux ou immatriculés au nom de l'Etat Malagasy ;
- Arrêté n° 1176/98 du 18 février 1998 397 portant création d'un guichet unique pour instruction des demandes de bail emphytéotique sur les terrains domaniaux ;
- Arrêté n° 1177/98 du 18 février 1998 398 portant institution d'une

commission spéciale de reconnaissance domaniale en matière de demande de bail emphytéotique.

Finalement, des dispositions plus récentes facilitent les opérations foncières : Loi n° 2003-041 sur les sûretés, Loi n°2007-022 du 20 Août 2007, Loi n°67-030 du 18 Décembre 1967 relative à la forme des testaments, Loi n° 2007-026 du 12 Décembre 2007 portant Statut du notariat à Madagascar, Circulaire sur les instructions à suivre en matière de demande de terrain de grande superficie, Loi n°2011-005 instituant l'Ordre des géomètres experts de Madagascar.

ANNEXE IV.

Composition de l'équipe élargie du Consortium MAGMA

Intervenant	Institution	Spécialité	Attribution	Observations
Pr. RAMANANKIERANA Heriniaina	CNRE	Biochimiste	Chef de Projet	Directeur du CNRE
Dr RANAIVOSON Socrate	CNRE, D3	Anthropologue du foncier	Coordinateur du projet	Chef du département III « Environnement et Sciences Sociales »
Bernard MOIZO Directeur de Recherche	IRD	Anthropologue	Directeur de l'UMR-GRED (IRD-UPV)	Spécialiste des thématiques « Gouvernance, Risque, Développement », intervient dans le projet MAGMA en mission d'appui
Pr RAZANAKA Samuel	CNRE, D2	Ecologue	Gouvernance intersectorielle des interdépendances entre Migration, Environnement et Changement Climatique	Spécialiste des forêts sèches
Dr Dominique HERVE	IRD	Agronome	Chercheur à l'IRD-GRED, expatrié affecté au département 2 « Ecosystèmes Terrestres » CNRE	Spécialiste en modélisation des transitions post-forestières
Dr SAMISOA	CNRE	Anthropologue	Chercheur du département « Environnement et Sciences Sociales »	Spécialiste des mouvements migratoires malgaches
RANDRIAMANARIVO Jean Romuald	CNRE	Economiste	Chercheur du département « Environnement et Sciences Sociales »	Economiste de l'Environnement (Option: changement climatique)
Dr RAKOTOARISEHENO Ramisandrazana	CNRE	Historienne	Chercheur du département « Environnement et Sciences Sociales »	Travaux de documentation et bibliographie
BEZAKA Rivolala	ROR	Agronome	Directeur du ROR Réseau des Observatoires Ruraux	Spécialiste des enquêtes et observations en milieu rural
ZAFIMAROLAHY Julio Berthino	INSTAT	Economiste, démographe	Intervient au nom de l'INSTAT	Spécialiste des enquêtes quantitatives

RAKOTOMALALA Linja	Doctorant ESSA-Forêt	Agronome Forestier	Intervient dans le site Kirindy (site 1)	Spécialisée dans les mouvements migratoires concernant les forêts denses sèches
RAKOTOARIVELO Ludovic	CNRE, doctorant ESSA-Agromanagement	Géographe	Chercheur du département « Environnement et Sciences Sociales »	Spécialisé en géographie humaine, enquêteur sur le site Marovoay
VOAHANGINIRINA Léonnie	CNRE, en M2	Géographe	Technicienne du département « Environnement et Sciences Sociales »	Enquêteur sur le site Kirindy

ANNEXE V.

Localisation et nombre d'enquêtes à Kirindy (Menabe)

Localisation du site	Commune	Village	Groupe Ethnique	Enquête ménage	Entretien	Focus group
Au Sud : Andranomena Bemanonga Au Nord : Kirindy et Beroboka Sud A l'Ouest : Ampataka A l'Est : Ankarobato	Marofandilia depuis 2015	Marofandilia	Korao Mahafaly Tandroy Betsileo Sakalava	10	03	07
Au Sud : Marofandilia Au Nord : Beroboka Sud A l'Ouest : Andrahangy A l'Est : Forêt de Kirindy	Marofandilia	Kirindy	Tandroy Mahafaly	15	03	22
Au Sud : Beroboka Sud Au Nord : Tanambao-Mahasoa et Lambokely A l'Ouest : Sabora-littoral A l'Est : Mandroatsy	Beroboka Nord	Beroboka	Korao Tanosy Betsileo Tandroy	10	03	06
Au Sud : Beroboka Nord Au Nord : Lambokely A l'Ouest : Sabora-littoral A l'Est : Mandroatsy	Tanambao-Mahasoa	Beroboka	Tandroy	10		
Au Sud : Tanambao-Mahasoa Au Nord : Nosy be A l'Ouest : Ankoro (salines) A l'Est : Réserve de Menabe Antimena	Lambokely	Tsimafana	Tandroy Mahafaly Sakalava Ambaniandro	10	03	08
Quartier ouest de Belo sur Tsiribihina	Soatsioke	Belo sur Tsiribihina	Korao Antesaka Antemoro Betsileo	9		
Quartier sud de Belo sur Tsiribihina	Beraketa	Belo sur Tsiribihina	Tandroy	6		

ANNEXE VI.

Localisation et nombre d'enquêtes à Kirindy (Menabe)

21/09/17 Fokontany de Bepako, Jean-Claude RAKOTO, Président du fokontany de 2002 à 2017 et au courant des enquêtes ROR.

22/09/17 Agences de minibus Marovoay pour statistique des arrivées des voyageurs de toutes les villes du SO et SE.

22/09/17 Président du fokontany de Bekalily.

22/09/17 Fokontany de Madiromiongana, Village de charbonniers sur la RN4, RABELAHALY Marcel (60 ans).

3-4/10/17 Fokontany de Madiromiongana (RD), enquêtes 15 ménages.

4-5/10/17 Fokontany Bepako (RD), enquêtes 15 ménages

6/10/17 Fokontany Maroala (RG), enquêtes 10 ménages

7/10/17 Fokontany Ampijoroa (RG), enquêtes 10 ménages

8/10/17 Fokontany Manaratsandry (RG), enquêtes 10 ménages

ANNEXE VII.

Questionnaire de l'enquête Chef du ménage

Le questionnaire concerne à la fois les ménages non migrants (migrants anciens qui ont séjourné au moins pendant 10 ans dans le site et autochtones) et les migrants (nouveaux migrants). Les questions qui peuvent ne pas avoir de réponses satisfaisantes pendant les enquêtes quantitatives feront l'objet d'attention particulière lors des sessions.

A/ Identification

Identification Ménage	ID	_ _ - _ _ - _ _
Q1. SITE (DISTRICT): MAROVOAY	SITE	_2_
Q2. Commune _____	Commune	_ _
Q3. Fokontany	FKT	_____
Q4. Numero Ménage	Menage	_ _ _

VISITES			
	1	2	3
DATE	___/___/____	___/___/____	___/___/____
RESULTAT	_	_	_
PROCHAINE VISITE	DATE	___/___/____	
	HEURE	___:___	

Q6. Date de dernière visite : ___ / ___ / 2017	NOMBRE TOTAL DE VISITES :	_
Q7. RESULTAT DE LA VISITE	Rempli	1
	Pas à la maison.....	2
	Refusé	3
	Partiellement rempli.....	4
	Incapacité.....	5
	Autre (précisez)	6

Nous faisons partie du cnre. nous travaillons sur un projet concernant la migration. je voudrais parler avec vous de ce sujet. l'interview devrait prendre environ 15 minutes. Toutes les informations que nous recueillons resteront strictement confidentielles et vos réponses ne seront jamais divulguées à personne en dehors de l'équipe du projet.

Puis-je commencer maintenant ?

- Oui, permission accordée* ⇒ Commencer l'interview.
 Non, permission non accordée ⇒ Fin.

HD : Heure du début (HH:MM)	_ _ _
-----------------------------	-------

CODE COMMUNES

1	ANKAZOMBORONA			
2	TSARARANO			
3	ANTANIMASAKA			

B/ Caractérisation

TOUT D'ABORD, DONNEZ-MOI, S'IL VOUS PLAÎT, LE NOM DE CHAQUE PERSONNE QUI VIT HABITUELLEMENT ICI, EN COMMENÇANT PAR LE CHEF DE MÉNAGE.

Enregistrez le nom du chef de ménage sur la ligne 01. Enregistrez tous les membres du ménage (A2), leur relation avec le chef de ménage et leur sexe (Demandez ensuite : Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES QUI VIVENT ICI, MEME SI ELLES NE SONT PAS ACTUELLEMENT A LA MAISON ?

A0	N°
A1	NOM
A2	Quel est le lien de parenté de (<i>nom</i>) avec le chef de ménage ? 1. CdM 2. Conjoint(e) 3. Fils/ Fille 4. AUTRE PARENT 5. AUTRE
A3	SEXE : 1 = Masculin 2 = FÉMININ
A4	Age
A5	Si 12 ans et plus: Situation matrimoniale 1 : Célibataire 2 : marié 3 : en couple (vita fomba) 4 : divorcé(e) 5 : VEUF (VE)
A6	résidence antérieure: ou [nom] residait-il/elle antérieurement? écrire le district/ fivondronana le nom du pays si c'était a l'étranger.
A7A	(Nom)a-t-il/elle déjà fréquenté l'école ou un programme d'éducation pré-primaire? 1 OUI 2 NON →A8
A7B	Quel est le plus haut niveau et classe/année d'école que (nom) a fréquentés? 0- Maternelle 1- Primaire 2- Secondaire I 3- Secondaire II 4- Supérieur 8- NSP
A8	15 ans et Plus Travaillant dans l'agriculture 1 OUI 2 NON

A9. Principale activité du chef de ménage 1 : Agriculteur 2 : Eleveur 3 : Artisanat 4 : commerce/service 5 : collecteur 6 : charbonnier 7 :Autre :	<input type="checkbox"/>
A10. Seconde activité du chef de ménage/conjointe 1 : Agriculteur 2 : Eleveur 3 : Artisanat 4 : commerce 5 : collecteur 6 : charbonnier 7 : Néant 8 : Autre :	<input type="checkbox"/>
A11. Nombre d'enfants inscrits dans une école	<input type="checkbox"/>
B1. Province d'origine 1-Antananarivo 2-Fianarantsoa 3-Toamasina 4-Mahajanga 5-Antsiranana 6-Toliary	<input type="checkbox"/>
B2. Commune d'origine	_____
B3. Date d'arrivée dans la localité d'accueil (mm/AAAA) B4. Qu'est-ce qui vous a poussé à migrer vers la localité d'accueil ? 1: Emploi ou recherche d'emploi 2: Etude ou apprentissage 3: Inondation, famine, sécheresse 4: Insécurité 5: Raison familiale (conflit, mariage, rapprochement,..) 6: Climat, 7 : Santé 8: Location de logement 9: Autres _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
B4A: Au cours des dix dernières années (2006-2016), cette communauté a-t-elle été touchée par les événements climatiques et environnementaux suivants? Plusieurs réponses possibles (entourer si la ou les réponses sont oui)	A- Sécheresse/pas assez de pluie B- Glissements de Terrain C- Feux de friches D- Inondations E- Cyclone F- / Inhabituel Raz-de-marée G- Tremblements de Terre H- Pluies Torrentielles
B4B: Parmi ceux-ci, y a-t-il eu un seul cas d'ordre climatique ou environnemental qui a affecté votre mode de vie plus que tout autre?	1- Oui - Spécifier la lettre dans la question N°B4A <input type="checkbox"/> 2. Non 3. Ne sait pas
B5. S'agit-il d'une première migration vers la zone d'accueil (1 :oui, 2 : non)	<input type="checkbox"/>
B6. Si oui à B5 , passez à B7 , sinon, quelle est la date de la première arrivée ? (mm/AAAA)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
B7. Etes-vous venu seul ou à plusieurs ? 1 : seul ; 2 : en famille ; 3 : groupes de parents ; 4: autre groupe	<input type="checkbox"/> Si 1 allez à B9

B8. Nombre de personnes du groupe venus ensemble : - Dont nombre de femmes - Dont nombre d'hommes	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
B9. Qui vous a parlé des opportunités existantes dans la localité d'accueil ? 1 : une personne habitant dans la localité d'origine 2 : un migrant parent du même groupe ethnique 3 : un migrant non- parent du même groupe ethnique 4 : Autre :	<input type="text"/>
B10. Qui vous a aidé lors de votre installation ? 1 : un parent déjà installé 2 : Un migrant antérieur qui m'a proposé du travail 3 : Un migrant antérieur, mais sans proposition de travail 4 : Autochtone 5 : Autre :	<input type="text"/>
B11. En quoi ont consisté les aides à votre installation 1 : hébergement 2 : mise à disposition de terrains pour la culture 3 : avances d'argent 4 : Autre :	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
B12. Transports	
Quel moyen de transport avez-vous utilisé pour se rendre sur le site d'accueil ? (voiture, boutre, autres) 1- voiture 2- boutre ou pirogue 3- autres	<input type="text"/> <input type="text"/>
2- Quel est le coût en ariary et le mode de paiement ?	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
3- Combien de taxi brousse arrive chaque semaine	<input type="text"/> <input type="text"/> fréquence
4- Quel est le nombre de voyageur par voyage)	<input type="text"/> <input type="text"/> Personne par voyage
B13. Type d'habitat 1. Bois 2. Tôles 3. Terre (feta-potaka) 4. dur	<input type="text"/>
B14. Type d'accès à l'eau 1. source 2. puits à usage communautaire 3. puits privé 4. pompe publique 5. pompe privée 6. autre _____	<input type="text"/>
B15. Types d'énergie utilisée 1. bois de chauffe 2. charbon 3. solaire 4. groupe électrogène 5. électricité (abonnement) 6. autre	<input type="text"/>

B16. En cas de maladie, vous allez prioritairement	
1. pratiquer l'automédication 2. voir un guérisseur / matrone 3. voir un CSB / Dispensaire / hôpital	[]
B17. Pensez-vous vous installer durablement dans la localité ? (1 : oui, 2 : non)	[]
B18. Sinon, combien de temps comptez-vous rester (en années)	[][]
B19. Votre tombeau est situé :	
1. dans la localité d'origine 2. dans la localité d'accueil 3. Dans une autre localité	[]
B20. (si non B17): Où comptez-vous aller après et pourquoi	
.....	
C/ exploitation agricole et lien avec le défrichement	
C1. Exploitez-vous les terrains que vous cultivez à votre propre compte ? (1 : oui ; 2 : non ; 3 : la majorité ; 4 : Une petite fraction) Si réponse 2 (Si non allez à C9).	[]
C2. Superficie approximative totale cultivée à son propre compte (convertir en Ha) 1 are=100 m ² 1ha = 100 ares	1- [][] m ² 2- [][] are 3- [][] ha
C3. Première culture cultivée pour son propre compte (selon la surface) - nature - Surface totale 1- [][] m ² 2- [][] are 3- [][] ha
C4. Deuxième culture cultivée pour son propre compte (selon la surface) - nature - Surface totale 1- [][] m ² 2- [][] are 3- [][] ha
C5. Troisième culture cultivée pour son propre compte (selon la surface) - nature - Surface totale 1- [][] m ² 2- [][] are 3- [][] ha
C6. Production de la première culture (propre compte) - Production totale - Dont vendue - Prix moyen par kg	[][][][] . kg [][][][] .kg [][][][] . Ar/kg
C7. Production de la seconde culture (propre compte) - Production totale - Dont vendue - Prix moyen par kg	[][][][] . kg [][][][] .kg [][][][] . Ar/kg
C8. Production de la troisième culture (propre compte) - Production totale - Dont vendue - Prix moyen par kg	[][][][] . kg [][][][] .kg [][][][] . Ar/kg
C9. Si vous travaillez (agriculture) pour le compte d'autrui : - surface totale cultivée pour le compte d'autrui -somme reçue - produit 1 reçu, nature :, quantité : - produit 2 reçu, nature.....,quantité : - produit 3 reçu, nature, quantité	[][][][][] [][][][][] Ar. [][][][][] .kg [][][][][] .kg [][][][][] .kg

C21 Aspects positifs de la migration (Economie migratoire) <ul style="list-style-type: none"> - Extension des surfaces cultivées par ménage - Somme envoyée en terre d'origine - Nombre de zébus en terre d'origine - En terre d'accueil - Nouvelles activités économiques dans le village (type/nombre) - Nouvelles constructions en dur 	_ _ .Ha _ _ _ _ _ _ _ _ Ar _ _ . . _ _ . . _ _ . . _ _ . . _ _ . .
--	--

D/ Revenus non agricoles et utilisation de ressources forestières

D1. Si le ménage a d'autres sources de revenus que l'agriculture : <ul style="list-style-type: none"> - Nature de l'activité (seconde activité la plus importante): - Somme obtenue sur un an _ _ _ _ _ _ _ _ AR.
D2. Si pratique du commerce, payez-vous : <p>1. les tickets de marché 2 : Les impôts 3 : Non</p>	<input type="checkbox"/>
D3. Pratiquez-vous la cueillette de : <ul style="list-style-type: none"> - miel - plantes médicinales - tubercules 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
D4. Produisez-vous du charbon de bois destiné à la vente?, si oui, combien de sacs par mois (mettre 0, si non)	_ _ _ .
D5. Produisez-vous du bois de chauffe destiné la vente ? (quantity en m3 / mois) - (mettre 0 si non)	_ _ _
D6. Pratiquez-vous la pêche (1 : oui ; 2 : non) <ul style="list-style-type: none"> - nature des produits 1 - nature des produits 2 	<input type="checkbox"/>
D7. Les produits de votre pêche sont-ils majoritairement mis en vente (1 : oui ; 2 : non)	<input type="checkbox"/>
D8. Pratiquez-vous la chasse ? (1 : oui ; 2 : non) <ul style="list-style-type: none"> - nature des produits 1 - nature des produits 2 	<input type="checkbox"/>
D9. Les produits de votre chasse sont-ils majoritairement mis en vente (1 : oui ; 2 : non)	<input type="checkbox"/>

E/Migration officielle ou non, implications

E1. Etes-vous régulièrement inscrit dans le fokontany ? (1 : oui ; 2 : non)	<input type="checkbox"/>
E2 Si oui à E1, combien de personnes de votre ménage sont régulièrement inscrits au fokontany ?	_ _
E3. Si non à E1, pensez-vous vous inscrire prochainement au registre du fokontany ? (1 : oui ; 2 : non)	<input type="checkbox"/>
E4. Etes-vous membre de : <ol style="list-style-type: none"> 1. Association ethnique 2. Association familiale 3. Association religieuse (laika, dorkasy, ...) 	<input type="checkbox"/>

F Changement climatique (cyclone 2015)		<input type="checkbox"/>
1. Y-a-t-il une relation constaté entre rendement et pluviométrie		<input type="checkbox"/>
2. Y a-t-il un changement d'affectation de parcelle suite à cela		<input type="checkbox"/>
3. Y a-t-il un changement d'activité		<input type="checkbox"/>
G L'évolution des écosystèmes		
1. Est-ce que on a constaté à un assèchement des plans d'eau pendant les cinq dernières années, lesquels		<input type="checkbox"/>
2. Est-ce que des massifs forestiers ont disparus pendant les cinq dernières années, lesquels et superficie		<input type="checkbox"/>
3. Est-ce que la faune est restée intacte pendant les cinq dernières années (gibier, lémuriers, poissons etc..)		<input type="checkbox"/>
H Stratégies d'adaptation		
H 1 Quelles sont les stratégies adoptées ?		
1- Décalage du calendrier de semis (période)		<input type="checkbox"/>
2- Concentration de spéculation sur une même parcelle (superficie, spéculation)		<input type="checkbox"/>
3- Innovation et diversification des activités (lesquelles, proportions de bénéfices par rapport au revenus du ménage)		<input type="checkbox"/>
Si H1=2 H2 Quel est le pourcentage		<input type="text"/> %
HF : Heure du fint (HH:MM)	<input type="text"/> <input type="text"/>	

A0	N°
A1	NOM
A2	<p>Quel est le lien de parenté de (nom) avec le chef de ménage ?</p> <p>1. CdM 2. Conjoint(e) 3. Fils/ Fille 4. AUTRE PARENT 5. AUTRE</p>
A3	<p>SEXE :</p> <p>1 = Masculin 2 = FÉMININ</p>
A4	Age
A5	<p>Si 12 ans et plus: Situation matrimoniale</p> <p>1 : Célibataire 2 : marié 3 : en couple (vita fomba) 4 : divorcé(e) 5 : VEUF (VE)</p>
A6	<p>résidence antérieure: ou [nom] residait-il/elle antérieurement? écrire le district/ fivondronana. le nom du pays si c'était à l'étranger</p>
A7A	<p>(Nom)a-t-il/elle déjà fréquenté l'école ou un programme d'éducation pré-primaire?</p> <p>1 OUI 2 NON -> A8</p>
A7B	<p>Quel est le plus haut niveau et classe/année d'école que (nom) a fréquentés?</p> <p>0- Maternelle 1- Primaire 2- Secondaire I 3- Secondaire II 4- Supérieur 8- NSP</p>
A8	<p>15 ans et Plus Travaillant dans l'agriculture</p> <p>1 OUI 2 NON</p>

DEFIS, ENJEUX ET POLITIQUES :

MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET
CHANGEMENTS CLIMATIQUES A

MADAGASCAR



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

17 route des Morillons, P.O. Box 17, 1211 Geneva 19, Switzerland
Tel.: +41 22 717 9111 • Fax: +41 22 798 6150 • E-mail: hq@iom.int • Website: www.iom.int